



DOCUMENT DE REFERENCE

Incluant le rapport financier annuel

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17/03/10, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Responsables de l'information financière :

Marc Le Doze, Directeur financier APRIL GROUP, Tel. +33 (0)4 72 36 18 98

Jean-Marc Atlan, Kaelia, Tel. +33 (0)4 72 00 35 81

APRIL GROUP

Document de référence 2009

Table des matières

	pages
1 – DOCUMENT PRINCIPAL	
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	3
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	4
Renseignements concernant l'activité de la société	14
Patrimoine – Situation Financière – Résultat	38
Le gouvernement d'entreprise	43
Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	55
2 – RAPPORT DE GESTION	
Rapport de gestion	56
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	97
Rapport du Président du Conseil d'administration	98
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	112
3 – COMPTES CONSOLIDÉS	
Comptes consolidés et annexe APRIL GROUP au 31/12/09	114
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	187
4 – COMPTES SOCIAUX	
Comptes sociaux et annexe APRIL GROUP au 31/12/09	190
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	205
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	207
Texte des résolutions proposées	209
5 – ANNEXE	
Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques	219
Descriptif du programme de rachat d'actions	222
Table de concordance	224

En application de l'article 28 du règlement européen 809 / 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2007 (n° de dépôt : D.07-0173).
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2008 (n° de dépôt : D.08-0111).
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2009 (n° de dépôt : D.09-0118)

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

1 – Document principal

1.1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL GROUP.

1.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 187 et 205 . Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation. Le rapport sur les comptes sociaux ne contient pas d'observation.

Le Président-directeur général
Monsieur Bruno Rousset
Lyon, le 15 mars 2010

1.1.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet MAZARS – Le Premium - 131 boulevard Stalingrad – 69624 Villeurbanne Cedex.

Représenté par Monsieur Gilles Magnan.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.

Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES - 185 avenue Charles de Gaulle – 92201 Neuilly-sur-Seine.
Représenté par Monsieur Jean-Claude Lemaire.
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Michel BARBET-MASSIN – 61 rue Henri Regnault – 92931 Paris La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le cabinet BEAS - 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine.
Nommé par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

1.1.4 Politique d'information

Responsables de l'information :

Marc Le Doze
Directeur financier APRIL GROUP – Tel. +33 (0)4 72 36 18 98

Jean-Marc Atlan
Kaelia – Tel. +33 (0)4 72 00 35 81

1.1.5 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

1.2 Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

1.2.1 Renseignements de caractère général concernant la société

1.2.1.1 - Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : APRIL GROUP, anciennement APRIL S.A.
APRIL S.A. a pris la dénomination APRIL GROUP lors de l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2000, l'ancienne dénomination d'APRIL S.A. était AGLAE.
AGLAE a pris la dénomination sociale APRIL S.A. après l'absorption de sa filiale GROUPE APRIL, réalisée le 3 avril 1997.
Siège social : 83-85 boulevard Vivier Merle - 69003 LYON.

1.2.1.2 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'administration régie notamment par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, forme sociale adoptée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2007.

1.2.1.3 - Législation applicable

APRIL GROUP est une société de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

1.2.1.4 - Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée le 22 février 1990 pour une durée de 99 années qui expirera le 31 mai 2089, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a été immatriculée le 1^{er} juin 1990.

1.2.1.5 - Objet social

L'article 3 des statuts prévoit que la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ;
- les études mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales ;
- la création de tous groupements, organismes, associations, sociétés ;
- le courtage et la présentation d'opérations d'assurances sous toutes ses formes ;
- toutes opérations d'audit d'assurances ou de risques, l'animation de réseaux de correspondants professionnels de l'assurance, la gestion de contrats ;
- l'assistance, le conseil, la formation et la communication ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

1.2.1.6 - Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 377 994 553. Le Code APE de la société est 6420Z.

1.2.1.7 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Il a une durée de 12 mois.

1.2.1.8 - Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

1.2.1.9 - Assemblées générales

L'article 19 des statuts prévoit que les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce reprises à l'article 21 des statuts, le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de

titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

1.2.1.10 - Droits attachés aux actions - Droit de vote double

Les articles 12 et 23 des statuts prévoient notamment que :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées générales, chaque action donne droit à une voix.

Selon une décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions entièrement libérées, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les exceptions prévues par la loi.

1.2.1.11 - Existence de seuils statutaires

L'article 10 des statuts dispose que :

Tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5% au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les cinq jours de bourse, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

L'obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil entier de 2,5% est franchi à la hausse ou à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées, dans les conditions prévues par la loi, du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoute l'obligation des franchissements de seuils prévue par la législation en vigueur.

1.2.1.12 - Identification des détenteurs de titres au porteur

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

1.2.1.13 - Répartition des bénéfices (article 29 des statuts) et paiement du dividende (article 30 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé la somme nécessaire à la constitution de la réserve légale dans les conditions prévues par la loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle détermine les parts respectivement affectées à la constitution de réserves, aux actionnaires sous forme de dividendes et au report à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions, dans les conditions prévues par la loi ou en numéraire.

L'article L.27 du Code du Domaine de l'Etat précise que les dividendes afférents à des actions sont en principe prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être reversés à l'Etat.

1.2.1.14 - Organes de direction et de contrôle de la société

La Direction générale (article 15 des statuts)

La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs généraux délégués.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

Le Conseil d'administration (article 14 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un Administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

La durée des fonctions des Administrateurs est de 2 années.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs. La convocation des

Administrateurs peut se faire par tous moyens. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Ces procédés de visioconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés :

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du Groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

1.2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

1.2.2.1 - Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la société de ses propres actions

Aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 23 avril 2009, la société a été autorisée, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital social ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la seizième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2008.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action (de nominal de 0,4 euro).

En date du 26 février 2010, le montant total des achats d'actions dans le cadre du programme d'animation du cours s'élève à 11 469 120,64 € pour 433 525 actions, tandis que le nombre total de titres vendus est de 430 016 actions pour un montant total de 11 533 975,16 €.

Les interventions ont été effectuées dans une fourchette de cours entre 16,30 €, prix minimal à la vente et 41,32 €, prix maximal à l'achat.

Au 26 février 2010, la société détenait directement et indirectement 7 480 723 actions APRIL GROUP (0,78% du capital). Ces actions ont une valeur nominale de 7 480 723 € et une valeur comptable de 11 191 622,50 €.

1.2.2.2 - Capital social au 4 mars 2010

Nombre d'actions : 40 894 135 actions ordinaires.

Valeur nominale : 0,4 euro.

Montant du capital : 16 357 654 euros entièrement libéré.

1.2.2.3 - Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social au titre des délégations énumérées dans le tableau suivant :

En euros	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 4 mars 2010
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes.	24 avril 2008	24 juin 2010	10 000 000 € (a)	-		10 000 000€ (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	24 avril 2008	24 juin 2010	10 000 000 € (a)	-		10 000 000 € (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	24 avril 2008	24 juin 2010	500 000 €	-		500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	24 avril 2008	24 juin 2010	10% du capital social	-		10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	24 avril 2008	24 juin 2011	5% du capital social	(b)	(c)	4,3% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	24 avril 2008	24 juin 2011	5% du capital social	(d)	-	4,71% du capital social

(a) Plafond commun.

(b) L'autorisation donnée au Conseil d'administration du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission de deux plans en 2008. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2009. L'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 21 000 €.

(c) L'autorisation donnée au Conseil d'administration a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2009. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2009. L'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 96 200 €.

(d) L'autorisation donnée au Conseil d'administration a été mise en œuvre à travers l'émission d'un plan d'attribution de 50 actions existantes par bénéficiaire et dont l'attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de cette décision d'attribution sous réserve que les conditions et critères d'attribution soient respectés à cette date. Ces actions représentent un total de 119 600 actions, soit 0,29% du capital social.

1.2.2.4 - Instruments financiers non représentatifs du capital

Non applicable.

1.2.2.5 - Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société. Le capital potentiel est uniquement composé d'options de souscription d'actions, soit un taux de dilution de 1,4%.

1.2.2.6 - Tableau d'évolution du capital

Date	Type d'opération	Montant Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nominal Action
22/02/90	Constitution	250 000 FRF		250 000 FRF	100 FRF
03/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 FRF		1 000 000 FRF	100 FRF
18/12/95	Augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal	9 000 000 FRF		10 000.000 FRF	10 FRF
11/09/97	Augmentation de capital (par élévation du nominal résultant de l'incorporation de la prime de fusion et d'une partie des réserves, suivie d'une division du nominal)	90 000 000 FRF		100 000 000 FRF	25 FRF
31/03/00	Augmentation de capital par apport en nature	452 925 FRF	24 868 675 FRF	100 452 925 FRF	25 FRF
31/03/00	Conversion du capital social en euros	758 518,3 EUR		16 072 468 EUR	4 EUR
26/04/01	Division du nominal par 10	0 EUR	0 EUR	16 072 468 EUR	0,4 EUR
19/02/04	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2003 liée à l'exercice de stock-options	14 080 EUR	0 EUR	16 086 548 EUR	0,4 EUR
10/01/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2004 liée à l'exercice de stock-options	87 737,20 EUR	0 EUR	16 174 285,20 EUR	0,4 EUR
27/01/06	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2005 liée à l'exercice de stock-options	62 508,00 EUR	0 EUR	16 236 793,20 EUR	0,4 EUR
22/01/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2006 liée à l'exercice de stock-options	55 986,00 EUR	0 EUR	16 292 779,20 EUR	0,4 EUR
28/02/08	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31 décembre 2007 liée à l'exercice de stock-options	31 473,60 EUR	0 EUR	16 324 252,80 EUR	0,4 EUR
26 /02/09	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31 décembre 2008 liée à l'exercice de stock-options	25 541,20 EUR	0 EUR	16 349 794,00 EUR	0,4 EUR
4 /03/10	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31 décembre 2009 liée à l'exercice de stock-options	7 860,00 EUR	0 EUR	16 357 654,00 EUR	0,4 EUR

La société holding a été créée en 1990. Néanmoins, l'activité a été développée depuis 1988.

1.2.3 Répartition du capital et des droits de vote à la clôture des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions					% du capital					% en droits de vote				
	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2006	2007	2008	2009
Bruno Rousset	10	10	10	10	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evolem*	25 168 544	25 168 544	25 168 544	25 593 492	24 668 393	62,00	61,79	61,67	62,61	60,32	67,67	67,71	68,58	69,56	74,80
<i>Total Bruno Rousset (direct/indirect)</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 593 502</i>	<i>24 668 403</i>	<i>62,00</i>	<i>61,79</i>	<i>61,67</i>	<i>62,61</i>	<i>60,32</i>	<i>67,67</i>	<i>67,71</i>	<i>68,58</i>	<i>69,56</i>	<i>74,80</i>
Xavier Coquard	420 016	420 016	113 323	113 323	113 323	1,03	1,03	0,28	0,28	0,27	1,63	1,63	0,43	0,23	0,34
Salariés et Autres Nominatifs	110 888	111 290	110 101	161 998	106 492	0,27	0,27	0,27	0,39	0,27	0,33	0,31	0,32	0,60	0,24
Générali Vie (Fédération Continentale)	400 000	400 000	400 000	400 000	0	0,99	0,98	0,98	0,98	0	1,55	1,55	1,53	1,53	0
Hannover Ré	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0,99	0,98	0,98	0,98	0,98	1,55	1,55	1,53	1,53	1,22
Fidelity Investments International	0	0	0	2 076 465	1 937 963	0	0	0	5,08	4,74				3,98	2,97
Auto détention	12 090	171 575	155 067	329 786	327 443	0,03	0,42	0,38	0,81	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Public	14 080 435	14 060 513	14 463 587	11 799 411	13 340 511	34,69	34,52	35,44	28,87	32,62	27,27	27,25	27,61	22,58	20,43
Total	40 591 983	40 731 948	40 810 632	40 874 485	40 894 135	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

* [Société Evolem détenue à 100% par Monsieur Bruno Rousset qui en est le PDG]

Depuis la date de clôture de l'exercice aucune variation significative n'a eu lieu.

A la connaissance de la société, depuis janvier 2009, Générali Vie (Fédération Continentale) ne détient plus d'actions APRIL GROUP.

A la connaissance de la société, depuis 2008, « Fidelity Investment International », pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, possède plus de 2,5% du capital social et des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert déclarés portant sur les titres de la société.

Nature du contrôle et des mesures prises pour ne pas qu'il soit exercé de manière abusive

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont notamment les suivantes :

- présence de cinq administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société tel que décrit au 2.3.1.1.
- proposition de nomination d'un nouvel Administrateur indépendant lors de l'Assemblée générale du 22 avril 2010. A l'issue de cette Assemblée, les Administrateurs indépendants présents au Conseil d'administration représenteront ainsi la moitié des membres.

1.2.4 Marché des instruments financiers de la société

L'action d'APRIL GROUP est cotée au compartiment A de la bourse de Paris.

Évolution de l'action avril 2009 - mars 2010



1.2.5 Dividendes

Depuis son introduction en bourse, APRIL GROUP a pris le parti de distribuer à ses actionnaires un montant de l'ordre de 25% de son résultat net sous forme de dividendes.

Distribution des dividendes au cours des onze derniers exercices :

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Dividende net	0,44	0,37*	0,44*	0,40*	0,33*	0,22*	0,15	0,48	0,16	0,122	0,095
Avoir fiscal	-	-	-	-	-	-	0,075	0,24	0,08	0,061	0,0475
Revenu global brut	0,44	0,37	0,44	0,40	0,33	0,22	0,225	0,72	0,24	0,183	0,1425

(*) Ces revenus sont éligibles à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

La distribution du dividende 2009 figurant dans ce tableau a été proposée par le Conseil d'administration d'APRIL GROUP du 4 mars 2010 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 22 avril 2010.

1.3 Renseignements concernant l'activité de la société

1.3.1 Présentation de la société et du Groupe

1.3.1.1 - Historique

Dates	Evénements 1988/2009
1988	Création d'APRIL (complémentaire santé, décès, accident)
1990	Lancement de l'activité d'assurance collective PME – PMI
1992	Offre de produits d'épargne
1993	Première force de vente terrain Mise en place de NOEMIE pour garantir le remboursement immédiat des frais de santé
1996	Création de l'activité de gestion pour compte de tiers, qui deviendra Aglaé en 1998
1997	Gestion en 24h Prix de la Satisfaction Client Certification ISO 9001 Introduction en Bourse (Second Marché de la Bourse de Paris) le 23 octobre Acquisition d'Axeria Prévoyance (ex-CPA Vie) Création du site april.fr
1998	Acquisition de Cetim Création d'Aglaé Création d'Axergy Lancement d'Intrapril (extranet) APRIL intègre le SBF 250
1999	Création d'Atelina Acquisition de GMP Gestion Acquisition de l'AIPS
2000	Création d'APRIL GROUP (Holding) Création d'APRIL Spa Création d'APRIL Hispania Services Création d'Avandia Création d'Assuranciel Création de BE Services Acquisition d'IPM Acquisition de TMS/ABI Acquisition de Contact Assistance Acquisition de CITM Portail Travelexpat.com
2001	Acquisition d'Impact Assurances Acquisition de London & European Filialisation d'Affluance Prix Cristal de la Transparence Financière Création d'APRIL Conseils Gestion en 12h APRIL Assurances
2002	Fin de l'activité de BE Services et d'Atelina Création d'Arrimance (rapprochement de GMP Gestion et Cetim) Acquisition de SFG (Société Française de Garantie) Acquisition d'Europassur Création de Résolution en partenariat avec le groupe Monceau
2003	Cession de CITM et fin de l'activité d'APRIL Hispania Services Acquisition de FG&A Prix du meilleur rapport annuel des sociétés hors SBF 120 Bruno Rousset : Grand Prix de l'Entrepreneur Intégration du titre APRIL dans le SBF 120 Adoption d'un mode d'administration par Directoire et Conseil de surveillance Acquisition d'Hausmann Conseils

2004	<p>Acquisition de Couchon Assurances Acquisition de Rhodia Assurances rebaptisée Axeria Iard Acquisition de Forum et CIARE Fusion des sociétés Aglae et APRIL Solutions Rachat de la participation Cardif dans Axeria Prévoyance Création de la société Axeria Insurance Company Ltd</p>
2005	<p>Acquisition du solde du capital de la société SFG Acquisition des sociétés CGCA et GI2A Acquisition de la société Assurance Juridique (enseigne Mutant) Acquisition de la société France Plaisance Assurance Création d'Assurtis en joint-venture avec la société Mediatis Acquisition du solde du capital de la société Résolution Acquisition du solde du capital de la société FG&A Acquisition de la société Cogealp Acquisition de la société Febs AG Création de la société AS Conseils & Audit Acquisition de la société SASCO Acquisition des sociétés SEPCOFI et EAC Création d'Habitanace en joint-venture avec le réseau Guy Hocquet Création d'APRIL Germany Acquisition du solde du capital de la société Forum Assurances</p>
2006	<p>Acquisition du solde du capital de la société Assurance Juridique Acquisition de Dierrevi SpA en Italie Acquisition d'AVS Acquisition de Doudet Charlet Acquisition de Moral Caraïbes Création des sociétés APRIL Iberia, Vilette Assurances, APRIL Cover, APRIL Service, APRIL Direct, APRIL Réseau, APRIL International, APRIL Projet, APRIL Partenariats, ISR COURTAGE, Axeria Vie, APRIL Yacht Broker di Assicurazioni, Solucia Protection Juridique. Acquisition du solde du capital de la société Europassur</p>
2007	<p>Acquisition d'AMT Assurances Création d'APRIL Marketing Solutions Création d'APRIL Cover Création d'APRIL North America et acquisition de deux cabinets de courtage québécois ESCAPADE Assurances et Dave Rochon Assurances Inc. APRIL GROUP entre dans le capital d'ASSURDOM Gestion à hauteur de 38,2% Evolution du mode de gouvernance d'APRIL GROUP, assurée par un Conseil d'administration dont la Présidence et la Direction générale sont confiées à Bruno Rousset Création d'APRIL Corporate Broking Création d'APRIL Santé Création de Solidaris Prise de participation majoritaire d'APRIL GROUP dans Assinco Création d'APRIL Mediterranean Limited et d'Axeria Re Limited Création d'Axeria Courtage Création d'APRIL Réunion Fusion des cabinets CIARE, AVS et Doudet-Charlet Création d'APRIL CEE Development Création d'APRIL Assurances Entreprises Création d'APRIL Solutions Entreprises</p>
2008	<p><i>Cinq acquisitions à l'international :</i> Acquisition de 70% du capital d'APRIL Insurety Plc, courtier spécialiste dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé Acquisition de 70% du capital d'APRIL OGB ; Acquisition de 100% du capital du courtier online APRIL Medibroker ; Acquisition de 80% du capital du courtier grossiste Canada WorldWide au travers de la holding APRIL North America ; Acquisition de 66% du capital de la société d'assistance CORIS International.</p>

	<p><i>Deux acquisitions en France :</i> Acquisition de 75% du capital du cabinet de courtage Cacep ; Acquisition de 60% des titres du courtier grossiste CAEG Assur-Londres.</p> <p><i>Deux créations à l'international :</i> Création d'APRIL Portugal, spécialiste en assurance emprunteur individuelle ; Création d'APRIL Risk Solutions, joint-venture entre APRIL CEE Development et AG Capital.</p> <p>Nouvelle organisation du Groupe autour de cinq pôles métiers : Prévoyance Santé, Corporate, Dommages Particuliers, Vie Epargne et International - et de compagnies d'assurances</p> <p>APRIL Iard communique désormais sous le nom APRIL Premium Résolution communique désormais sous le nom APRIL Immobilier Easyssur communique désormais sous le nom ALLO Assurances France Plaisance Assurance communique désormais sous le nom APRIL Marine. Création d'APRIL WAF. Absorption de Dave Rochon dans Canada WorldWide</p>
2009	<p>Acquisition de 55% du capital de la société suisse SANO CONCEPT Acquisition de 60% du capital de la société turque Genç Sigorta Acquisition de 88% du courtier JUDICIAL Acquisition de 70% du courtier grossiste FLEXITRANS Acquisition de 51% du capital d'Actova par SANO CONCEPT Holding Acquisition de 51% du capital d'H & S Assurances par SANO CONCEPT Holding Acquisition de 17,92% du capital d'ASSURDOM Acquisition de 12,5% du capital d'APRIL Marine Acquisition du solde du capital de la société Solidaris Acquisition du solde du capital de la société APRIL WAF Acquisition du solde du capital de la société APRIL Santé Acquisition du solde du capital de la société Haussmann Conseils Acquisition du solde du capital de la société Cacep Acquisition du solde du capital de la société APRIL Iberia Acquisition du solde du capital de la société APRIL North America Cession de la société London & European Title Insurance Cession de 100% du capital de la Société Française de Garantie (SFG) au groupe britannique Homeserve Cession de la société Habitanace Absorption de Ceida dans Assinco Partenaire Absorption de Axeria Courtage dans Axeria Iard Absorption de APRIL Réunion dans APRIL Assurances Absorption de Solidaris dans APRIL Assurances Création d'Activassur Création d'APRIL Vie Conseil Création de SANO CONCEPT France Création du GIE APRIL Asset Management APRIL Corporate Broking change de nom et devient APRIL Partenaire Pro Assurance France Plaisance communique désormais sous le nom d'APRIL Marine Sortie du titre APRIL GROUP du SBF120 le 21 décembre 2009 et reclassement au SBF250</p>

1.3.1.2 - Principales activités d'APRIL GROUP

Organisation et métiers

Les activités d'APRIL GROUP se répartissent entre cinq pôles métiers : Prévoyance Santé, Corporate, Dommages Particuliers, Vie Épargne et International et un pôle regroupant cinq compagnies d'assurances (Axeria Prévoyance, Axeria Iard, Solucia Protection Juridique, Axeria Re Ltd et Axeria Life International).

APRIL GROUP PRÉVOYANCE SANTÉ

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats de santé et prévoyance individuelle et collective à destination des particuliers et des entreprises :

- APRIL Assurances ;
- APRIL Assurances Entreprises ;
- APRIL Marketing Solutions ;
- APRIL Santé ;
- APRIL Solutions Entreprises ;
- ALP Prévoyance (anciennement Cogealp) ;
- Hausmann Conseils ;
- SEPCOFI.

APRIL GROUP CORPORATE

Ce pôle regroupe, sous cette marque, l'ensemble des sociétés portant principalement une offre dommages à destination des entreprises :

- APRIL Partenaire Pro ;
- APRIL Cover ;
- Groupe Assinco ;
- CACEP ;
- CAEG Assur-Londres ;
- CIARE ;
- Europassur ;
- SASCO ;
- FLEXITRANS.

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS

Ce pôle regroupe, sous cette marque, l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats dommages destinés aux particuliers :

- ALLO Assurances ;
- AMT Assurances ;
- APRIL Immobilier ;
- APRIL Premium ;
- APRIL Solutions ;
- ASSURDOM Gestion ;
- ASSURTIS ;
- CGCA ;
- APRIL Marine (ex France Plaisance Assurance) ;
- GI2A ;
- Moral Caraïbes ;
- Mutant Assurances.

APRIL GROUP VIE ÉPARGNE

Ce pôle regroupe, sous cette marque, les sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats d'épargne destinés aux particuliers et aux entreprises :

- APRIL Patrimoine ;
- Axeria Vie ;
- ISR COURTAGE.

APRIL GROUP INTERNATIONAL

Ce pôle permet de réaliser des synergies entre les filiales et d'intensifier le développement international du Groupe via des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats destinés aux particuliers et aux entreprises :

- APRIL CEE Development ;
- APRIL Financial Services AG ;
- APRIL Iberia ;
- APRIL Insurety ;
- APRIL Italia ;
- APRIL Medibroker ;
- APRIL Mobilité ;
- APRIL OGB ;
- APRIL Portugal ;
- APRIL Risk Solutions ;
- APRIL Yacht ;
- Canada WorldWide ;
- APRIL Dierrevi SpA ;
- ESCAPADE Assurances Voyages ;
- CORIS International ;
- TMS CONTACT ;
- SANO CONCEPT ;
- APRIL Genc Sigorta.

Le pôle compagnies et sociétés filiales

- Axeria Prévoyance est une compagnie d'assurances mixte spécialisée en assurance de personnes. Elle est, quel que soit le domaine concerné, spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) "sur mesure" et du pilotage du risque ;
- Axeria Iard (ex Rhodia Assurances) est une compagnie d'assurances spécialisée en assurance dommages ;
- Solucia Protection Juridique est une compagnie d'assurances spécialiste de la protection juridique ;
- JUDICIAL enrichit et complète l'offre de Solucia Protection Juridique, courtier et gestionnaire détenu à 88% par Solucia Protection Juridique ;
- Axeria Re Ltd porte majoritairement l'offre internationale du Groupe en assurance et réassurance ;
- Axeria Life International porte uniquement l'offre internationale du Groupe en assurance et réassurance.

Le Groupe s'est également doté de groupements d'intérêt économique transversaux :

- GIE APRIL Courtage ;
- GIE APRIL Technologies est une SSII spécialiste des systèmes informatiques dédiés à l'assurance ;
- GIE Chateaudun ;
- GIE La Maison Commune ;
- GIE MicroReso ;
- GIE Multiservices : n'a pas eu d'activité en 2009. Il sera liquidé au cours de l'exercice 2010.
- GIE APRIL Asset Management.

APRIL GROUP est un architecte de solutions d'assurance concevant des produits dont le risque sera porté par des assureurs externes ou internes, et qui seront distribués auprès de clients finaux (individuel, groupe ou entreprises) par des réseaux de distribution indépendants ou développés en propre.

Architecte de service en assurances, APRIL GROUP conçoit et met en œuvre pour ses partenaires distributeurs des solutions associant la clarté des offres d'assurance, la rapidité de gestion et la qualité de la relation établie avec les clients assurés, leur permettant de se différencier aux yeux de leurs clients et de les fidéliser. C'est en cela que le modèle d'APRIL GROUP reste original sur le marché de l'assurance, sans concurrent comparable.

Les sociétés du Groupe sont soumises à l'évolution de la législation dans le secteur des produits d'assurance et d'épargne.

1.3.1.3 - Chiffres clés consolidés

CHIFFRES CLES CONSOLIDES

En milliers d'euros	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS	2008 IFRS	2009 IFRS
- Chiffre d'affaires	445 214	520 400	604 183	735 783	812 963
- Résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires	83 559 18,77%	96 913 18,62%	104 441 17,29%	96 691 13,14%	87 424 10,75%
- Résultat opérationnel en pourcentage du chiffre d'affaires	80 578* 18,10%	96 794* 18,60%	104 645* 17,32%	95 086* 12,92%	105 902* 13,03%
- Résultat net consolidé (part du groupe) en pourcentage du chiffre d'affaires	53 836 12,09%	65 074 12,50%	72 111 11,94%	60 575 8,23%	72 701 8,94%
- Marge brute d'autofinancement en pourcentage du chiffre d'affaires	67 630 15,19%	86 518 16,63%	114 171 18,90%	212 537 28,89%	149 559 18,40%
Capitaux propres part du groupe	195 743	242 073	294 392	314 277	396 829
Trésorerie nette	139 773	161 225	167 392	189 982	156 046

* Dont variation de valeur des écarts d'acquisition : - 2 641 K€ en 2005, -52 K€ en 2006, 26 K€ en 2007, -1 405 K€ en 2008 et -276 K€ en 2009

1.3.1.4 - Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2009				
	Epargne	Santé Prévoyance	Domages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		533 720	289 450		-10 207	812 963
Dont	France	453 346	260 221		-10 207	703 360
	Hors France	80 374	29 229			109 603
Produits activités ordinaires		557 515	301 498	9 507	-19 962	848 558
Résultat opérationnel		105 220	5 983	-5 301		105 902
Dont	France	103 908	3 074	- 5 301		101 681
	Hors France	1 312	2 909			4 221
Dont	Résultat financier	12 235	5 113	1 253		18 601
RESULTAT NET		-1 887	64 409	-3 095	13 274	72 701

1.3.1.5 - Evènements exceptionnels

Non applicable.

1.3.2 Dépendance à l'égard des brevets et licences

Non applicable.

1.3.3 Effectifs de la société

Evolution de l'effectif total 2004-2009 :

2004	2005	2006	2007	2008	2009
1 103	1 814	1 959	2 446	2 792	3 388

Données sociales 2009

Répartition :

- 66% de femmes ;
- 34% d'hommes ;
- 70% de collaborateurs femmes / 30% d'hommes ;
- 57% des managers sont des femmes / 43% des hommes ;
- 37% des directeurs sont des femmes / 63% des hommes ;
- 5% des dirigeants sont des femmes / 95% des hommes.

Répartition par type de contrat :

- 88% en CDI ;
- 9% en CDD ;
- 2% sont mandataires sociaux ;
- 1% en alternance /stage.

Répartition par tranche d'âge :

- 20/30 ans : 39% ;
- 31/40 ans : 36% ;
- 41/50 ans : 17% ;
- 51/55 ans : 4% ;
- plus de 55 ans : 4%.

Moyenne d'âge : 34,5 ans

- Dirigeants : 47,5 ans ;
- Employés : 32,5 ans ;
- Cadres : 39,3 ans ;
- Assimilés cadres : 36,5 ans.

Ancienneté moyenne : 4 ans

Statut :

- Dirigeants, cadres, assimilés cadres : 35% ;
- Employés : 65%.

En 2009, le taux d'encadrement d'APRIL GROUP revient au niveau de 2007 avec 35%. Il reste inférieur à la profession en France qui se situe autour de 40%. Ceci est principalement dû à l'organisation du Groupe et à un organigramme assez plat.

Répartition par catégorie APRIL :

- Collaborateurs : 84% ;
- Managers : 10% ;
- Directeurs : 4% ;
- Dirigeants : 2%.

Répartition par niveau de formation :

- Niveau I (BAC + 5 et +) : 12% ;
- Niveau II (BAC +3 et 4) : 21% ;
- Niveau III (BAC + 2) : 37% ;
- Niveau IV (BAC) : 21% ;
- Niveau V (CAP / BEP) : 9%.

Répartition par branche :

- Santé/Prévoyance : 27%
- Dommages : 23%
- Corporate : 9%
- Epargne : 2%
- International : 29%
- Compagnies d'assurance : 5%
- Autres : 5%

Répartition par zone géographique :

- Rhône-Alpes : 43% ;
- International : 25% ;
- Autres régions : 14% ;
- Ile de France : 11% ;
- DOM : 7%.

Mobilité interne :

En 2009, 56 personnes ont changé de société à l'intérieur du Groupe, dont 34 collaborateurs, 9 directeurs, 10 managers, et 3 dirigeants. »

Nombre d'entrées 2009 :

- 717 entrées en CDI dont 226 sur les métiers commerciaux et 256 sur la gestion du client ;
- 438 entrées en CDD ;
- 13 entrées de mandataires sociaux ;
- 1 201 entrées au total dont 400 sont sorties sur la période.

Ce nombre d'entrées est plus faible qu'en 2008 mais reste conséquent du fait notamment d'une forte activité sur la branche santé prévoyance et de la poursuite des acquisitions.

1.3.4 Politique d'investissements

APRIL GROUP poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux élevés de croissance organique et de croissance externe.

Au cœur de la croissance organique du Groupe se trouve le capital humain.

Dès lors, un effort particulier est mis en place afin de contribuer au développement des femmes et des hommes qui constituent les équipes d'APRIL GROUP, que ce soit par :

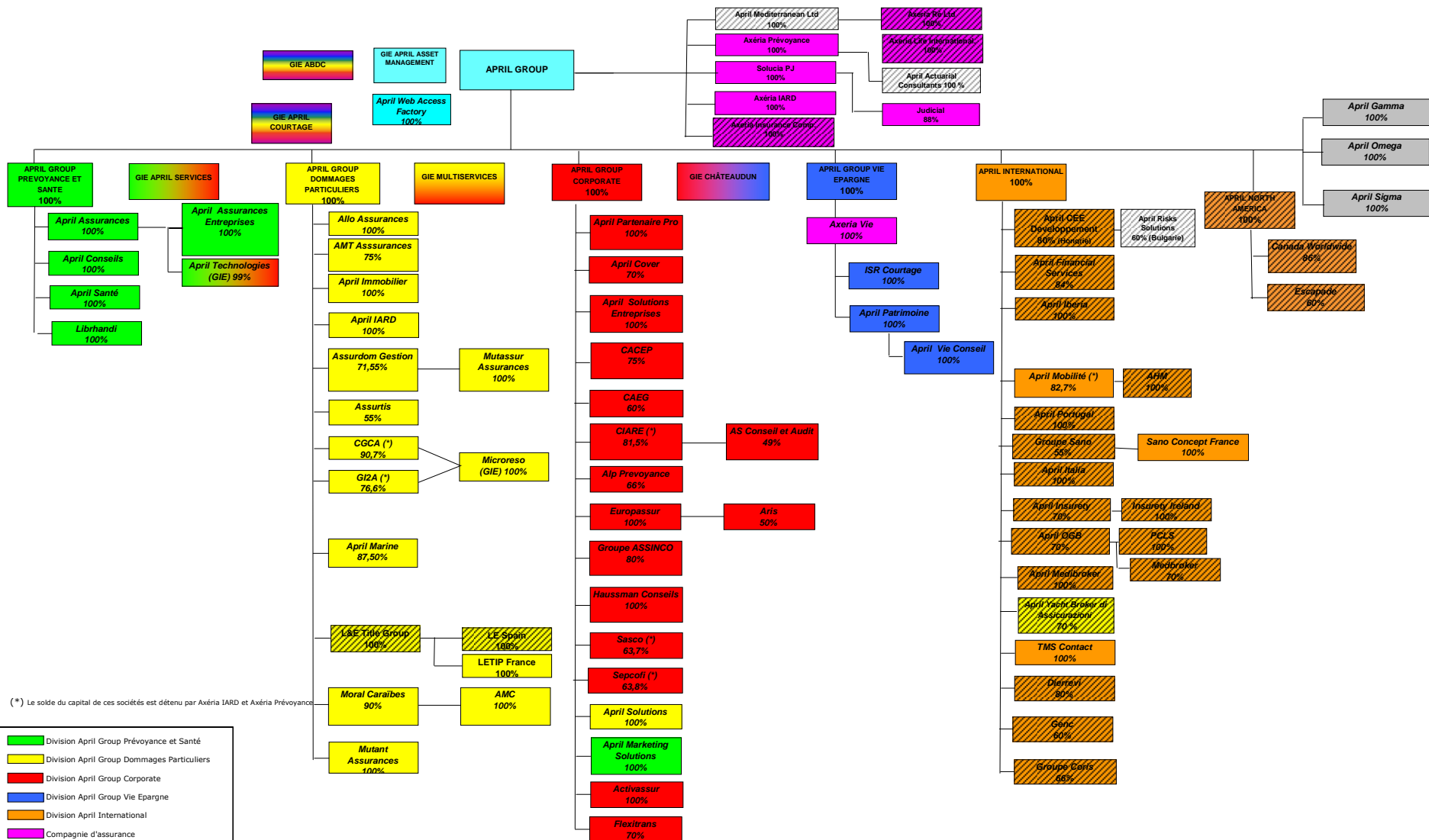
- le développement professionnel et personnel via la formation en général et l'Université APRIL en particulier ;
- la participation à des projets et des ateliers transversaux, qui visent à favoriser l'inter culturalité au sein du Groupe ;
- les recrutements nombreux effectués en 2009 qui ont pour but de renforcer les fonctions clés et d'enrichir l'éventail des personnalités et des expertises ;
- l'association à la création de valeur au travers des accords d'intéressement.

En parallèle, la croissance externe est un élément fort de la stratégie du Groupe et de la réalisation du plan à moyen terme.

Elle a pour objectifs :

- la diversification du portefeuille d'activités ;
- l'élargissement de la chaîne de valeur ;
- l'entrée sur de nouvelles formes de distribution ;
- l'acquisition de compétences complémentaires ;
- l'élargissement du champ géographique, tant en France qu'à l'international.

Organigramme juridique au 31 décembre 2009



1.3.4.1 - Description des principaux investissements

1.3.4.1/1 - Au cours de l'exercice 2009

SANO CONCEPT

APRIL INTERNATIONAL a procédé au cours du mois de janvier 2009 à l'acquisition de 55% de SANO CONCEPT, courtier spécialisé dans l'assurance santé destinée aux particuliers, basé à Lausanne en Suisse.

Genç Sigorta

APRIL INTERNATIONAL a procédé au cours du mois d'avril 2009 à l'acquisition de 60% du capital de la société Genç Sigorta, courtier grossiste, basée à Istanbul en Turquie.

JUDICIAL

APRIL GROUP a acquis, au cours du mois de juin 2009, 88% de la société JUDICIAL, via sa filiale Solucia, courtier français spécialisé dans la protection juridique des professionnels.

Actova

SANO CONCEPT Holding a acquis, au cours du mois de juillet 2009, 51% de la société Actova, cabinet de conseil et de courtage en assurances, basé à Yverdon les Bains (Suisse).

H&S ASSURANCES

SANO CONCEPT Holding a acquis, au cours du mois d'août 2009, 51% de H&S Assurances, courtier suisse opérant dans le conseil et l'analyse des risques.

FLEXITRANS

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 17 décembre 2009 à l'achat de 70% de FLEXITRANS, courtier grossiste français spécialisé dans l'assurance des transporteurs et des logisticiens.

ASSURDOM

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 16 janvier 2009 au rachat de 17,92% d'ASSURDOM, portant sa participation à 71,55%.

APRIL Iberia

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 4 février 2009 au rachat de 30% d'APRIL Iberia, portant sa participation à 100%.

APRIL Santé

APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE a procédé le 24 février 2009 au rachat de 2,63% d'APRIL Santé, portant sa participation à 100%.

APRIL WAF

APRIL GROUP a procédé le 16 mars 2009 au rachat de 20% d'APRIL WAF, portant sa participation à 100%.

APRIL North America

APRIL GROUP a procédé le 18 mars 2009 au rachat de 30,1% d'APRIL North America, portant sa participation à 100%.

APRIL Marine

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 31 mars 2009 au rachat de 12,5% d'APRIL Marine, portant sa participation à 87,5%.

Solidaris

APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE a procédé le 30 septembre 2009 au rachat de 20% de Solidaris, portant sa participation à 100%.

Cacep

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 28 octobre 2009 au rachat de 25% de Cacep, portant sa participation à 100%.

Hausmann Conseils

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 18 décembre 2009 au rachat de 20% d'Hausmann Conseils, portant sa participation à 100%.

Habittance

APRIL GROUP a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Habittance au groupe Guy Hoquet le 24 février 2009. La société a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2009.

Letis

APRIL GROUP a cédé la totalité de sa participation dans la société London & European Title Insurance Services le 8 avril 2009.

SFG

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a cédé la totalité de sa participation dans la société SFG le 26 mai 2009.

Création d'APRIL Asset Management

Le GIE APRIL Asset Management est en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du Groupe.

1.3.4.1/2 - Au cours de l'exercice 2008

Cacep

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 6 mars 2008 à l'acquisition de 75% du capital du cabinet de courtage Cacep. La société Cacep est spécialisée dans l'assurance des obligations statutaires des collectivités territoriales envers leurs agents, l'assurance de la protection juridique des collectivités elles-mêmes, la défense pénale et la responsabilité civile personnelle professionnelle des agents.

APRIL Risks Solutions

APRIL GROUP, via sa filiale APRIL CEE Development, crée APRIL Risk Solutions le 31 mars 2008 en partenariat avec le groupe AG Capital, premier groupe immobilier bulgare. April CEE Development détient 63% du capital de cette société basée à Sofia en Bulgarie.

APRIL Actuarial Consultants

APRIL GROUP crée en avril 2008 APRIL Actuarial Consultants, cabinet de conseil international spécialisé en actuariat et basé à Miami, Etats-Unis.

OGB (devenue APRIL OGB)

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70% du capital de la société polonaise OGB, située à Varsovie en Pologne. Le cabinet OGB est un courtier spécialisé dans les risques dommages de l'entreprise, notamment l'assurance des flottes automobiles.

Insurety (devenue APRIL Insurety)

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 3 avril 2008 à l'acquisition de 70% du capital de la société Insurety Plc, basée à Bristol en Grande-Bretagne. Insurety Plc est un courtier spécialisé dans la conception et la distribution de contrats individuels de prévoyance et de santé.

Medibroker

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 23 mai 2008 à l'acquisition de 100% du capital du courtier online Medibroker. La société Medibroker, implantée près de Newcastle en Grande-Bretagne, est un courtier online spécialisé en assurance santé des expatriés.

ASSURDOM Gestion

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 16 juillet 2008 à l'acquisition de 15,4% du capital de la société ASSURDOM Gestion, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 53,6%.

Canada WorldWide

APRIL GROUP a procédé à l'acquisition le 21 juillet 2008 au travers de la holding APRIL North America de 80% du capital du courtier grossiste Canada WorldWide. Canada WorldWide, basé à Calgary, est spécialisé dans l'assurance des risques hors normes des entreprises.

CAEG – Assur-Londres

APRIL GROUP CORPORATE a procédé à l'acquisition le 28 juillet 2008 de 60% du capital du courtier CAEG situé à Paris. CAEG est un courtier grossiste agissant sous la marque Assur-Londres, souscripteur auprès des Lloyd's de Londres, spécialisé dans l'assurance Dommages des entreprises.

Moral Caraïbes

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 8 septembre 2008 à l'acquisition de 30,6% du capital de la société Moral Caraïbes, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 90%.

CORIS International

APRIL GROUP a procédé le 30 octobre 2008 à l'acquisition de 66% du capital de la société d'assistance CORIS International. CORIS International est aujourd'hui présente dans plus de 20 pays en Europe de l'Ouest, de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie avec un effectif de 500 personnes.

APRIL Réunion

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 4 novembre 2008 à l'acquisition de 8,5% du capital de la société APRIL Réunion, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

APRIL Web Access Factory

APRIL Web Access Factory (anciennement APRIL Alpha) développe depuis 2008 son activité de prestations de services informatiques et accompagne en particulier les sociétés du Groupe dans le développement de leur offre internet.

APRIL Portugal

Société créée en 2008 et basée à Lisbonne au Portugal, APRIL Portugal démarre son activité centrée sur l'assurance de prêts.

Libr'Handi

Société créée en 2008 et basée en France, Libr'Handi développe des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté handicapée.

Axeria Life Insurance Company

APRIL GROUP, via sa filiale APRIL Mediterranean, créée en novembre 2008 Axeria Life International, Protected Cell Company basée à Malte et spécialisée en assurance de personnes.

1.3.4.1/3 - Au cours de l'exercice 2007

AMT Assurances

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 5 janvier 2007 à l'acquisition de 75% du capital de la société AMT, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance moto.

Axeria Vie

Axeria Vie a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 17 janvier 2007. Cette compagnie, détenue à 100% par APRIL GROUP VIE EPARGNE, accompagne APRIL GROUP dans le développement de ses activités en assurance-vie.

ISR COURTAGÉ

ISR COURTAGÉ, structure de courtage dédiée à la distribution via internet de produits d'investissements socialement responsables, a démarré son activité en 2007.

Febs (devenue APRIL Financial Services AG)

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 19 février 2007 au rachat de 10% des minoritaires de la société APRIL Financial Services AG. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 84%.

APRIL Germany

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 16 mai 2007 au rachat de 20% des minoritaires de la société APRIL Germany. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 100%.

APRIL North America

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL North America créée à cet effet, à l'acquisition des cabinets de courtage canadiens Dave Rochon Assurances Inc., le 8 juin 2007 et ESCAPADE Assurances Voyages, le 11 juin 2007. La société ESCAPADE Assurances Voyages, basée à Sainte Croix, est spécialisée dans les produits d'assurances voyages à destination des particuliers. La société Dave Rochon Assurances Inc., basée à Montréal, est un courtier grossiste spécialisé dans les risques aggravés en assurances Dommages des entreprises et des particuliers.

ASSURDOM Gestion

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 22 juin 2007 à l'acquisition de 38,2% du capital de la société ASSURDOM Gestion sur l'Ile de la Réunion. ASSURDOM Gestion est un courtier grossiste spécialisé dans les risques Dommages essentiellement à destination des particuliers.

Assinco

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 7 novembre 2007 à l'acquisition de 80% de la société Assinco. Assinco est une société de courtage d'assurance, opérant directement ou par le biais de ses 16 filiales, dans l'assurance de personnes, l'assurance Dommages aux biens et l'assurance crédit, pour les entreprises et les particuliers en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

APRIL Cover

APRIL Cover, créée en 2006, a démarré son activité en 2007. Cette société met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'ensemble des outils nécessaires à la gestion de leur poste client afin de prévenir et gérer les risques de non paiement : prévention, indemnisation, gestion du recouvrement, optimisation du financement.

Solidaris

Solidaris, anciennement APRIL Partenariats, développe depuis 2007 des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté homosexuelle.

APRIL Réunion

APRIL Réunion, anciennement APRIL Distribution, a démarré son activité en 2007 sur l'Ile de la Réunion. La société intervient principalement dans le domaine de la santé-prévoyance individuelle.

APRIL CEE Development

APRIL GROUP crée en 2007 APRIL CEE Development, société de courtage basée à Budapest, afin de développer son activité en Hongrie.

APRIL Mediterranean Ltd et Axeria Re Ltd

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL Mediterranean Ltd (holding d'animation régionale) à la création d'Axeria Re Ltd le 28 décembre 2007. Axeria Re Ltd est une société de réassurance basée à Malte.

APRIL Santé

APRIL GROUP a lancé en 2007 l'activité d'APRIL Santé, réseau de points de vente et d'espaces de conseils en matière de services et d'assurance santé de la famille.

APRIL Corporate Broking (devenue APRIL Partenaire Pro)

APRIL Corporate Broking démarre son activité de conception, intégration et gestion de solutions d'assurance IARD pour les entreprises, proposée via un réseau de courtiers et d'agents d'assurance.

1.3.4.1/4 - Au cours de l'exercice 2006

Assurance Juridique (devenue Mutant Assurances)

APRIL GROUP a procédé le 16 février 2006 à l'acquisition de 25% du capital de la société Assurance Juridique, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

Dierrevi SPA

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 11 mai 2006 à l'acquisition de 80% du capital de la société Dierrevi SPA. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la commercialisation de contrats d'assurances pour les flottes automobiles en Italie.

APRIL Iberia

APRIL Iberia, créée le 31 mai 2006, a débuté son activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'assureurs-conseils indépendants en Espagne fin décembre 2006.

Doudet Charlet

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 27 juin 2006 à l'acquisition de 100% du capital de la société Doudet Charlet. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

AVS

APRIL Corporate (devenue APRIL GROUP CORPORATE) a procédé le 3 juillet 2006 à l'acquisition de 100% du capital de la société AVS. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

Moral Caraïbes

APRIL Courtage (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) a procédé le 20 juillet 2006 à l'acquisition de 59,4% du capital de la société Moral Caraïbes, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance Dommages auprès des particuliers. Cette société détient 100% de la société AMC.

Solucia Protection Juridique

La société Solucia Protection Juridique a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 20 octobre 2006. Cette compagnie conçoit et gère des contrats de Protection Juridique.

Europassur

APRIL Corporate (devenue APRIL GROUP CORPORATE) a procédé le 30 novembre 2006 à l'acquisition de 25% du capital de la société Europassur, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

1.3.4.1/5 - Au cours de l'exercice 2005

SFG

Acquisition le 1^{er} janvier 2005 du solde du capital de la société SFG.

CGCA / GI2A

APRIL Assurances a acquis 100% du capital des sociétés CGCA et GI2A, le 7 janvier 2005. Ces sociétés sont spécialisées dans la conception et la gestion de produits de niches en assurance Dommages de particuliers. CGCA détient également 100% de la société ACI.

Assurance Juridique (devenue Mutant Assurances)

APRIL GROUP a acquis 75% du capital de la société Assurance Juridique et de ses 13 filiales au cours du mois de mars 2005. Cette compagnie d'assurances conçoit, gère et commercialise des produits de protection juridique et d'assurance dommages.

FRANCE PLAISANCE ASSURANCE (devenue APRIL Marine)

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 75% du capital de la société FRANCE PLAISANCE ASSURANCE le 22 avril 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance multirisques pour les bateaux de plaisance.

Assurtis

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) et Laser, à travers sa filiale Mediatis spécialisée dans la vente en direct de crédits, ont créé en commun le 1^{er} juin 2005 la société Assurtis.

Cette société est détenue à 55% par APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS et à 45% par Mediatis. Par l'intermédiaire d'un réseau de points de vente franchisés, Assurtis assure la distribution de crédits à la consommation (prêts personnels renouvelables, amortissables, regroupement de créances) et de contrats d'assurance (auto, habitation, santé,...).

Résolution (devenue APRIL Immobilier)

Acquisition du solde du capital de la société Résolution entre le 30 juin 2005 et le 15 décembre 2005.

FG&A

Acquisition du solde du capital de la société FG&A le 30 juin 2005.

Cogealp (devenue ALP Prévoyance)

APRIL GROUP a procédé le 1^{er} juillet 2005 à une prise de participation de 66% du capital de la société de courtage Cogealp, spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance collectives pour les entreprises et opérant sous la marque ALP.

Febs (devenue APRIL Financial Services AG)

APRIL Assurances a acquis 74% du capital de la société Febs AG le 6 juillet 2005. Cette société, basée à Munich (Allemagne), est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance pour les crédits à la consommation, notamment les crédits automobiles.

SASCO

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 100% du capital de la société SASCO le 7 septembre 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion des contrats d'assurances pour les PME, notamment en assurance dommages.

SEPCOFI / EAC

APRIL Solutions, le 26 septembre 2006, a acquis 100% du capital des sociétés de courtage SEPCOFI et EAC, respectivement basées à Lyon et à Paris. Ces sociétés sont spécialisées dans le conseil et la conception de programmes d'assurance et de protection sociale collective à destination du personnel des entreprises.

Habitanace

APRIL Assurances et Guy Hocquet (groupe d'agents immobiliers indépendants) ont créé la société Habitanace le 5 octobre 2005. Ce cabinet de courtage, détenu à 50% par chacun des deux partenaires, a pour vocation d'apporter des solutions d'assurance aux agents immobiliers du réseau Guy Hocquet.

APRIL Germany

APRIL Courtage (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE) et la société Go Life ont créé la société APRIL Germany le 12 décembre 2005. Détenue à 80% par APRIL Courtage et 20% par Go Life, cette société a pour objet de développer en Allemagne une activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants.

Forum Assurances

Acquisition le 15 décembre 2005 du solde du capital de la société Forum Assurances.

1.3.4.1/6- Au cours de l'exercice 2004

CIARE SA

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 100% de la société Courtage Industriel d'assurances et de Réassurances Européennes – CIARE SA et de sa filiale à 100% CIARE Investissement, le 1^{er} avril 2004.

Cette société est spécialisée dans l'assurance dommages des entreprises. Elle conçoit et gère des offres sur mesure en matière de risques industriels et risques de la construction. Elle est implantée à Lyon et Saint Etienne.

Forum Assurances

APRIL Développement (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 90% de la société Forum Assurances le 1^{er} avril 2004.

Cette société de courtage est spécialisée dans les niches de l'assurance dommages des PME, automobiles haut de gamme et multirisques immeubles et bureaux. Elle est basée à Lyon.

Axeria Iard

APRIL GROUP a acquis 100% de la société Rhodia Assurances le 8 juillet 2004. Cette compagnie d'assurances, devenue Axeria Iard, intervient principalement en dommages et risques divers : automobiles (particuliers, locations longue durée et flottes), multirisques habitation (particuliers et immeubles) et risques professionnels.

Axeria Prévoyance

APRIL GROUP a acquis la participation de 35% détenue par le groupe Cardif dans Axeria Prévoyance le 31 décembre 2004.

APRIL GROUP détient désormais 100% du capital.

1.3.4.2 - Investissements en cours de réalisation

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

1.3.4.3 - Investissements futurs

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

1.3.5 Rapport de gestion

Voir le rapport de gestion pages 56 et suivantes.

1.3.6 Risques de l'émetteur

Le Risk Manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du Groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du Groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

1.3.6.1 - Risques liés à l'activité

1.3.6.1/1. Identification des facteurs et liens entre activité déployée et risques identifiés

Les principaux enjeux identifiés à l'échelle du Groupe concernent (risques bruts avant prise en compte des contrôles mis en place) :

- la gestion des hommes clés : elle s'articule au sein du Groupe non seulement autour des dirigeants des sociétés, garants de la réussite de son modèle entrepreneurial, mais aussi autour des experts techniques qui permettent de garantir à nos clients une offre pertinente et une qualité de service irréprochable ;

- la qualité de la relation avec les porteurs de risques : l'adéquation des couvertures d'assurance et de réassurance, la solidité financière des porteurs de risques et la capacité à négocier les meilleurs tarifs pour nos clients sont au cœur des problématiques du Groupe dans ses métiers de courtier et d'assureur ;
- la conformité avec les lois et règlements : tous les métiers du Groupe sont soumis à une réglementation exigeante dont les évolutions sont des facteurs de risques particulièrement suivis, notamment en matière de droit des assurances, de droit des sociétés et de normes comptables et fiscales ;
- la maîtrise de l'organisation fonctionnelle : elle s'analyse au sein du Groupe autour de l'organisation et de l'animation de nos réseaux de distribution, de la qualité des procédures de contrôle interne établies et de l'adéquation des moyens humains et techniques déployés ;
- la gestion de l'image : la pérennisation de l'image du Groupe en matière de dynamisme, d'innovation et de capacité à offrir les meilleurs produits et services, aux meilleurs prix, sur chacun de ses marchés.

Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué en 2009 afin d'évaluer, dans chacun des métiers du Groupe, les principaux risques créés ou aggravés par la crise économique et financière. Les principaux risques identifiés dans ce cadre sont :

- le risque de crédit client ;
- le risque de défaillance des assureurs ou réassureurs ;
- le risque de concurrence ;
- le risque pesant sur la fidélisation de la clientèle et le surcoût associé ;
- le risque de déviation de la sinistralité ;
- le risque de marché sur les actifs financiers (traité en section 1.3.6.2 du document de référence).

Des actions de suivi ont été mises en place afin de surveiller l'évolution de ces risques dans les différents pôles métiers du Groupe et des mesures de prévention ont été engagées afin de réduire l'exposition du Groupe.

1.3.6.1/2. Evaluation

La nature de ces enjeux ne permet pas d'en effectuer une évaluation quantitative chiffrée. A ce jour, les risques évoqués ne présentent pas d'indices de réalisation pouvant induire des conséquences matérielles à l'échelle du Groupe.

1.3.6.1/3. Procédures et moyens de suivis mis en place

Le Risk Manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque de l'assurance et du courtage, ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité de Développement Durable. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du Groupe ainsi que sur les recommandations formulées par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement).

Le Risk Manager alerte et conseille la Direction et rend compte de cette mission au Comité de Développement Durable.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude permettant d'apprécier son importance et de mettre en place, si nécessaire, un plan d'actions destiné à supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit ou des cartographies et en rendent compte formellement au moins une fois par an en Comité stratégique.

Le Risk Manager veille, en parallèle, à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les

acteurs de l'audit interne du Groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le Groupe telle qu'elle a notamment été analysée dans le cadre de l'exercice annuel de cartographie des risques. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le plan de l'année n est validé en fin d'exercice n-1 par la Direction. Il est revu de façon formelle deux fois par an et présenté au Comité de Développement Durable pour suivi. Il est par ailleurs mis à jour régulièrement en fonction des priorités identifiées en cours d'exercice.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation des procédures de contrôle interne, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi de l'intégration des sociétés ayant récemment rejoint le Groupe et missions de suivi d'audits précédents.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises. Pour chaque recommandation, une date limite de mise en œuvre ainsi qu'un responsable sont désignés.

Durant l'exercice 2009, 18 sociétés ont fait l'objet de missions d'audit interne par le Groupe. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk Manager du Groupe, 62 missions d'audit interne et 70 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du Groupe. La répartition de ces missions sur l'ensemble du Groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2009
Pilotage stratégique et mise en œuvre	17%
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	10%
Relations avec le personnel	9%
Souscription	8%
Revue générale du contrôle interne	8%
Croissance externe	8%
Inadéquation de la documentation	7%
Stratégie organisationnelle	5%
Fraude et malveillance	4%
Autres lois et règlements	4%
Image	3%
Fiscalité et comptabilité	3%
Autres types de risques	14%

Pôles métier	Répartition des missions effectuées en 2009
APRIL GROUP CORPORATE	10%
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	40%
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	19%
APRIL GROUP VIE EPARGNE	6%
APRIL INTERNATIONAL	10%
COMPAGNIES D'ASSURANCES	15%

1.3.6.2 - Risques de marché

1.3.6.2/1 - Lien entre l'activité et les risques identifiés

L'activité d'APRIL GROUP s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le Groupe aux risques de

marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

Le courtage

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, le courtage permet au Groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 19 998 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 156 046 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du Groupe sont composées essentiellement d'emprunts bancaires divers pour 7 732 K€ et des passifs financiers résultant notamment des engagements de rachat des minoritaires pour 12 266 K€.

La trésorerie du Groupe, en dehors des concours bancaires courants, est investie intégralement en placements financiers à court terme (89 139 K€ au 31 décembre 2009) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (April Trésorerie).

Les compagnies d'assurances

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actifs, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer la maîtrise des risques et l'adéquation avec les contraintes internes, le Groupe a décidé de ré-internaliser la gestion financière des portefeuilles d'assurance du Groupe en créant un GIE dédié à cette activité (le GIE APRIL Asset Management).

La gestion actif/passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

1.3.6.2/2 - Evaluation des risques

Au 31 décembre 2009, APRIL GROUP détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria Iard) un portefeuille de placements financiers d'une valeur de marché de 451 426 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur de marché	%	Coût historique	Plus ou moins values latentes
Obligations	319 250	71%	316 472	2 778
OPCVM obligations	21	0%	15	6
Total Obligations	319 271	71%	316 486	2 784
Actions	0	0%	0	0
OPCVM Actions	32 147	7%	31 197	950
Total Actions	32 147	7%	31 197	950
Autres	35 917	8%	35 407	509
Monétaire	64 091	14%	63 536	555
TOTAL PORTEFEUILLE	451 426	100%	446 627	4 799
<i>dont Axéria Prévoyance</i>	<i>283 346</i>	<i>63%</i>	<i>281 899</i>	<i>1 447</i>
<i>dont Axéria IARD</i>	<i>119 910</i>	<i>27%</i>	<i>117 738</i>	<i>2 173</i>
<i>dont autres compagnies</i>	<i>48 169</i>	<i>11%</i>	<i>46 990</i>	<i>1 179</i>

Risque de liquidité

Compte tenu de la gestion actif/passif, ce risque n'est pas significatif.

Risque actions

Les compagnies d'assurances du Groupe ont investi 7% de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles fixe la limite à 65% de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement se fait en grande partie par le biais d'OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers secteurs économiques : banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc. en grande majorité sur l'Europe dont la France.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2009, le détail de l'exposition du portefeuille au risque actions par zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)	Europe	Etats Unis	Autres Zones	Total
Actions				
OPCVM actions	30 093		2 054	32 147
TOTAL PORTEFEUILLE	30 093		2 054	32 147
<i>en %</i>	<i>93,6%</i>		<i>6,4%</i>	<i>100,0%</i>

Risque de change

Le portefeuille d'APRIL GROUP est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2009, l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)	Total	%
Actifs financiers libellés en EUR	451 426	100,0%
Actifs financiers libellés en GBP		
Actifs financiers libellés en USD		
Actifs financiers libellés en autres devises		
TOTAL PORTEFEUILLE	451 426	100,0%

Risque de taux

Le portefeuille d'APRIL GROUP est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition, au 31 décembre 2009, du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX PAR ECHEANCE (en milliers d'euros)	inf. à 1 an	inf à 2 ans	inf à 3 ans	inf à 4 ans	inf à 5 ans	sup. à 5 ans	TOTAL
Obligations exposées au risque de juste valeur	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	157 420	278 839
OPCVM obligations exposées au risque de juste valeur						21	21
Instruments dérivés actifs exposés au risque de juste valeur							
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur							
Instruments financiers exposés au risque de juste valeur (5)	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	157 440	278 859
Obligations exposées au risque de cash flow		6 758	2 622	3 452		27 579	40 411
OPCVM obligations exposés au risque de cash flow							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de cash flow							
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow							
Instruments financiers exposés au risque de cash flow (5)		6 758	2 622	3 452		27 579	40 411
TOTAL PORTEFEUILLE	13 802	37 399	27 800	27 639	27 610	185 019	319 271
<i>en %</i>	<i>4,3%</i>	<i>11,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,6%</i>	<i>58,0%</i>	<i>100,0%</i>

Risque de crédit

Le portefeuille d'APRIL GROUP est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection très rigoureuse des émetteurs (78% des actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum AA par Moody's et/ou Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire par notation émetteur :

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'euros)	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit		173 967	76 231	41 503	20 818	6 731	319 250
OPCVM obligations exposées au risque de crédit	21						21
TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE	21	173 967	76 231	41 503	20 818	6 731	319 271
<i>en %</i>	<i>0,0%</i>	<i>54,5%</i>	<i>23,9%</i>	<i>13,0%</i>	<i>6,5%</i>	<i>2,1%</i>	<i>100,0%</i>

APRIL GROUP ne détient par ailleurs dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO, ABS ou autre.

APRIL GROUP est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie des risques de leurs contrats d'assurance. Le Groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : plus de 90% des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2009, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR en %	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	Total
<i>En % des primes cédées</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>	<i>28,9%</i>	<i>61,3%</i>	<i>6,6%</i>		<i>100,0%</i>

Sensibilité du portefeuille titres

Marchés de taux

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP à une variation des taux d'intérêt est de 4,01 (pour rappel 2,98 au 31 décembre 2008) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 2,82 (pour rappel 1,63 au 31 décembre 2008).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1% en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 3% à 4%), le portefeuille d'APRIL GROUP devrait perdre 2,82% de sa valeur.

Marchés actions

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10% de l'indice EUROSTOXX 50 entraînerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL GROUP de 1 845 K€.

1.3.6.2/3 - Procédures et moyens de suivi mis en place

Dans le but d'améliorer la maîtrise des risques de marché et l'adéquation avec les contraintes internes, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances a été ré-internalisée et est confiée à une entité dédiée au sein du Groupe (le GIE APRIL Asset Management)

Dans le cadre de la gestion, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs, de duration...).

De plus, le Code des Assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

C'est le GIE APRIL Asset Management, qui est placé sous le contrôle de la Direction Financière du Groupe, qui est en charge de l'analyse de l'environnement macro économique, de la définition et de la mise en pratique de la politique d'investissement en fonction des contraintes internes, du suivi des portefeuilles et de la maîtrise des risques financiers.

Grâce à un reporting complet réalisé par cette entité incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi complet du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

1.3.6.3 - Risques juridiques

1.3.6.3/1 – Liens entre activité déployée et risques identifiés

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction Juridique d'APRIL GROUP.

Les risques liés à l'activité sont identifiés dans le cadre de la procédure de contrôle interne en relation avec le Risk Manager décrit en page 105.

Les activités du Groupe constituent des activités fortement réglementées au plan national ou européen. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes que ce soit concernant l'intermédiation en assurance ou la réglementation spécifique aux compagnies d'assurances.

1.3.6.3/2 – Evaluation des risques

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2008	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2009
Provisions pour litiges	1 512	84	1 656	-536	-113	2 603
Provisions pour retraite	5 800	109	534	-264	11	6 190
Autres provisions risques et charges	3 230	-31	1 912	-812	-230	4 069
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	10 542	162	4 102	-1 612	-332	12 862

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 2%

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en dehors de celle visée ci-dessus qui est en suspens ou dont la société est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ ou du Groupe.

1.3.6.3/3 – Procédures et moyens de suivi

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du Groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés.

L'activité opérationnelle des sociétés du Groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. En complément, un contrat spécifique de responsabilité civile sur les activités de franchiseur a également été souscrit. Les directions juridiques des différentes sociétés du Groupe sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont pour l'essentiel centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL GROUP afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques du Groupe.

1.3.6.4 - Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le Groupe n'est pas significativement impacté par de tels risques.

1.3.6.5 - Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Responsabilité civile professionnelle du courtier,
- Responsabilité civile professionnelle du franchiseur,
- Garantie financière,
- Garantie démarchage bancaire et financier,
- Multirisques bureaux,
- Assurance et assistance de la flotte de véhicules du Groupe,
- Assurance auto-mission,
- Régimes complémentaires de prévoyance et de santé.

Le Risk Manager, en relation avec des experts techniques, réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées aux activités des différentes sociétés du Groupe.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont placés auprès d'assureurs externes au Groupe. Le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance.

1.4 Patrimoine – Situation financière – Résultats

1.4.1 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale d'APRIL GROUP et des sociétés qui composent le Groupe n'est intervenu depuis les derniers états financiers publiés.

1.4.2 Comptes consolidés et sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2009

1.4.2.1 - Etats financiers certifiés sur les trois derniers exercices

Voir les comptes sociaux d'APRIL GROUP au 31 décembre 2009 pages 190 et suivantes.

1.4.2.2 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés d'APRIL GROUP au 31 décembre 2009 sont présentés pages 114 et suivantes.

RESULTAT 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.4.1	812 963	735 783
Autres produits d'exploitation	3.5.1	16 994	17 668
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	3.5.2.1	18 601	8 303
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		848 558	761 754
Charges techniques d'assurance	3.5.3	-352 232	-256 356
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	3.5.4	7 976	- 2 650
Autres achats et charges externes	3.5.5	-211 915	-220 979
Impôts, taxes		-17 551	-16 882
Charges de personnel	3.5.6	-159 225	-146 541
Dotations aux amortissements		-10 671	-9 661
Dotations aux provisions		-9 120	-6 087
Autres produits et charges d'exploitation		-8 396	-5 907
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		87 424	96 691
Variation de valeur des écarts d'acquisition	3.5.7	-276	-1 405
Autres produits et charges opérationnels	3.5.8	18 754	-200
RESULTAT OPERATIONNEL		105 902	95 086
Charges de financement		-342	-523
Quote-part dans les entreprises associées			
Charge d'impôt	3.5.9	-28 355	-33 017
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		77 205	61 546
Résultat après impôts des activités abandonnées	3.5.10	-2 225	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		74 980	61 546
Intérêts minoritaires		2 279	971
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		72 701	60 575
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION		1,90	1,49
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION		1,88	1,48
RESULTAT PAR ACTION	3.13	1,79	1,49
RESULTAT DILUE PAR ACTION	3.13	1,77	1,48
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		74 980	61 546
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		1 929	-5 004
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		24 200	-21 164
Autres retraitements		3 086	
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		-5 381	8 361
Ajustements de reclassement		-361	-1 841
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		23 473	-19 648
RESULTAT GLOBAL TOTAL		98 453	41 898
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		2 234	705
Part du groupe dans le résultat global total		96 219	41 193

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Actif brut	Amortissements et provisions	Actif net	Actif net
Ecart d'acquisition	3.6.1	182 292	-10 919	171 373	152 606
Autres immobilisations incorporelles	3.6.2	58 368	-38 140	20 228	23 843
Immobilisations corporelles	3.6.3	41 166	-22 044	19 122	20 521
Immeubles de placement		225	-24	201	207
Placements financiers	3.6.4	461 591	-9 765	451 826	369 975
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré					30 935
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	3.6.9	98 808		98 808	95 560
Impôts différés actifs	3.6.5	5 186		5 186	8 245
Autres actifs	3.6.6	10 051	-333	9 718	10 408
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		857 687	-81 225	776 462	712 300
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	3.6.6	51 653		51 653	35 210
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	3.6.6	56 092		56 092	18 122
Créances clients	3.6.6	135 443	-8 459	126 984	112 260
Créances d'impôt exigibles	3.6.6	3 539		3 539	4 159
Autres créances	3.6.6	49 879	-3 241	46 638	48 246
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6/ 3.7.4	167 570		167 570	198 922
TOTAL ACTIFS COURANTS		464 176	-11 700	452 476	416 918
SOUS TOTAL ACTIF		1 321 863	-92 925	1 228 938	1 129 219
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.1.21	366 016		366 016	
TOTAL ACTIF		1 687 879	-92 925	1 594 954	1 129 219

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital social		16 358	16 350
Primes d'émission		12 683	12 381
Réserves consolidées		298 588	230 720
Résultat de la période		72 701	60 575
Ecart de conversion		-3 501	-5 749
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		396 829	314 277
Intérêts minoritaires		2 937	3 658
TOTAL CAPITAUX PROPRES		399 766	317 935
Provisions techniques des contrats d'assurance	3.6.9	454 786	347 290
Passifs techniques des contrats d'investissement	3.6.10		22 548
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	3.6.10		34 097
Provisions pour risques et charges	3.6.11	12 862	10 542
Impôts différés passifs	3.6.5	5 015	2 156
Dettes financières	3.6.12	19 998	25 856
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		492 661	442 489
Concours bancaires courants	3.6.13/ 3.7.4	11 524	8 939
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	3.6.13	10 762	18 215
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	3.6.13	60 970	43 101
Dettes d'exploitation	3.6.13	192 163	196 578
Dettes d'impôts exigibles	3.6.13	5 484	5 396
Autres dettes	3.6.13	89 947	96 566
TOTAL PASSIFS COURANTS		370 850	368 795
SOUS TOTAL PASSIF		1 263 277	1 129 219
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.1.21	331 677	
TOTAL PASSIF		1 594 954	1 129 219

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.4.2.3 - Résultats

Voir rapport de gestion pages 56 et suivantes et tableau des résultats des 5 derniers exercices page 97.

1.4.2.4 - Montant du dividende global et par action des trois derniers exercices

Voir rapport de gestion page 56.

1.4.2.5 - Tableaux des ressources et utilisation des fonds – Tableau de financement

Voir les comptes sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2009 pages 190 et suivantes.

1.4.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:												
Émetteur	45	45	4%	4%	35	35	16%	17%				
Filiales intégrées globalement	957	744	80%	62%	183	171	84%	83%	19	94	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes:												
Émetteur												
Filiales intégrées globalement *	200	417	16%	35%								
<i>Sous-total</i>	1 202	1 206	100%	100%	218	206	100%	100%	19	94	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-total	-	-			-	-			-	-		
TOTAL	1 202	1 206	100%	100%	218	206	100%	100%	19	94	100%	100%

- : Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes réalisées par le cabinet Mazars correspondent principalement à des missions de due diligences réalisées dans le cadre de la croissance externe du Groupe.

1.5 Le Gouvernement d'Entreprise

1.5.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

1.5.1.1 - Composition des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2009

Conseil d'administration

Administrateurs	Age	Fonction	Nombre d'actions APRIL GROUP détenues	Date de la première nomination (**)	Date de nomination ou de dernier renouvellement
Bruno Rousset	54 ans	Président-directeur général d'APRIL GROUP	24 668 403*	28/08/2007	23/04/2009
Xavier Coquard	58 ans	Administrateur d'APRIL GROUP	113 323	28/08/2007	23/04/2009
André Arrago	60 ans	Membre du Directoire d'Hannover Re Membre du Directoire de la E+S Rückversicherung AG	400	28/08/2007	23/04/2009
Jean-Claude Augros	63 ans	Directeur de l'ISFA	500	28/08/2007	23/04/2009
Bernard Belletante	56 ans	Directeur général d'Euromed	250	28/08/2007	23/04/2009
Gilles Dupin	55 ans	Président-directeur général du groupe Monceau Assurances	500	28/08/2007	23/04/2009
Philippe Marcel	56 ans	Président de la Société MG Fil Conseil	1 145	28/08/2007	23/04/2009
Jean-Yves Nouy	61 ans	Directeur général de SHAM	2 200	28/08/2007	23/04/2009
Patrick Petitjean	53 ans	Président et Directeur général d'APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE et d'APRIL Assurance	170	23/04/2009	23/04/2009
Guy Rigaud	63 ans	Président du Directoire de Rhône-Alpes Création et Directeur général d'Amorçage Rhône-Alpes	750	28/08/2007	23/04/2009
Jean-Pierre Rousset	62 ans	Président- directeur général d'APRIL GROUP CORPORATE	355	23/04 /2009	23/04/2009

(*) dont 24 668 393 par la société Evolem détenue à 100% par Bruno Rousset

(**) L'Assemblée générale du 28 août 2007 a changé le mode d'administration et de direction de la société par l'adoption de la formule à Conseil d'administration. A cette occasion, elle a nommé pour la première fois les membres composant le Conseil d'administration.

Certains membres de l'actuel Conseil d'administration occupaient des postes de mandataires dans les organes de gouvernance de la société (Conseil de surveillance et Directoire) avant l'Assemblée générale du 28 août 2007.

Les autres fonctions et mandats des Administrateurs d'APRIL GROUP figurent dans le rapport de gestion, pages 81 et suivantes.

A la connaissance de la société, les seuls liens familiaux existant entre des membres du Conseil d'administration sont entre Bruno Rousset et Jean-Pierre Rousset qui sont frères.

L'expérience et l'expertise dans le domaine de la gestion de chaque membre du Conseil d'administration est détaillée ci-après:

Bruno Rousset est titulaire d'un diplôme de gestion et marketing ainsi que d'un diplôme du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Il rejoint en 1979 le groupe de retraite et de prévoyance lyonnais UPESE (Union de prévoyance des Entreprises du Sud-Est), en tant que responsable Prévoyance, puis Directeur Adjoint. En 1988, il fonde la société APRIL devenue aujourd'hui APRIL GROUP et au sein de laquelle il exerce les fonctions de Président-directeur Général.

Xavier Coquard est diplômé de l'école des cadres d'IBM et d'une formation qualifiante de courtier en assurance. Il intègre en 1974 le groupe de retraite et de prévoyance lyonnaise UPESE (Union de Prévoyance des Entreprises du Sud-Est) en tant que chef de projet. En 1988, il fonde avec Bruno Rousset la société APRIL devenue aujourd'hui APRIL GROUP, il y exercera entre autres les fonctions de Secrétaire Général et de Directeur Général des Nouvelles Technologies. Il est aussi fondateur et président du Conseil de Surveillance de la société Terre d'entreprises et du Château des Broyers.

André Arrago est titulaire d'un diplôme de l'Institut des sciences financières et des assurances ainsi que du diplôme d'actuaire. En 1985 il rejoint la société Hannover Re en qualité de Directeur Non Vie pour la zone des pays d'Amérique latine et du monde arabe. Depuis 2001, il est membre du Directoire de la société Hannover Re et a étendu ses responsabilités de Directeur Non Vie sur la quasi-totalité du territoire monde.

Jean-Claude Augros est diplômé d'un DEA en Sciences de Gestion. Il exerce la fonction de Directeur de l'Institut de Sciences Financières et d'Assurances et enseigne depuis 1986 à l'Université Claude Bernard Lyon 1 en qualité de Professeur de Sciences de Gestion.

Bernard Belletante est diplômé de l'École Normale Supérieure et titulaire d'un Doctorat en Économie et Management. En 2002, il est nommé Directeur Général d'Euromed Management. Il exerce également des fonctions de Professeur de Finance et il est Président du Réseau Méditerranéen des Ecoles de Management (RMEM) et du Conseil Scientifique d'Altars.

Gilles Dupin est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique et lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Économie et finances). Il a rejoint le Groupe Monceau en 1995 et en a pris la Direction Générale en septembre 1995. Il assume aussi la Direction Générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de la Capma-Capmi, de la CART, de la CIARL, de la CIAM et de la CIMA.

Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon. Il intègre la société Ecco Travail Temporaire en 1981. En 1996, suite à la fusion des sociétés Adia et Ecco, il devient Directeur général France du groupe Adecco ainsi formé et d'une zone regroupant l'Irlande, le Royaume-Uni, le Maroc et l'Afrique du Sud. Puis en 1997, il devient Président non exécutif du groupe Adecco. Il est aujourd'hui Président de la société MG Fil Conseil et Président du Conseil de surveillance de la Société Novalto.

Jean-Yves Nouy, diplômé de l'IEP de Paris, a commencé sa carrière chez Groupama. En 1986, il rejoint UAP Réassurances en tant que Secrétaire général et devient lors de la fusion en 1989 le Secrétaire général du groupe Scor. Il sera nommé Président en 2003 du groupe Benfield et crée la société Catixl spécialisée dans la création d'indices catastrophiques. Il est depuis 2004, Directeur général de la SHAM.

Patrick Petitjean est diplômé en Sciences Économiques et Gestion ainsi que du Centre de Perfectionnement aux Affaires de Lyon. Après une quinzaine d'années au sein de l'OPAC, il rejoint en 2000 le Groupe APRIL en qualité de Président-directeur général d'APRIL Assurances et d'APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE.

Guy Rigaud est diplômé de l'ESC de Clermont-Ferrand. Il exerce pendant 15 ans la profession d'enseignant en économie générale, comptabilité et sociologie à l'ESC de Clermont-Ferrand tout en effectuant en parallèle des activités de conseil. Depuis 1989, il est Président du Directoire de Rhône-Alpes Création.

Jean-Pierre Rousset est diplômé en droit et de l'école française des attachés de presse. Après de nombreuses expériences en tant que Directeur de communication, il rejoint en 1998 Burson-Marsteller en qualité de Président-directeur général. En 2003, il devient Président de la société TBWA/Corporate et fin 2008, il est nommé Président-directeur général d'APRIL GROUP CORPORATE.

Pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée, l'adresse des Administrateurs d'APRIL GROUP est celle du siège de la société APRIL GROUP 83-85 boulevard Vivier Merle - 69003 LYON.

1.5.1.2 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours du dernier exercice clos : six.

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes suivants :

- suivi des dossiers d'acquisition et de création de nouvelles sociétés ou activités ;
- suivi de l'intégration des nouvelles sociétés au sein du Groupe ;
- suivi des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel ;
- suivi du Risk Management et des travaux d'audit interne ;
- suivi de la politique de création de nouveaux produits et services ;
- suivi des budgets prévisionnels et des réalisations ;
- suivi du processus de notation financière de certaines filiales.

Le Comité de Développement Durable a tenu quatre réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est composé du Président-directeur général et de 5 Administrateurs dont 4 indépendants

- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Gilles Dupin ;
- Philippe Marcel ;
- Guy Rigaud.

Le Comité de Développement Durable se réunit en qualité de Comité d'audit et de Comité des rémunérations lors de séances spécifiques. Il a également pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (maîtrise des risques et suivi de l'audit interne, politique d'acquisition et d'intégration des nouvelles sociétés, culture du Groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

Les missions du Comité de Développement Durable ont été modifiées lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009. Conformément au Code de Commerce un Comité d'Audit sera mis en place en 2010 par la société APRIL GROUP. Une partie des attributions dévolues antérieurement au Comité de Développement Durable sera donc transféré à ce Comité d'Audit. Le Comité de Développement Durable restera en charge des thèmes relatifs à la politique des rémunérations des dirigeants, de la mobilité, du reporting social ainsi que des grands enjeux liés aux ressources humaines.

Le Comité d'Audit serait présidé par Madame Dominique Takizawa, sous réserve de sa nomination en qualité d'Administrateur APRIL GROUP lors de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Le Comité d'Investissement du Groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'Investissement est transmis aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce Comité a été élaboré.

Il s'est réuni quatre fois durant l'exercice écoulé

Est membre de droit de ce Comité, le Président du Conseil d'administration d'APRIL GROUP, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'Investissement d'APRIL GROUP :

- Bernard Belletante ;
- Guy Rigaud ;

Le Comité d'Investissement comprend également un membre non Administrateur, Jean-Michel Rallet.

Le Comité des Assurances est un Comité indépendant des compagnies d'assurance du Groupe. Il est composé du Président-directeur général et des membres du Conseil d'administration professionnels de l'assurance :

- André Arrago ;
- Gilles Dupin ;
- Jean-Yves Nouy ;
- Jean-Claude Augros.

Il a pour rôle de gérer les questions relatives à la stratégie assurance, la stratégie financière d'assurance, le Risk Management assurance et les procédures de contrôle et statue en tant que comité d'audit assurance et comité de nomination assurance. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il est présidé par Monsieur Jean-Yves Nouy.

1.5.1.3 - Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les membres du Conseil d'administration font bénéficier APRIL GROUP de leur expertise et de leur expérience relative aux thèmes décrits dans le paragraphe 5.1.2 tels que la stratégie, la croissance externe, les ressources humaines et la gestion des risques. Les mandats des membres du Conseil d'administration décrits ci-dessous sont la preuve de l'expérience acquise par ces membres. En outre, le Président-directeur général respecte les conditions réglementaires relatives au courtage d'assurances.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il a existé des contrats de prestations de service conclus entre d'une part APRIL GROUP CORPORATE et Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset) et d'autre part Assinco et Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset). A ce jour, il n'existe plus qu'un seul contrat de prestation de service entre Kertés Conseil (représentant Monsieur Jean-Pierre Rousset) et Assinco.

Les missions détaillées dans le contrat de prestations de Monsieur Jean-Pierre Rousset sont les suivantes : la prise en charge et la définition de la stratégie globale, la structuration, l'animation ainsi que la gestion des deux sociétés.

Dans le cadre des contrats de prestation, la société Kertés Conseil a perçu des sociétés APRIL GROUP CORPORATE et Assinco des honoraires pour un montant total de 205 072 € ajustable avec un plafond maximal de 275 000 € hors taxes réalisée sur la base d'un temps plein

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Liste des mandats des cinq derniers exercices par mandataire social :

Bruno ROUSSET
Mandats et fonctions en cours

<i>APRIL GROUP SA</i>
Président-directeur général
Date d'expiration : Assemblée générale d'Approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Président-directeur général
Evolem 1	Représentant Evolem SA présidente d'Evolem 1
Evolem 2	Représentant Evolem SA présidente d'Evolem 2
Evolem 3 SAS	Président
Evolem Aviation	Président
Evolem Développement EURL	Gérant
Rousset & Rousset SARL	Gérant
Jelly	Représentant Evolem 2 présidente de Jelly
Flex	Représentant Evolem 2 présidente de Flex
MKG	Représentant Evolem 2 présidente de MKG
Ortho	Représentant Evolem 2 présidente de Ortho
Do It Yourself	Représentant Evolem 1 présidente de Do It Yourself
Novadev	Représentant Evolem 1 présidente de Novadev
Hedipa	Représentant Evolem 1 présidente de Hedipa
Stairs	Représentant Evolem 1 présidente de Stairs
Monceau Assurances SA	Administrateur
Groupe Norbert Dentressangle SA	Membre du Conseil de surveillance
Kaelia SA	Représentant permanent d'Evolem 1
EM Lyon (Association)	Administrateur
Vivier Merle (SC)	Co-gérant

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

VBS SA	Administrateur
Terre d'Entreprises SA	Membre du Conseil de surveillance
Banque Populaire de Lyon SA	Administrateur

Xavier COQUARD

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée Générale d'Approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Terre d'Entreprises SA	Président du Conseil de Surveillance
SA des Broyers	Président du Conseil de Surveillance

Mandats (hors groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

André ARRAGO

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Hannover Re	Membre du Directoire
La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Jean-Claude AUGROS

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
I.S.F.A.	Directeur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Bernard BELLETANTE

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Groupe Euromed Management	Directeur général
Techne SA	Administrateur
Bemobee Solutions	Administrateur
Altidiem	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Gilles DUPIN

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Monceau Assurances	Président et Directeur général
Capma & Capmi	Directeur général
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Président
Monceau Générale Assurances (MGA)	Président du Directoire
Monceau Retraite & Epargne SA	Président du Conseil de surveillance
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance - FNGRP (GIE)	Administrateur
Service Central des Mutuelles – SCM (GIE)	Administrateur
Monceau Assurances Dommages – ASD (GIE)	Administrateur
Monceau Investissements Immobiliers – MII	Gérant
Monceau Investissements Mobiliers – MIM	Gérant
Société Civile Centrale Monceau – SCCM	Gérant
UFG-LFP	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Cyberlibris SA	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Norden (SICAV)	Représentant permanent de Capma & Capmi

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Société Civile Foncière Centrale Monceau – SCFCM	Gérant
Noam Europe Expansion	Représentant permanent de Monceau Assurances
Uni Hoche	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
Centrale Court-Terme (SICAV)	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
Unigestion (SICAV)	Président
Pyramides Convertibles (SICAV)	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
VR Assurances	Représentant permanent de la Société en Assurance Réassurance et Prévoyance – SARP SA
OCAM	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Monceau Selection Plus (Ex Khorum) (SICAV)	Représentant permanent de Capma & Capmi
VR Assurances Holding	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Atlas Maroc (SICAV)	Représentant Permanent du groupe Monceau MAA

Philippe MARCEL

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Sipemi SAS	Président
GL Events SA	Administrateur
EM Lyon (Association)	Président
Novalto SA	Président du Conseil de surveillance
Partners In Business Management (SAS)	Président
Silli Ker Inc. (société de droit américain)	Administrateur
MG Fil Conseil (SAS)	Président
Aldes SA	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Adecco Holding France SAS	Président
Avion Ecco (GIE)	Administrateur
Adecia - Sa	Administrateur
Altedia SA	Administrateur
Adecco SA (société de droit suisse)	Administrateur
Adecco Travail Temporaire SAS	Président
AHF e Business - SAS	Président
Ecco SAS	Président
Adia SAS	Président
Interecco Management	Directeur général / Administrateur
Sistel Services SAS	Administrateur
Olsten SA	Président-directeur général
Olsten TT SA	Administrateur
Olsten TT Sud SA	Président-directeur général
Quick Medical Services SA	Administrateur
ASVEL Basket SASP	Administrateur
Ajilon France SA	Représentant Permanent d'Adecco TT
Alexandre Tic SA	Représentant Permanent d'Adecco TT
Pixid SNC	Représentant Permanent d'Adecco TT, Gérant

Jean-Yves NOUY

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Sham	Directeur général
Sham Services	Président
Sham Vie	Président-directeur général
AXA FIF	Membre du Conseil de surveillance

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Benfield	Président-directeur général
Catixl	Président

Patrick PETITJEAN

Mandats et fonctions en cours :

APRIL GROUP SA	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	

Hors Groupe	
Néant	

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors Groupe	
Delta SA	Administrateur

Guy RIGAUD

Mandats et fonctions en cours :

APRIL GROUP SA	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'Approbation des comptes au 31/12/2010	

Hors Groupe	
Rhône-Alpes Création SA	Président du Directoire
Amorcage Rhône-Alpes SAS	Directeur général
RAC Ingenierie SAS	Président

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

GR Consultant EURL	Gérant
--------------------	--------

Jean-Pierre ROUSSET

Liste des mandats et fonctions exercés dans le Groupe et en dehors du Groupe au cours de l'année 2009 :

APRIL GROUP SA	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	

Hors Groupe	
Agence Elan	Directeur général

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Hors Groupe	
TBWA Corporate	Président

1.5.2 Intérêt des dirigeants dans le capital de la société

Voir paragraphe 1.2.3. page 12.

1.5.2.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Voir rapport de gestion pages 73 et suivantes.

1.5.2.2 - Information sur les options de souscription et d'achat d'actions

Voir rapport de gestion pages 75 et suivantes.

1.5.2.3 - Conventions réglementées

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes pages 207 et suivantes.

1.5.2.4 - Prêts et garanties accordés aux administrateurs

Non applicable.

1.5.3 Mention des schémas d'intéressement du personnel

1.5.3.1 - Contrats d'intéressement et de participation

La société APRIL GROUP a souhaité associer l'ensemble de ses salariés à son développement en les intéressant aux résultats, afin de donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêts qui existe à l'intérieur de la société et d'améliorer les niveaux de performance collective et individuelle.

Le présent accord a ouvert des droits au profit des salariés au titre des trois exercices allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Le montant de l'intéressement est déterminé à partir d'un ensemble de critères de performances liés aux performances de qualité et de productivité de la société APRIL GROUP SA. Chaque note, affectée d'un coefficient de pondération, détermine la fraction du montant de l'intéressement attribué au personnel.

Les montants versés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Intéressement calculé sur les résultats 2004 versé en 2005	Intéressement calculé sur les résultats 2005 versé en 2006	Intéressement calculé sur les résultats 2006 versé en 2007	Intéressement calculé sur les résultats 2007 versé en 2008	Intéressement calculé sur les résultats 2008 versé en 2009	Intéressement calculé sur les résultats 2009 à verser en 2010
Montant en K€	168	159	215	239	257	175

1.5.3.2 - Options de souscription

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2008 a renouvelé la délégation donnée au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions étant précisé qu'elle ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social existant au jour de la première attribution dans le respect des limites légales.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer le prix de souscription des actions, dans la limite des conditions suivantes : le prix de souscription ne pourra être inférieur à 100% de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie avec la possibilité pour le Conseil d'administration d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription.

Ces options pourront être exercées pendant le délai applicable à compter de la date de leur attribution, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan et/ou lors des attributions individuelles d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires Options levées par les 10 salariés dont le nombre d'options levées est le plus élevé ;	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix €	Date d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	26 500	22,53	12/05/2015	n°21
	28 000	22,53	12/05/2015	n°22
	35 000	22,53	12/05/2015	n°23
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé	2 410	16,69	24/04/2009	n°7
	5 940	15,57	11/12/2009	n°8
	10 000	15,94	30/04/2011	n°10

Tableau récapitulatif sur les options de souscription d'actions

Ce tableau intègre la division du nominal des titres par 10 et donc la multiplication des options par 10, chaque option donnant droit à la souscription d'une action de 0,4 €.

	PLAN N° 9	PLAN N° 10	PLAN N° 11	PLAN N° 12	PLAN N° 13	PLAN N° 14	PLAN N° 15	PLAN N° 16	PLAN N° 17	PLAN N° 18	PLAN N° 19	PLAN N° 20	PLAN N° 21	PLAN N° 22	PLAN N° 23	PLAN N° 24
Date d'Assemblée générale	24/04/2003	29/04/2004	28/04/2005	28/04/2005	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	24/04/2003	29/04/2004	28/04/2005	28/04/2005	28/04/2006	28/04/2006	10/07/2006	26/04/2007	26/04/2007	26/04/2007	24/04/2008	24/04/2008	23/04/2009	23/04/2009	23/04/2009	31/08/2009
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	37 000	44 000	47 000	65 000	70 000	10 000	116 000	40 000	21 000	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000	85 500	15 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :																
• les mandataires sociaux (*)	32 000	20 000	30 000	45 000	48 000	0	115 000	40 000	10 000	97 000	48 000	76 000	41 000	45 000	41 500	15 000
• les 10 premiers attributaires salariés du groupe	0	0	11 000	0	12 000	0	1 000	0	11 000	43 000	2 000	6 500	27 000	28 000	35 000	0
Point de départ d'exercice des options	25/04/2008	30/04/2009	01/05/2009	01/05/2009	29/04/2010	29/04/2010	11/07/2010	27/04/2013	27/04/2011	27/04/2011	24/04/2013	24/04/2012	13/05/2013	13/05/2013	13/05/2013	15/09/2013
Date d'expiration	25/04/2010	30/04/2011	30/04/2011	30/04/2011	28/04/2012	28/04/2012	10/07/2012	26/04/2014	26/04/2013	26/04/2013	23/04/2015	23/04/2014	12/05/2015	12/05/2015	12/05/2015	14/09/2015
Prix de souscription ou d'achat	13,91 €	15,94 €	23,43 €	23,43 €	42,32 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	40,56 €	31,08 €	31,08 €	22,53 €	22,53 €	22,53 €	27,08 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2009	32 000	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	5 000	24 000	47 000	45 000	43 000	10 000	45 000	20 000	13 000	88 000	30 000	64 000	5 000	0	5 000	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	10 000	0	20 000	27 000	0	71 000	20 000	8 000	138 000	30 000	18 500	72 000	73 000	80 500	15 000

(*) Ce chiffre inclut les mandataires sociaux des filiales du groupe

N.B. : les plans n° 1 à 8 sont arrivés à expiration. Aucune option ne peut plus être levée au titre de ces plans.

1.5.3.3 - Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société en date du 24 avril 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société au profit du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans la limite de 5% du capital social à la date d'attribution.

Conformément à la loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

L'Assemblée générale a, en outre, donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration peut notamment décider de procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ainsi que prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires.

Conformément à cette délégation et à l'occasion des 20 ans du Groupe, le Conseil d'administration a attribué, le 24 avril 2008, des actions gratuites APRIL GROUP aux salariés et mandataires sociaux du Groupe. L'attribution a porté sur 50 actions existantes pour chaque bénéficiaire (mandataire social et/ou salarié des sociétés du Groupe au 31 mars 2008). Il est précisé qu'aucun mandataire dirigeant de la société APRIL GROUP n'a bénéficié de cette attribution. Cette attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai d'acquisition de 5 ans à compter de cette décision d'attribution, soit le 24 avril 2013, sous réserve du respect à cette date des conditions et critères d'attribution. Les actions attribuées gratuitement à l'expiration du délai d'acquisition seront des actions existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'administration a ensuite fixé à 2 ans (soit le 24 avril 2015) le délai de conservation qui court à compter de la date d'attribution définitive et à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront librement céder les actions.

Ces actions gratuites représentent un total de 119 600 actions, soit 0,3% du capital social à la date d'attribution.

1.6 Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Voir le rapport de gestion pages 56 et suivantes.

2 – Rapport de gestion

2.1 Rapport de gestion

APRIL GROUP

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 357 654 euros
Siège social : LYON 3^{ème} - 83-85, boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 AVRIL 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre société, de ses filiales et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de vous présenter les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

2.1.1 Activité et résultats de la société, de ses filiales et du Groupe

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2009 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009

Groupe APRIL

Dans un marché attendu en croissance de l'ordre de 9% en France, le chiffre d'affaires d'APRIL GROUP a cru de 10,5% et 77,2 M€ pour atteindre 813,0 M€. La croissance proforma s'élève à 7,8% incluant la déconsolidation du chiffre d'affaires de l'activité Epargne-Vie.

Une croissance externe dynamique a été enregistrée en 2009, permettant ainsi de répondre à plusieurs axes stratégiques :

- la poursuite du déploiement international du Groupe avec l'acquisition du groupe SANO CONCEPT, courtier basé en Suisse et de la société Genç Sigorta basée en Turquie ;
- le renforcement sur le marché de la protection juridique avec l'acquisition de la société JUDICIAL.

L'année 2009 a également été marquée par la création du GIE APRIL Asset Management en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du Groupe.

Le Groupe souhaite concentrer ses activités et ses investissements sur son modèle de courtage et d'animation de réseau, combinant récurrence de chiffre d'affaires et distribution maîtrisée. Dans cette optique, le Groupe a cédé la société London & European Title Insurance Services, la société SFG et la société Habitanca.

La part de l'activité du Groupe à l'international continue de progresser : elle représente désormais 13,5% de l'activité totale contre 5,1% en 2007 et 11,9% en 2008. Le chiffre d'affaires réalisé hors France atteint ainsi 109,6 M€ à fin 2009.

Le périmètre d'intégration fiscale dont APRIL GROUP SA est la tête de groupe comprend 40 sociétés à fin 2009. Il permet au Groupe de dégager un boni d'intégration fiscale de 18,3 M€ en 2009.

Le résultat net consolidé 2009 ressort à 75,0 M€, la part nette du Groupe à 72,7 M€.

Sociétés du Groupe

Assurance Santé et Prévoyance

La Santé/Prévoyance connaît une croissance de +10,2% (dont + 7,8% proforma) pour atteindre 533,7 M€. L'activité de l'assurance Santé et Prévoyance représente 64,8% du chiffre d'affaires total contre 64,4% en 2008 à méthodes comptables identiques, avant élimination des transactions interbranches pour 10,2 M€. Son résultat opérationnel s'élève à 105,2 M€ et son résultat net part du Groupe à 64,4 M€.

L'ensemble de la gamme participe à la croissance de la branche : Santé et Prévoyance individuelles, Santé et Prévoyance collectives, assurance des emprunteurs.

Assurance Dommages

Les activités de la branche Dommages progressent de 15,5% (+ 7,5% proforma) pour atteindre 289,5 M€. Elles participent au chiffre d'affaires global à hauteur de 35,2%, contre 33,3% en 2008 à méthodes comptables identiques. La contribution au résultat opérationnel de la branche Dommages s'élève à 6,0 M€ pour un résultat net part du Groupe de -3,1 M€.

Epargne

La branche d'activité Vie Epargne fait l'objet d'un processus de cession, qui s'avère suffisamment avancé pour justifier le reclassement en « Résultat des activités abandonnées ». Sur l'exercice 2009, la branche représente une collecte de 242 M€, pour un chiffre d'affaires de 10,9 M€.

Société Holding

Holding de pilotage stratégique et d'animation du Groupe, APRIL GROUP SA n'a pas de chiffre d'affaires. Son résultat financier, essentiellement constitué des dividendes des filiales, s'élève à 72,1 M€, et son résultat net à 69,7 M€.

APRIL GROUP ne réalise pas de prestations de services vis-à-vis des sociétés du Groupe.

Investissements et financement:

• *Acquisitions*

Les sociétés acquises en 2009 par le Groupe sont SANO CONCEPT Holding et ses filiales, Genc Sigorta et JUDICIAL.

Le Groupe a par ailleurs procédé au rachat de minoritaires dans les sociétés ASSURDOM, APRIL Santé, APRIL Iberia, APRIL WAF, APRIL North America, APRIL Marine, Solidaris, Cacep et Haussmann Conseils.

• *Création*

Le GIE APRIL Asset Management, en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du groupe, a été créé au cours de l'exercice 2009.

L'ensemble des investissements réalisés a été entièrement autofinancé.

Les dettes financières du Groupe s'élevaient à 20,0 M€ contre 25,9 M€ en 2008 et sont principalement constituées :

- de passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 11,8 M€ ;
- d'emprunts auprès d'établissements de crédit pour 7,7 M€ essentiellement dus aux entrées de périmètre ;
- de dettes diverses pour 0,5 M€.

2.1.2 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives 2010

Evènements post-clôture

Le 1^{er} mars 2010, APRIL GROUP a procédé à la cession de 100% du capital d'APRIL Solutions à CWI Group.

Perspectives d'avenir

APRIL GROUP poursuit sa politique de croissance selon trois axes :

- l'offre afin de :
 - tirer parti des nombreuses opportunités proposées par l'évolution du marché de la complémentaire santé en France,
 - consolider le leadership dans l'assurance de prêt individuelle,
 - devenir un acteur de référence en matière de protection sociale collective,
 - assurer un développement profitable en assurance Dommages des particuliers,
 - diversifier les offres dans les niches de croissance et de rentabilité pour multiplier les opportunités de partenariats avec les distributeurs,
 - devenir le partenaire de référence des clients distributeurs en cultivant le positionnement d'acteur global et segmenté ;
- la distribution pour :
 - apporter une qualité de service toujours plus différenciatrice aux partenaires agents et courtiers et multiplier les initiatives de consolidation des relations mutuelles,
 - développer les partenariats auprès des clients grands comptes,
 - développer la distribution en direct vers le grand public et les entreprises ;
- l'internationalisation de ses activités :
 - dupliquer le modèle de « wholesaler » auprès de réseaux de courtage internationaux en capitalisant sur les savoir-faire d'animation de réseaux,
 - prendre des positions en accompagnement de grands clients en Europe dans certains métiers.

La croissance externe, dans le cadre d'une démarche opportuniste d'acquisitions, permet d'intégrer de nouveaux savoir-faire produits ou réseaux.

APRIL GROUP souhaite poursuivre en 2010 la concentration de ses activités et de ses investissements sur son modèle de courtage et d'animation de réseau, combinant récurrence de chiffre d'affaires et distribution maîtrisée.

2.1.3 Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice de 69 655 175,05 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- une somme de 786,00 € sera virée au compte « Réserve légale » ;
- une somme de 17 993 419,40 € sera distribuée aux actionnaires, à titre de dividende ;
- le solde, soit la somme de 51 660 969,65 €, sera viré au compte « Autres réserves ».

Chacune des 40 894 135 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net de 0,44 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'un abattement égal à 40% du montant du dividende distribué.

Ce dividende serait mis en paiement le lundi 3 mai 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

2.1.4 Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2006	16 292 779,20 €	-	-
2007	17 956 678,08 €	-	-
2008	15 001 740,28 €	-	-

2.1.5 Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 17 358 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

2.1.6 Décomposition des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 276k euros et était constitué de :

- 44 % de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture,
- 56 % de factures échues, le non respect des délais de paiements pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestation de la facture ou attente d'avoir).

2.1.7 Jetons de présence

Le Groupe souhaite proposer à l'Assemblée générale 2010, une attribution des jetons de présence rémunérant l'action des membres du Conseil d'administration en 2009.

La rémunération doit rétribuer leur implication en prenant en compte toutes les phases de leurs travaux : la préparation, le déroulement des séances, le suivi des décisions et des actions.

Sur cette base, il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil d'administration :	1 650 €
- pour chaque séance du Comité de Développement Durable :	1 100 €
- pour chaque séance du Comité d'Investissement :	1 100 €
- pour chaque séance du Comité des Assurances* :	1 100 €

* Le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé d'octroyer des jetons de présence d'un montant de 2 200€ pour chaque séance du Comité à compter du 1^{er} janvier 2009 pour le mandat de Président du Comité des Assurances.

En conséquence, nous vous proposons de fixer à 121 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux Administrateurs, au titre de l'exercice 2009, compte-tenu de leur participation à ces différents organes.

Leur paiement sera effectué par chèque bancaire.

2.1.8 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

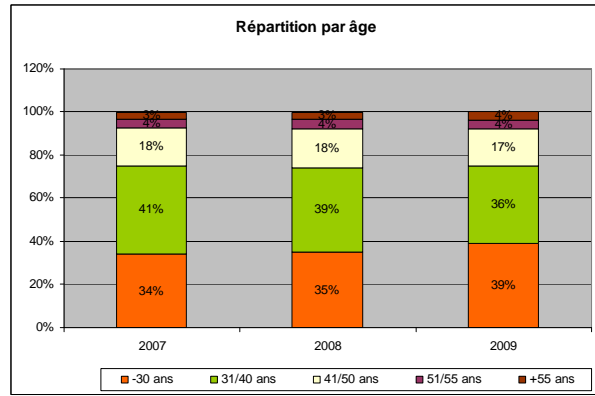
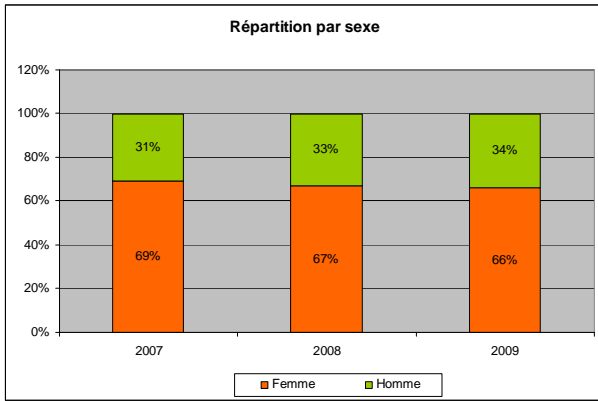
Conséquences environnementales

De par son activité, APRIL GROUP a un impact relativement limité sur l'environnement. Le Groupe réfléchit cependant aux moyens d'améliorer son impact environnemental. Ainsi, un certain nombre d'actions concrètes se sont poursuivies au cours de l'année 2009, à l'image des projets de dématérialisation des documents de gestion et d'information du public.

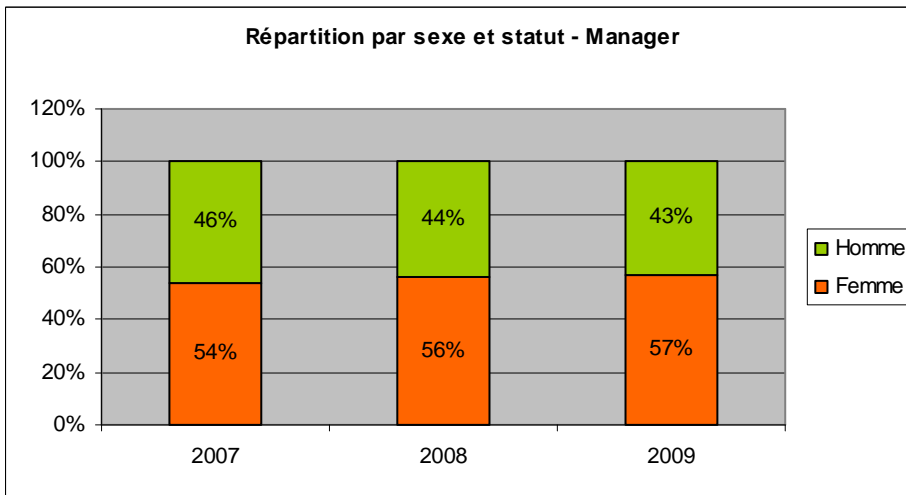
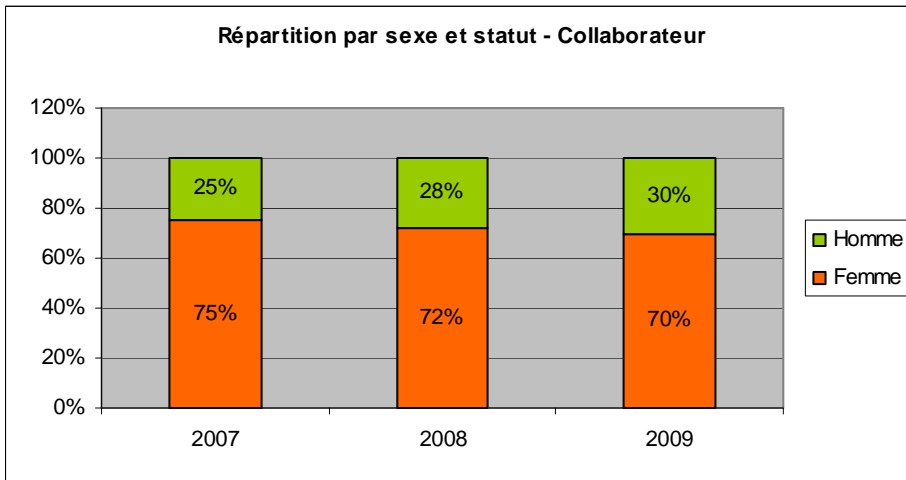
Conséquences sociales

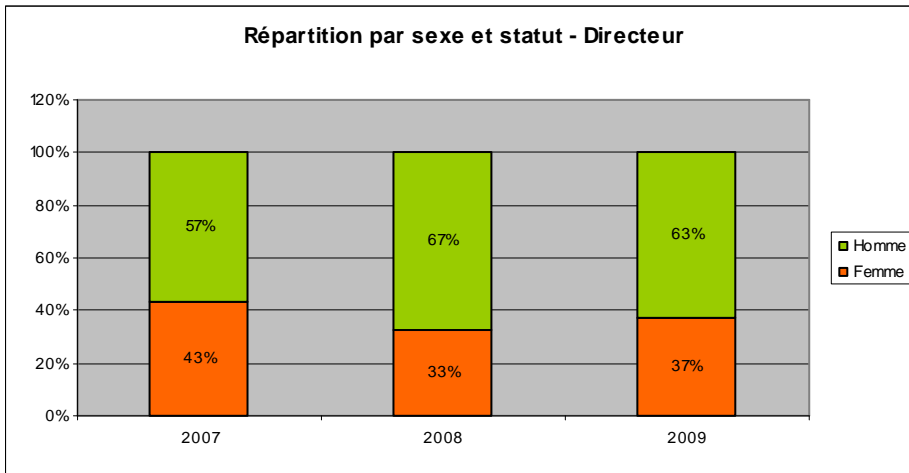
Effectif et structure des effectifs

L'année 2009 voit une progression de 21% des effectifs du Groupe. Cette progression est principalement due aux acquisitions de fin 2008 et de l'année 2009, dont les effectifs ont été intégrés dans le bilan social cette année, notamment CORIS International et SANO CONCEPT.

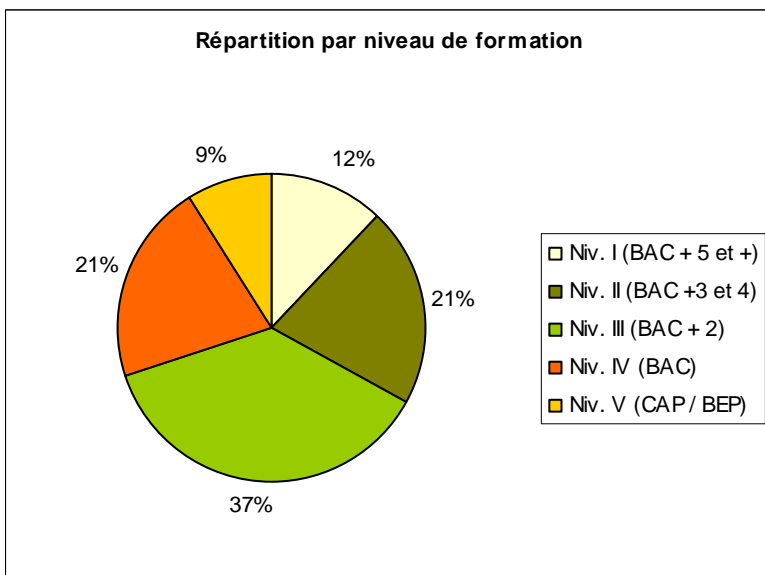


A noter que, malgré les acquisitions, la moyenne d'âge reste jeune et nettement au dessous du marché du Courtage.





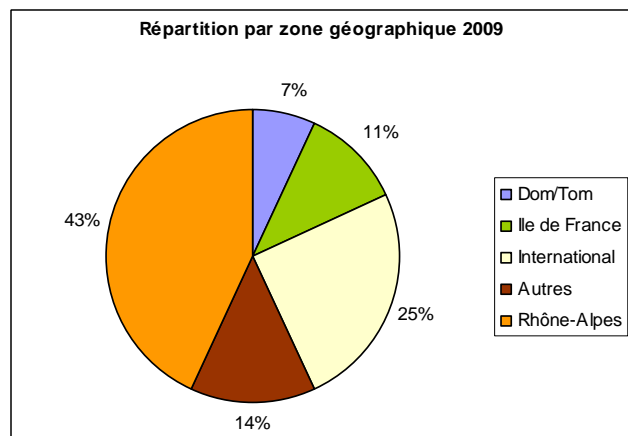
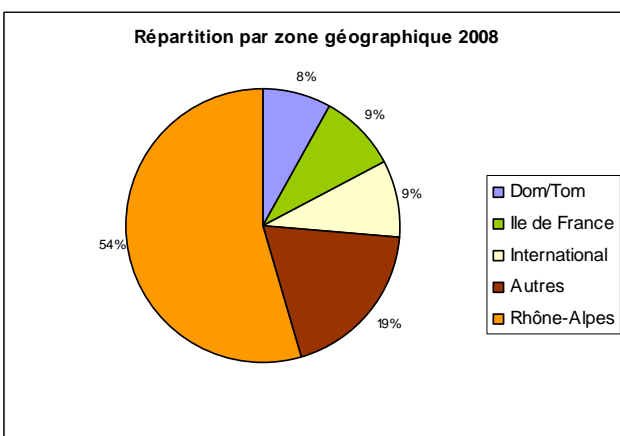
L'effectif global est majoritairement composé de femmes. Le Groupe offre la possibilité de prendre des responsabilités sans discrimination. En 2009, encore plus de la moitié des managers du Groupe sont des femmes (57%) et le nombre de directeurs femmes augmente significativement passant de 33% en 2008 à 37% en 2009.



Ancienneté

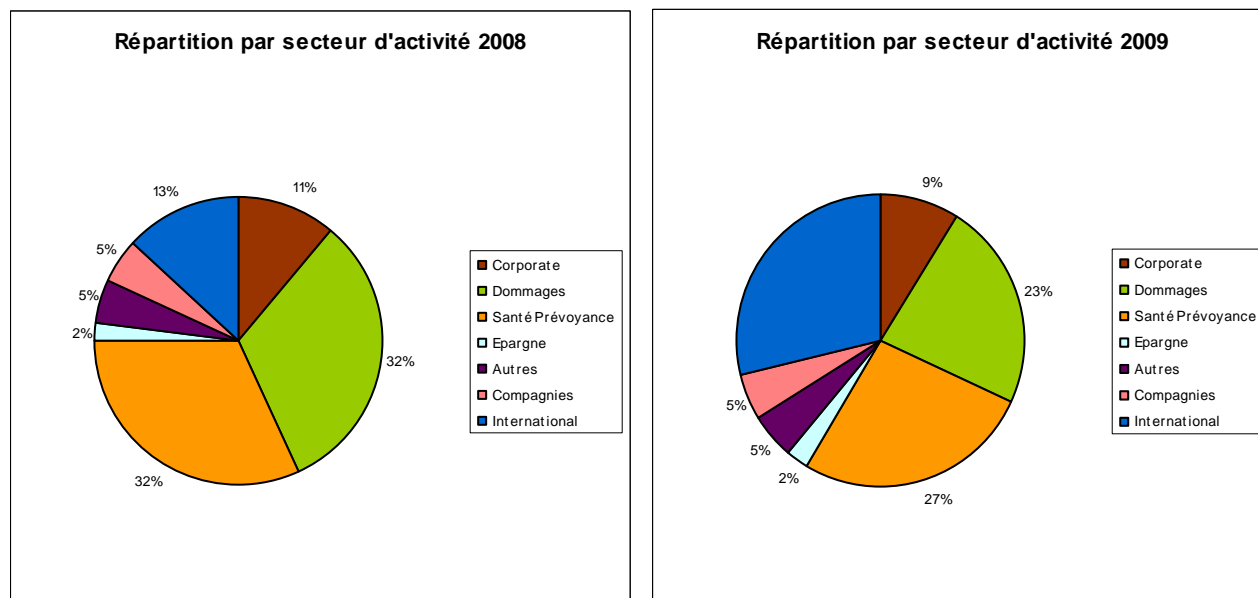
L'ancienneté moyenne des salariés des sociétés au sein du Groupe s'élève à 3,9 ans.

Répartition géographique



Le développement international s'intensifie en 2009 avec l'intégration des salariés de SANO CONCEPT et de CORIS international, soit 851 collaborateurs hors de France contre 264 en 2008.

Répartition sectorielle



Mouvements du personnel

	2007	2008	2009
Effectif	2 446	2 792	3 388
Nombre d'entrées CDI	447	864	717
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>19%</i>	<i>30%</i>	<i>21%</i>
Nombre de sorties CDI	257	437	566
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>10,5%</i>	<i>15,6%</i>	<i>16,7%</i>
Nombre d'entrées CDD	154	283	433
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>6%</i>	<i>10%</i>	<i>13%</i>
Nombre de sorties CDD	180	172	323
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>7%</i>	<i>6%</i>	<i>9,5%</i>

Le taux de turnover (nombre de sorties hors CDD/effectif) diminue en 2009 à 15% contre 16,4% en 2008. Il est stable chez les cadres à 12,1% contre 12,4% en 2008.

Il est important de noter que le turnover sur l'ensemble des activités en France est à 12,2% toutes catégories socioprofessionnelles confondues et que celui du pôle international est à 21,7%. La part de plus en plus significative de collaborateurs hors de France, dans des pays où la flexibilité de l'emploi est plus importante et où la notion de CDI n'est pas ou peu présente (Europe de l'Est et Maghreb notamment), modifie considérablement les données relatives aux effectifs du Groupe.

Par ailleurs, l'environnement économique a participé à la stabilisation d'une partie des effectifs en France notamment sur les populations cadres, moins disposées à prendre des risques en changeant de poste. Une augmentation de l'utilisation de contrats dits précaires (CDD) est constatée et s'explique par les tensions économiques qui poussent nos entreprises à rester vigilantes dans la création d'emplois en contrat à durée indéterminée.

Mobilité interne

	2007	2008	2009
Nombre de mobilités entre deux sociétés du Groupe	61	84	56
Nombre de mobilités au sein de la même société	174	196	82

Comme pour le nombre d'entrées en CDI, la tendance est également à la baisse sur les mobilités par rapport à 2008, le contexte économique freinant les sociétés à créer de nouveaux postes.

Rémunérations

	2007	2008	2009
Rémunération globale (en K€)	78 602	94 766	103 831
Intéressement et participation (en K€)	8 258	8 594	9 263
Rémunération moyenne	32 752	36 243	32 816

Personnel extérieur

	2007	2008	2009
Coût du personnel extérieur (en K€)	5 911	5 340	5 936
Nombre d'heures personnel extérieur	59 514	53 940	59 959

Formation

	2007	2008	2009
Coûts pédagogiques / masse salariale	3,4%	3,1%	3,3%

Les dépenses de formation restent constantes. L'arrivée des sociétés à l'international où l'organisation de la formation professionnelle est moins structurée qu'en France affecte les données du Groupe.

2.1.9 Description des principaux risques

Le Risk Manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du Groupe APRIL. Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du Groupe APRIL qui comprend notamment les risques liés à l'activité, les risques de marché et les risques juridiques.

2.1.9.1 - Risques liés à l'activité

Les principaux enjeux identifiés à l'échelle du Groupe concernent (risques bruts avant prise en compte des contrôles mis en place) :

- la gestion des hommes clés : elle s'articule au sein du Groupe non seulement autour des dirigeants des sociétés, garants de la réussite de son modèle entrepreneurial, mais aussi autour des experts techniques qui permettent de garantir à nos clients une offre pertinente et une qualité de service irréprochable ;
- la qualité de la relation avec les porteurs de risques : l'adéquation des couvertures d'assurance et de réassurance, la solidité financière des porteurs de risques et la capacité à négocier les meilleurs tarifs pour nos clients sont au cœur des problématiques du Groupe dans ses métiers de courtier et d'assureur ;
- la conformité avec les lois et règlements : tous les métiers du Groupe sont soumis à une réglementation exigeante dont les évolutions sont des facteurs de risques particulièrement suivis, notamment en matière de droit des assurances, de droit des sociétés et de normes comptables et fiscales ;
- la maîtrise de l'organisation fonctionnelle : elle s'analyse au sein du Groupe autour de l'organisation et de l'animation de nos réseaux de distribution, de la qualité des procédures de contrôle interne établies et de l'adéquation des moyens humains et techniques déployés ;
- la gestion de l'image : la pérennisation de l'image du Groupe en matière de dynamisme, d'innovation et de capacité à offrir les meilleurs produits et services, aux meilleurs prix, sur chacun de ses marchés.

Par ailleurs, un groupe de travail a été constitué en 2009 afin d'évaluer, dans chacun des métiers du Groupe, les principaux risques créés ou aggravés par la crise économique et financière. Les principaux risques identifiés dans ce cadre sont :

- le risque de crédit client,
- le risque de défaillance des assureurs ou réassureurs,
- le risque de concurrence,
- le risque pesant sur la fidélisation de la clientèle et le surcoût associé,
- le risque de déviation de la sinistralité,
- le risque de marché sur les actifs financiers (traité en section 2.1.9.2 du document de référence).

Des actions de suivi ont été mises en place afin de surveiller l'évolution de ces risques dans les différents pôles métiers du Groupe et des mesures de prévention ont été engagées afin de réduire l'exposition du Groupe.

Le Risk Manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque de l'assurance et du courtage ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité de Développement Durable. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du Groupe, ainsi que sur les recommandations formulées par des intervenants externes (commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement).

Le Risk Manager alerte et conseille la Direction, et rend compte de cette mission au Comité de Développement Durable.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude permettant d'apprécier son importance et de mettre en place, si nécessaire, un plan d'actions destiné à supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit ou des cartographies et en rendent compte formellement au moins une fois par an en Comité stratégique.

Le Risk Manager veille, en parallèle, à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les acteurs de l'audit interne du Groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le Groupe telle qu'elle a notamment été analysée dans le cadre de l'exercice annuel de cartographie des risques. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le plan de l'année n est validé en fin d'exercice n-1 par la Direction. Il est revu de façon formelle deux fois par an et présenté au Comité de Développement Durable pour suivi. Il est par ailleurs mis à jour régulièrement en fonction des priorités identifiées en cours d'exercice.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation des procédures de contrôle interne, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi de l'intégration des sociétés ayant récemment rejoint le Groupe et missions de suivi d'audits précédents.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises. Pour chaque recommandation, une date limite de mise en œuvre ainsi qu'un responsable sont désignés.

Durant l'exercice 2009, 18 sociétés ont fait l'objet de missions d'audit interne par le Groupe. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk Manager du Groupe, 62 missions d'audit interne et 70 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du Groupe. La répartition de ces missions sur l'ensemble du Groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2009
Pilotage stratégique et mise en œuvre	17%
Gestion des sinistres, prestations et indemnisations	10%
Relations avec le personnel	9%
Souscription	8%
Revue générale du contrôle interne	8%
Croissance externe	8%
Inadéquation de la documentation	7%
Stratégie organisationnelle	5%
Fraude et malveillance	4%
Autres lois et règlements	4%
Image	3%
Fiscalité et comptabilité	3%
Autres types de risques	14%

Pôles métier	Répartition des missions effectuées en 2009
APRIL GROUP CORPORATE	10%
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	40%
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	19%
APRIL GROUP VIE EPARGNE	6%
APRIL INTERNATIONAL	10%
COMPAGNIES D'ASSURANCES	15%

2.1.9.2 - Risque de marché (taux, change, actions, crédit)

Lien entre l'activité et les risques identifiés

L'activité d'APRIL GROUP s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le Groupe aux risques de marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

Le courtage

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, le courtage permet au Groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 19 998 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 156 046 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du Groupe sont composées essentiellement d'emprunts bancaires divers pour 7 732 K€ et des passifs financiers résultant notamment des engagements de rachat des minoritaires pour 12 266 K€.

La trésorerie du Groupe, en dehors des concours bancaires courants, est investie intégralement en placements financiers à court terme (89 139 K€ au 31 décembre 2009) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (April Trésorerie).

Les compagnies d'assurances

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actifs, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer la maîtrise des risques et l'adéquation avec les contraintes internes, le Groupe a décidé de ré-internaliser la gestion financière des portefeuilles d'assurance du Groupe en créant un GIE dédié à cette activité (le GIE APRIL Asset Management).

La gestion actif/passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

Au 31 décembre 2009, APRIL GROUP détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria Iard) un portefeuille de placements financiers d'une valeur de marché de 451 426 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur de marché	%	Coût historique	Plus ou moins values latentes
Obligations	319 250	71%	316 472	2 778
OPCVM obligations	21	0%	15	6
Total Obligations	319 271	71%	316 486	2 784
Actions	0	0%	0	0
OPCVM Actions	32 147	7%	31 197	950
Total Actions	32 147	7%	31 197	950
Autres	35 917	8%	35 407	509
Monétaire	64 091	14%	63 536	555
TOTAL PORTEFEUILLE	451 426	100%	446 627	4 799
<i>dont Axéria Prévoyance</i>	<i>283 346</i>	<i>63%</i>	<i>281 899</i>	<i>1 447</i>
<i>dont Axéria IARD</i>	<i>119 910</i>	<i>27%</i>	<i>117 738</i>	<i>2 173</i>
<i>dont autres compagnies</i>	<i>48 169</i>	<i>11%</i>	<i>46 990</i>	<i>1 179</i>

Risque de liquidité

Compte tenu de la gestion actif/passif, ce risque n'est pas significatif.

Risque actions

Les compagnies d'assurances du Groupe ont investi 7% de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles fixe la limite à 65% de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement se fait en grande partie par le biais d'OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers secteurs économiques : banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc. en grande majorité sur l'Europe dont la France.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2009, le détail de l'exposition du portefeuille au risque actions par zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)	Europe	Etats Unis	Autres Zones	Total
Actions				
OPCVM actions	30 093		2 054	32 147
TOTAL PORTEFEUILLE	30 093		2 054	32 147
<i>en %</i>	<i>93,6%</i>		<i>6,4%</i>	<i>100,0%</i>

Risque de change

Le portefeuille d'APRIL GROUP est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment).

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2009, l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)	Total	%
Actifs financiers libellés en EUR	451 426	100,0%
Actifs financiers libellés en GBP		
Actifs financiers libellés en USD		
Actifs financiers libellés en autres devises		
TOTAL PORTEFEUILLE	451 426	100,0%

Risque de taux

Le portefeuille d'APRIL GROUP est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition, au 31 décembre 2009, du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX PAR ECHEANCE (en milliers d'euros)	inf. à 1 an	inf à 2 ans	inf à 3 ans	inf à 4 ans	inf à 5 ans	sup. à 5 ans	TOTAL
Obligations exposées au risque de juste valeur	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	157 420	278 839
OPCVM obligations exposées au risque de juste valeur						21	21
Instruments dérivés actifs exposés au risque de juste valeur							
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur							
Instruments financiers exposés au risque de juste valeur (5)	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	157 440	278 859
Obligations exposées au risque de cash flow		6 758	2 622	3 452		27 579	40 411
OPCVM obligations exposés au risque de cash flow							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de cash flow							
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow							
Instruments financiers exposés au risque de cash flow (5)		6 758	2 622	3 452		27 579	40 411
TOTAL PORTEFEUILLE	13 802	37 399	27 800	27 639	27 610	185 019	319 271
<i>en %</i>	<i>4,3%</i>	<i>11,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>8,6%</i>	<i>58,0%</i>	<i>100,0%</i>

Risque de crédit

Le portefeuille d'APRIL GROUP est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection très rigoureuse des émetteurs (78% des actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum AA par Moody's et/ou Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2009, le portefeuille obligataire par notation émetteur :

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'euros)	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit		173 967	76 231	41 503	20 818	6 731	319 250
OPCVM obligations exposées au risque de crédit	21						21
TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE	21	173 967	76 231	41 503	20 818	6 731	319 271
<i>en %</i>	<i>0,0%</i>	<i>54,5%</i>	<i>23,9%</i>	<i>13,0%</i>	<i>6,5%</i>	<i>2,1%</i>	<i>100,0%</i>

APRIL GROUP ne détient par ailleurs dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO, ABS ou autre.

APRIL GROUP est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie des risques de leurs contrats d'assurance. Le Groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : plus de 90% des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2009, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR en %	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	Total
<i>En % des primes cédées</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>	<i>28,9%</i>	<i>61,3%</i>	<i>6,6%</i>		<i>100,0%</i>

Sensibilité du portefeuille titres

Marchés de taux

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP à une variation des taux d'intérêt est de 4,01 (pour rappel 2,98 au 31 décembre 2008) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 2,82 (pour rappel 1,63 au 31 décembre 2008).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1% en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 3% à 4%), le portefeuille d'APRIL GROUP devrait perdre 2,82% de sa valeur.

Marchés actions

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10% de l'indice EUROSTOXX 50 entrainerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL GROUP de 1 845 K€.

Procédures et moyens de suivi mis en place

Dans le but d'améliorer la maîtrise des risques de marché et l'adéquation avec les contraintes internes, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances a été ré-internalisée et est confiée à une entité dédiée au sein du Groupe (le GIE APRIL Asset Management)

Dans le cadre de la gestion, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs, de duration...).

De plus, le Code des Assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

C'est le GIE APRIL Asset Management, qui est placé sous le contrôle de la Direction Financière du Groupe, qui est en charge de l'analyse de l'environnement macro économique, de la définition et de la mise en pratique de la politique d'investissement en fonction des contraintes internes, du suivi des portefeuilles et de la maîtrise des risques financiers.

Grâce à un reporting complet réalisé par cette entité incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi complet du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

2.1.9.3 - Risques juridiques

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction Juridique d'APRIL GROUP.

Les risques liés à l'activité sont identifiés dans le cadre de la procédure de contrôle interne en relation avec le Risk Manager décrit en page 105.

Les activités du Groupe constituent des activités fortement réglementées au plan national ou européen. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes que ce soit concernant l'intermédiation en assurance ou la réglementation spécifique aux compagnies d'assurances.

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2008	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2009
Provisions pour litiges	1 512	84	1 656	-536	-113	2 603
Provisions pour retraite	5 800	109	534	-264	11	6 190
Autres provisions risques et charges	3 230	-31	1 912	-812	-230	4 069
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	10 542	162	4 102	-1 612	-332	12 862

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 2%

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du Groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés.

L'activité opérationnelle des sociétés du Groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. En complément, un contrat spécifique de responsabilité civile sur les activités de franchiseur a également été souscrit. Les directions juridiques des différentes sociétés du Groupe sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont pour l'essentiel centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL GROUP afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques du Groupe.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige au 31 décembre 2009 (en dehors de ceux visés ci-dessus) susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

2.1.9.4 - Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le Groupe n'est pas significativement impacté par de tels risques.

2.1.9.5 - Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- Responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- Responsabilité civile professionnelle du courtier ;
- Responsabilité civile professionnelle du franchiseur ;
- Garantie financière ;
- Garantie démarchage bancaire et financier ;
- Multirisques bureaux ;
- Assurance et assistance de la flotte de véhicules du Groupe ;
- Assurance auto-mission ;
- Régimes complémentaires de prévoyance et de santé.

Le Risk Manager, en relation avec des experts techniques, réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées aux activités des différentes sociétés du Groupe.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont placés auprès d'assureurs externes au Groupe. Le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance.

2.1.10 Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales :

Au 31 décembre 2009, la société « Evolem » (contrôlée majoritairement par Monsieur Bruno Rousset), possède plus de 50% du capital social et plus de 66,66% des droits de vote ;

Les actions détenues par cet actionnaire n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

Modifications de la répartition du capital et des droits de vote intervenues au cours de l'exercice social

En 2009, la société « Fidelity Investment International » pour le compte de fonds communs gérés par ses filiales, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 5% du capital social.

Evolution du cours de bourse de l'action

Le cours de l'action APRIL GROUP était de 17,76 € à l'ouverture le 2 janvier 2009, et de 24,20 € à la clôture, le 31 décembre 2009, soit une hausse sur l'année de 36,26%.

2.1.11 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2009.

La participation des salariés représente 0,26% du capital et ce, au travers d'un FCPE d'actions APRIL.

2.1.12 Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

2.1.12.1 - Monsieur Bruno Rousset – Président-directeur général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur Général		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	97.500 €	100.000 €*
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	97.500 €	100.000 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général				
	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	97.500 €	97.500 €	100.000 €*	100.000 €*
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	97.500 €	97.500 €	100.000 €*	100.000 €*

*répartis de la façon suivante :

70 000€ au titre de son mandat de Directeur Général d'APRIL GROUP

30 000€ au titre de son mandat de Directeur Général d'Evolem

Stocks options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Bruno Rousset au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Bruno Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Bruno Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno Rousset, Président- directeur général <i>Date de début de mandat :</i> 23 avril 2009 <i>Date de fin de mandat :</i> AG 2011		X		X		X		X

2.1.12.2 - Administrateurs de la société

Tableau 1

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Xavier Coquard		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Guy Rigaud		
Jetons de présence	17.500 €	17.050 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernard Belletante		
Jetons de présence	16.500 €	12.650 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Claude Augros		
Jetons de présence	12.500 €	19.800 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe Marcel		
Jetons de présence	11.500 €	14.300 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Gilles Dupin		
Jetons de présence	4.500 €	18.150
Autres rémunérations	Néant	Néant
André Arrago		
Jetons de présence	7.000 €	12.650 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Pierre Rousset		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	52 800,33€
Patrick Petitjean		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	507 000€	508 500 €
Jean-Yves Nouy		
Jetons de présence	8.500 €	26.400 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	515.500€	682.300,33€

2.1.12.3 - Jean-Pierre Rousset, Administrateur d'APRIL GROUP

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Jean-Pierre Rousset, Administrateur		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	52 800,33€*
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	Néant	95 250€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	Néant	142 772,91€

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Jean-Pierre Rousset, Administrateur				
	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	Néant	Néant	47 522,91 €* €*	47 522,91 €*
- rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature **	Néant	Néant	5.277,42 €	5.277,42 €
TOTAL	Néant	Néant	52 800,33€	52 800,33€

*répartis de la manière suivante :

21.000€ au titre de son mandat de Directeur Général d'Assinco

26.522,91€ au titre de son mandat de Directeur général d'APRIL GROUP CORPORATE

** Les avantages en nature versés pour Monsieur Jean-Pierre Rousset incluent un véhicule mis à disposition en crédit bail par APRIL GROUP CORPORATE.

Tableau 3

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Monsieur Jean-Pierre Rousset, Administrateur, par l'émetteur et par toute société du Groupe					
N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
N°22 Date : 15/05/2009	Souscription	6,35 €	15.000	22,53 €	Du 13/05/2013 au 12/05/2015

Stock options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Jean-Pierre Rousset au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Jean-Pierre Rousset par l'émetteur ni par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Jean-Pierre Rousset durant l'exercice clos le 31 décembre 2009

Tableau 4

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Pierre Rousset, Administrateur <i>Date de début de mandat :</i> 23 avril 2009 <i>Date de fin de mandat :</i> AG 2011		X		X		X		X

2.1.12.4 - Patrick Petitjean, Administrateur d'APRIL GROUP

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Patrick Petitjean, Administrateur		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	507 000€	413 250€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	Néant	95 250€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	507 000€	508 500€

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Patrick Petitjean, Administrateur				
	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	250.000 €	250.000 €	250.000 €	250.000 €*
- rémunération variable	250 000 €	250 000 €	250 000 €	156 250 €**
- jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
- avantages en nature	7.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €***
TOTAL	507 000€	507 000€	507 000€	413 250€

Monsieur Patrick Petitjean perçoit une rémunération variable et une rémunération exceptionnelle par APRIL Assurances et APRIL Group Prévoyance Santé, deux sociétés dont il est le Président Directeur Général et qui sont contrôlées par APRIL Group. Il ne perçoit aucune rémunération variable ni exceptionnelle sur APRIL Group.

Les rémunérations variables et exceptionnelles dues au titre de l'exercice 2008 ont été versées en 2009 à Monsieur Patrick Petitjean.

Les rémunérations variables et exceptionnelles dues au titre de l'exercice 2009 seront versées en 2010 à Monsieur Patrick Petitjean.

* répartis de la façon suivante :

- 187 500 pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL Assurances
- 62 500 pour la rémunération fixe versée au titre de son mandat de Président-directeur général d'APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE

** répartis de la façon suivante :

- 125 000 € pour la rémunération variable sur APRIL Assurances
- 31 250€ pour la rémunération variable sur APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE

Dans le cadre de l'exercice 2009, la rémunération variable versée à Monsieur Patrick Petitjean est calculée selon les critères suivants pour APRIL Assurances et APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE : d'une part sur la base d'atteinte de critères

économiques (croissance et rentabilité) à hauteur de 80% de la rémunération variable et d'autres part sur la base de l'atteinte des critères qualitatifs.

*** Les avantages en nature versés à Monsieur Patrick Petitjean incluent un véhicule mis à disposition en crédit bail pris par APRIL Assurances.

Tableau 3

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Monsieur Patrick Petitjean, Administrateur, par l'émetteur et par toute société du Groupe					
N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
N°22 Date : 13/05/2009	souscription	6,35 €	15.000	22,53 €	Du 13/05/2013 au 12/05/2015

Stock options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par Monsieur Patrick Petitjean au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Patrick Petitjean par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour Monsieur Patrick Petitjean durant l'exercice clos le 31 décembre 2009

Tableau 4

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Patrick Petitjean, Administrateur, <i>Date de début de mandat :</i> 23 avril 2009 <i>Date de fin de mandat :</i> AG 2011		X		X		X(*)		X

*Monsieur Patrick Petitjean ne bénéficie pas d'engagement d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions au titre de son mandat dans APRIL GROUP (mandat d'Administrateur). Il bénéficie d'un tel engagement au titre de ses fonctions au sein d'April Assurances et April Group Prévoyance Santé pour une indemnité d'un montant correspondant à 18 mois de rémunération fixe brute.

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires.

Tableau des mandats en 2009

Bruno ROUSSET

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Président-directeur général	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	
<i>Dans le Groupe</i>	
ALLO Assurances	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ALP Prévoyance	Président du Conseil de surveillance
AMT Assurances	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Assurances	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Assurances Entreprises	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL CEE Development	Membre du Conseil d'administration/Member of the board
APRIL Cover	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Financial Services AG	Président du Conseil de surveillance (Aufsichtsrat)
APRIL Gamma	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL GROUP CORPORATE	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Iard	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Iberia	Président du Conseil d'administration/Chairman of the board
APRIL Iberia	Membre du Conseil d'administration/Member of the board
APRIL Immobilier	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL International	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Italia	Presidente del Consiglio d'amministrazione
APRIL Marine	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Marketing Solutions	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Mobilité	Représentant permanent d'APRIL INTERNATIONAL, Administrateur
APRIL North America	Membre du Conseil d'administration
APRIL OGB	Président du Conseil de surveillance
APRIL Omega	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Partenaire Pro	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Patrimoine	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Portugal	Président du Conseil d'administration/Chairman of the board
APRIL Réunion	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Santé	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Sigma	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Solutions	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Solutions Entreprises	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Web Access Factory	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Yacht Broker di Assicurazioni	Consiglière
Assinco	Membre du Conseil de surveillance
Association Entrepreneurs de la Cité	Président du Conseil d'administration/Chairman of the board
ASSURDOM Gestion	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Assurtis	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Axeria Iard	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur

Axeria Prévoyance	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Axeria Vie	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CACEP	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CAEG/ Assur-Londres	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CGCA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CIARE	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CORIS International	Membre du Conseil d'administration
Dave Rochon	Membre du Conseil d'administration
Dierrevi	Consiglière
ESCAPADE	Administrateur unique
Europassur	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Genc	Membre du Conseil d'administration/Member of the board
GI2A	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE ABDC	Représentant permanent d'APRIL INTERNATIONAL, Administrateur
GIE April Asset Management	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE April Courtage	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE April Technologies	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Hausmann Conseils	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ISR COURTAGE	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
JUDICIAL S.A.	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
L&E Title Group	Director
Libr'handi	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Moral Caraïbes	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Mutant Assurances	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SANO CONCEPT Holding SA	Membre du Conseil d'administration/Member of the board
SASCO	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SEPCOFI	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Solidaris	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Solucia PJ	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
TMS CONTACT	Représentant permanent d'APRIL INTERNATIONAL, Administrateur

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Président-directeur Général
Evolem 1	Représentant Evolem SA présidente d'Evolem 1
Evolem 2	Représentant Evolem SA présidente d'Evolem 2
Evolem 3 SAS	Président
Evolem Aviation	Président
Evolem Développement EURL	Gérant
Rousset & Rousset SARL	Gérant
Jelly	Représentant Evolem 2 présidente de Jelly
Flex	Représentant Evolem 2 présidente de Flex
MKG	Représentant Evolem 2 présidente de MKG
Ortho	Représentant Evolem 2 présidente de Ortho
Do It Yourself	Représentant Evolem 1 présidente de Do It Yourself
Novadev	Représentant Evolem 1 présidente de Novadev
Hedipa	Représentant Evolem 1 présidente de Hedipa
Stairs	Représentant Evolem 1 présidente de Stairs
Monceau Assurances SA	Administrateur
Groupe Norbert Dentressangle SA	Membre du Conseil de surveillance
Kaelia SA	Représentant permanent d'Evolem 1
EM Lyon (Association)	Administrateur
Vivier Merle (SC)	Co-gérant

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

VBS SA	Administrateur
Terre d'Entreprises SA	Membre du Conseil de surveillance
Banque Populaire de Lyon SA	Administrateur

Xavier COQUARD

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée Générale d'Approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	Administrateur
<i>Hors Groupe</i>	
Terre d'Entreprises SA	Président du Conseil de Surveillance
SA des Broyers	Président du Conseil de Surveillance

Mandats (hors groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

André ARRAGO

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Hannover Re	Membre du Directoire
La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Jean-Claude AUGROS

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
I.S.F.A.	Directeur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Bernard BELLETANTE

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Groupe Euromed Management	Directeur général
Techne SA	Administrateur
Bemobee Solutions	Administrateur
Altidiem	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant

Gilles DUPIN

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Monceau Assurances	Président et Directeur général
Capma & Capmi	Directeur général
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Président
Monceau Générale Assurances (MGA)	Président du Directoire
Monceau Retraite & Epargne SA	Président du Conseil de surveillance
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance - FNGRP (GIE)	Administrateur
Service Central des Mutuelles - SCM (GIE)	Administrateur
Monceau Assurances Dommages - ASD (GIE)	Administrateur
Monceau Investissements Immobiliers - MII	Gérant
Monceau Investissements Mobiliers - MIM	Gérant
Société Civile Centrale Monceau - SCCM	Gérant
UFG-LFP	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Cyberlibris SA	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Norden (SICAV)	Représentant permanent de Capma & Capmi

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Société Civile Foncière Centrale Monceau - SCFCM	Gérant
Noam Europe Expansion	Représentant permanent de Monceau Assurances
Uni Hoche	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
Centrale Court-Terme (SICAV)	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)
Unigestion (SICAV)	Président
Pyramides Convertibles (SICAV)	Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)

VR Assurances	Représentant permanent de la Société en Assurance Réassurance et Prévoyance – SARP SA
OCAM	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Monceau Sélection Plus (ex Khorum) (SICAV)	Représentant permanent de Capma & Capmi
VR Assurances Holding	Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM)
Atlas Maroc (SICAV)	Représentant Permanent du groupe Monceau MAA

Philippe MARCEL

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Hors Groupe</i>	
Sipemi SAS	Président
GL Events SA	Administrateur
EM Lyon (Association)	Président
Novalto SA	Président du Conseil de surveillance
Partners In Business Management (SAS)	Président
Silli Ker INC. (société de droit américain)	Administrateur
MG Fil Conseil (SAS)	Président
Aldes SA	Administrateur

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Adecco Holding France SAS	Président
Avion Ecco (GIE)	Administrateur
Adecia - Sa	Administrateur
Altedia SA	Administrateur
Adecco SA (société de droit suisse)	Administrateur
Adecco Travail Temporaire SAS	Président
AHF e Business - SAS	Président
Ecco SAS	Président
Adia SAS	Président
Interecco Management	Directeur général / Administrateur
Sistel Services SAS	Administrateur
Olsten SA	Président-directeur général
Olsten TT SA	Administrateur
Olsten TT SUD SA	Président-directeur général
Quick Medical Services SA	Administrateur
ASVEL Basket SASP	Administrateur
Ajilon France SA	Représentant Permanent d'Adecco TT
Alexandre Tic SA	Représentant Permanent d'Adecco TT
Pixid SNC	Représentant Permanent d'Adecco TT, gérant

Jean-Yves NOUY

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Dans le Groupe</i>	
Axeria Life International	Director
April Mediterranean	Director
Axeria Ré	Director
Axeria Prévoyance	Président du Conseil d'administration
GIE APRIL Asset Management	Président du Conseil d'Administration
Solucia PJ	Administrateur
Axeria Iard	Administrateur
<i>Hors Groupe</i>	
Sham	Directeur général
Sham Services	Président
Sham Vie	Président-directeur général
Axa FIF	Membre du Conseil de surveillance

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Benfield	Président-directeur général
Catixl	Président

Patrick PETITJEAN

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Administrateur
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL Assurances	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Conseils	Président
APRIL Assurances Entreprises	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL GROUPE PREVOYANCE SANTE	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Marketing Solutions	Représentant permanent AGPS ; Administrateur
APRIL Santé	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Solutions Entreprises	Représentant permanent AGPS, Administrateur
ASSURTIS	Membre du Conseil de surveillance
ALP Prévoyance	Vice-président du Conseil de surveillance, Membre du Conseil de surveillance
Association Université APRIL GROUP	Président de l'Association ; Président du Conseil d'administration
GIE APRIL Courtage	Président-directeur général du Conseil d'administration ; représentant permanent APRIL GROUP, Administrateur
GIE APRIL Services	Président du Conseil d'administration
GIE ABDC	Représentant permanent AGPS ; Administrateur
GIE APRIL Technologies	Représentant permanent AGPS, Administrateur
Hausmann Conseils	Représentant permanent AGPS, Administrateur
Libr'handi	Président-directeur général du Conseil d'administration
SEPCOFI	Représentant permanent AGPS, Administrateur
Solidaris	Représentant permanent AGPS, Administrateur

<i>Hors Groupe</i>	
Néant	

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Dans le Groupe</i>	
Delta SA	Administrateur

Guy RIGAUD

Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	

<i>Hors Groupe</i>	
Rhône-Alpes Création SA	Président du Directoire
Amorçage Rhône-Alpes SAS	Directeur général
RAC Ingénierie SAS	Président

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

GR Consultant EURL	Gérant
--------------------	--------

Jean-Pierre ROUSSET

Liste des mandats et fonctions exercés dans le Groupe et en dehors du Groupe au cours de l'année 2009, à déclarer

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : Assemblée générale d'approbation des comptes au 31/12/2010	
<i>Dans le Groupe</i>	
ALP Prévoyance	Représentant permanent AGC, Membre du Conseil de surveillance
APRIL Cover	Représentant permanent AGC, Administrateur
APRIL GROUP	Administrateur
APRIL GROUP CORPORATE	Président-directeur général du Conseil d'administration
APRIL Partenaire Pro	Représentant permanent AGC, Administrateur
APRIL Solutions Entreprises	Représentant permanent AGC, Administrateur
Assinco Caraïbes	Président du Conseil d'administration ; Représentant permanent Assinco, Administrateur
Assinco Caraïbes Martinique	Président ; Représentant permanent Assinco
Assinco Océan Indien	Président ; Représentant permanent Assinco
Assinco Partenaire	Président ; Représentant permanent Assinco
Cacep	Représentant permanent AGC, Administrateur
CAEG/Assur-Londres	Représentant permanent AGC, Administrateur
Carisco	Président-directeur Général
CIARE	Représentant permanent AGC, Administrateur
Europassur	Représentant permanent AGC, Administrateur
GIE ABDC	Représentant permanent AGC, Administrateur
GIE AOI	Président ; Représentant permanent Assinco
GIE APRIL Courtage	Représentant permanent AGC, Administrateur
GIE APRIL Services	Représentant permanent AGC, Administrateur

GIE APRIL Technologies	Représentant permanent AGC, Administrateur
GIE ASPA	Président
GIE Chateaudun	Représentant permanent AGC, Administrateur
Hausmann Conseils	Représentant permanent AGC, Administrateur
SASCO	Représentant permanent AGC, Administrateur
SEPCOFI	Représentant permanent AGC, Administrateur
Activassur	Représentant permanent AGC, Administrateur
Mancini	Président-directeur Général
Assinco	Membre du Conseil de surveillance
<i>Hors Groupe</i>	
Agence Elan	Directeur général

Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

<i>Hors Groupe</i>	
TBWA Corporate	Président

2.1.13 Stock options

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

2.1.14 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des opérations d'attribution d'actions mises en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

2.1.15 Nombre d'actions achetées ou vendues par la société au cours de l'exercice

Suite aux autorisations accordées par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008, nous vous informons que la société détient, au 31 décembre 2009, 327 443 actions APRIL, acquises au prix unitaire moyen de 34,62 €, soit 0,80% du capital social :

- valeur globale évaluée au cours d'achat : 11 335 752,68 €
- valeur nominale totale des titres détenus : 130 977,20 €

252 695 actions ont été acquises et 255 038 vendues afin d'animer le cours de bourse de l'action de la société au travers d'un contrat de liquidité AMAFI.

Au cours de l'exercice, le total des achats réalisés par la société est de 252 695 actions ; le total des ventes s'élève à 255 038 actions, le cours moyen d'achat est de 24,13 €, le cours moyen de vente est de 24,13 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 35 528 €.

Aucune réallocation n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Aucune action n'a été utilisée en dehors du contrat de liquidité au cours de l'exercice 2009.

2.1.16 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto détenues

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 23 avril 2009.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve que l'Assemblée confère au conseil l'autorisation nécessaire lui permettant d'annuler les actions autodétenues dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 163 576 540 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

2.1.17 Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Nous vous proposons de désigner aux fonctions de membre du Conseil d'administration, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'Assemblée générale tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, Madame Dominique Takizawa résidant au 83-85 boulevard Vivier Merle à Lyon

Au regard des critères du Règlement Intérieur, le Conseil d'administration considère que Madame Takizawa, candidate au poste d'Administrateur, remplirait l'ensemble des critères d'indépendance.

Madame Dominique Takizawa est diplômée d'HEC –School of Management. Après 16 ans au poste de Directrice financière de la Société Sanofi-Aventis, elle rejoint en 2004 le groupe Biomerieux devenu Mériex Alliance et au sein duquel elle est aujourd'hui Vice-présidente Corporate Affairs

2.1.18 Délégations en matière d'augmentations de capital

Certaines des délégations de compétence, qui avaient été adoptées lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2008, viennent à échéance le 24 juin 2010. Par conséquent, il est nécessaire de renouveler ces délégations.

2.1.18.1 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservés aux actionnaires, expire le 24 juin 2010.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2.1.18.2 - Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129-2 du Code de commerce)

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 24 juin 2010. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions suivantes.

Ces délégations sur lesquelles il vous est demandé de statuer ont pour objet de donner au Conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces délégations sont les suivantes :

- **Réservées aux actionnaires**

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 10 000 000 euros. Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 150 000 000 euros.

Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies dans la limite légale ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

• **Avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Il est rappelé que l'ordonnance du 22 janvier 2009 a supprimé la notion d'appel public à l'épargne qui est remplacée par celle d'offre au public. Par ailleurs, cette ordonnance a institué la faculté de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé, c'est-à-dire au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans la limite de 20% du capital social par an.

Il est donc désormais possible de réaliser des augmentations de capital par voie de délégation au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs sans qu'il ne soit nécessaire que l'Assemblée procède à la désignation des bénéficiaires ou à la définition d'une catégorie de bénéficiaires.

A cet égard, l'Autorité des Marchés Financiers a recommandé aux émetteurs d'établir une résolution distincte pour les délégations d'augmentation de capital par offre au public et par placement privé.

- Par offre au public

Il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le Conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 10 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 150 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des

pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

- Par placement privé

Il vous est également proposé de permettre au Conseil d'administration de bénéficier de la faculté nouvelle instituée par l'ordonnance du 22 janvier 2009 en lui déléguant votre compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, aux termes d'une résolution distincte.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 10 000 000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 150 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

2.1.18.3 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

2.1.18.4 - Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20% (ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 500 000 euros.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Le détail des délégations en cours figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Tableau récapitulatif des délégations
en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

En euros	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 4 mars 2010
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS et/ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes.	24 avril 2008	24 juin 2010	10 000 000 € (a)	-		10 000 000 € (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	24 avril 2008	24 juin 2010	10 000 000 € (a)	-		10 000 000 € (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	24 avril 2008	24 juin 2010	500 000 €	-		500 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	24 avril 2008	24 juin 2010	10% du capital social	-		10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	24 avril 2008	24 juin 2011	5% du capital social	(b)	(c)	4,3% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	24 avril 2008	24 juin 2011	5% du capital social	(d)	-	4,71% du capital social

(a) Plafond commun.

(b)) L'autorisation donnée au Conseil d'administration du 24 avril 2008 a été mise en œuvre à travers l'émission de deux plans en 2008. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2009. L'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 21 000 €.

(c) L'autorisation donnée au Conseil d'administration a été mise en œuvre à travers l'émission de quatre plans en 2009. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2009. L'augmentation de capital nominale maximum associée à ces quatre plans représente 96 200 €.

(d) L'autorisation donnée au Conseil d'administration a été mise en œuvre à travers l'émission d'un plan d'attribution de 50 actions existantes par bénéficiaire et dont l'attribution ne sera définitive qu'à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de cette décision d'attribution sous réserve que les conditions et critères d'attribution soient respectés à cette date. Ces actions représentent un total de 119 600 actions, soit 0,29% du capital social.

2.1.19 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 2 du document principal I du document de référence ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote qui peut être demandée lors d'une Assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 5% du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote ou de tout multiple de ce pourcentage (article 10 des statuts) ;
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les droits de vote attachés aux actions APRIL détenues par le personnel au travers du F.C.P. actions APRIL sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du F.C.P. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles de droit commun ;
- en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 14 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le paragraphe précédent ;
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.1.20 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice

Nom et prénom	Jean-Claude Augros	EVOLEM
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Administrateur APRIL GROUP	Société contrôlant à 100% APRIL GROUP
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	Acquisition d'actions APRIL GROUP	Cession et Acquisition d'actions APRIL GROUP
Description de l'instrument financier	Actions	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	N/A	1 155 151 23,56€ 27 217 608,91€
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	480 Actions 26,64€ 12 874,40€	230 052actions 20,28€ 4 667 665,83€
Le cas échéant, autres opérations à adapter : Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés Prix moyen pondéré Montant total de l'opération	N/A	N/A

2.1.21 Contrôle des co-commissaires aux comptes

Présentation va vous être faite :

- du rapport général de vos co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- de leur rapport sur les comptes consolidés ;
- de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration visé à l'article L 225-235 dernier alinéa du Code de commerce.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun de ses membres pour l'exercice considéré.

2.2 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

APRIL GROUP

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 357 654	16 349 794	16 324 253	16 292 779	16 236 793
Nombre d'actions					
- ordinaires	40 894 135	40 874 485	40 810 632	40 731 948	40 591 983
- à dividendes prioritaires					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires H.T.					
Résultat avant impôts, participation, dotations	66 524 234	57 385 628	93 907 719	30 468 826	30 468 826
Impôts sur les bénéfices	-18 271 749	-12 007 874	-8 796 718	-3 290 380	-3 290 380
Participation des salariés	266 453	257 212	238 892	215 244	158 787
Dot. amortissements et provisions	14 874 355	3 515 656	-2 192 069	2 310 001	-10 536 554
Résultat net	69 655 175	65 620 634	104 657 614	32 486 672	44 136 973
Résultat distribué*	17 993 419	15 123 559	17 956 678	16 292 779	13 395 354
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations	2,07	1,69	2,51	0,85	0,83
Résultat après impôts, participation, dotations	1,70	1,61	2,56	0,80	1,09
Dividende attribué	0,44	0,37	0,44	0,4	0,33
Personnel					
Effectif moyen des salariés	30	30	25	25	21
Masse salariale	1 760 055	1 865 191	2 058 452	1 880 850	1 715 762
Sommes versées en avantages sociaux	1 188 385	1 001 140	1 067 187	1 049 335	751 820

*: Distribution soumise à l'approbation ou approuvée par l'Assemblée générale (y compris actions propres)

2.3 Rapport du Président du Conseil d'Administration

APRIL GROUP

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 357 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 83-85, Boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

Rapport du président du Conseil d'administration (Article L. 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport ont reposé sur la réalisation de travaux coordonnés par le Risk Manager et la Direction Juridique en relation avec la Direction Financière et les principales directions du Groupe. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité de Développement Durable et les Commissaires aux comptes ainsi que sur les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du Groupe.

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008 résultant de la consolidation des recommandations d'octobre 2003 complétées de celles sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées publiées en janvier 2007 et en octobre 2008 et disponibles sur le site du MEDEF : www.code-afep-medef.com. Les dispositions de ce Code qui ont été écartées sont détaillées dans le présent rapport.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 4 mars 2010 et transmis aux Commissaires aux comptes.

2.3.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

2.3.1.1 - Composition du Conseil

L'article 14 de nos statuts prévoit que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés pour une durée de deux ans, rééligibles. Le Conseil d'administration de notre société est actuellement composé de onze membres.

Eu égard à la durée réduite du mandat d'administrateur, il n'a pas été jugé utile d'organiser un échelonnement des nominations des membres du Conseil, tel que recommandé par le Code AFEP/MEDEF.

La liste des membres du Conseil d'administration de la société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés figure à l'intérieur du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Dans la ligne des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise, le Conseil comprend cinq membres indépendants sur les onze membres du Conseil d'administration. Les membres indépendants sont :

- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Philippe Marcel ;
- Guy Rigaud.

Est considéré comme indépendant, le membre du Conseil d'administration qui répond aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être¹ client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - o significatif de la société ou de son groupe,
 - o ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Conseil d'administration s'est doté de Comités dont il a fixé la composition et les attributions. Ces Comités rendent compte au Conseil d'administration de leur activité.

En premier lieu, le Comité de Développement Durable se réunit en qualité de comité d'audit et de comité des rémunérations lors de séances spécifiques. Il a également pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (maîtrise des risques et suivi de l'audit interne, politique d'acquisition et d'intégration des nouvelles sociétés, culture du Groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management.

¹ Ou être lié directement ou indirectement

Le Comité de Développement Durable a tenu quatre réunions au cours de l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2009 a été de 95%. Il est composé du Président Directeur Général et de 5 Administrateurs dont 4 indépendants:

- Jean-Claude Augros ;
- Bernard Belletante ;
- Gilles Dupin ;
- Philippe Marcel ;
- Guy Rigaud.

Les missions du Comité de Développement Durable ont été modifiées lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009. Conformément au Code de Commerce, un Comité d'Audit sera mis en place en 2010 par la société APRIL GROUP. Une partie des attributions dévolues antérieurement au Comité de Développement Durable sera donc transférée à ce Comité d'Audit. Le Comité de Développement Durable restera en charge des thèmes relatifs à la politique des rémunérations des dirigeants, de la mobilité, du reporting social ainsi que des grands enjeux liés aux ressources humaines.

Le Comité d'Audit serait présidé par Madame Dominique Takizawa, sous réserve de sa nomination en qualité d'Administrateur APRIL GROUP lors de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Le Comité d'Investissement du Groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'Investissement est mis à disposition aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce Comité a été élaboré. Il s'est réuni quatre fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2009 a été de 62,5%.

Est membre de droit de ce comité, le Président du Conseil d'administration d'APRIL GROUP, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'Investissement d'APRIL GROUP :

- Bernard Belletante ;
- Guy Rigaud.

Le Comité d'investissement comprend également un membre non administrateur, Jean-Michel Rallet.

Le Comité des Assurances, créé en 2007, dépend du Conseil d'administration et lui reporte directement. Les objectifs et le fonctionnement du Comité des Assurances ont été modifiés par le Conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2008 afin d'en faire un comité indépendant des compagnies d'assurances du Groupe. Il est composé des membres « assureurs » du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration. Il a pour rôle d'examiner les questions relatives à la stratégie assurance, la stratégie financière d'assurance, le Risk Management assurance et les procédures de contrôle.

Il statue en tant que comité d'audit, comité de nomination et de rémunération. Le Comité des Assurances est composé du Président du Conseil d'administration et de :

- André Arrago ;
- Jean-Claude Augros ;
- Gilles Dupin ;
- Jean-Yves Nouy.

Le Comité des Assurances est présidé par Monsieur Jean-Yves Nouy. Il s'est réuni cinq fois durant l'exercice écoulé. Le taux de participation moyen des membres aux sessions de l'exercice 2009 a été de 95%.

Du fait de l'organisation du Groupe, il n'a pas été jugé utile d'instituer un comité des nominations, nonobstant les recommandations du Code de référence en ce sens, cette mission étant réalisée par le Comité de Développement Durable et le Comité des Assurances.

2.3.1.2 - Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont les principales dispositions sont les suivantes :

- rôle du Conseil d'administration ;
- composition du Conseil d'administration ;
- devoirs et obligations éthiques des membres du Conseil d'administration ;
- organisation et mode de fonctionnement du Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration ;
- missions et organisation des comités ;
- rémunération des administrateurs ;
- modalités de modification du règlement intérieur.

Il est prévu, lors des prochains Conseils d'administration de proposer à l'ordre du jour des modifications et adaptations du règlement intérieur pour prendre en compte notamment la mise en place du Comité d'audit et l'évolution des missions du Comité de Développement Durable.

2.3.1.3 - Fréquence des réunions

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins cinq fois par an, à la demande du Président du Conseil d'administration ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni six fois.

2.3.1.4 - Convocations des membres

Conformément à l'article 14 des statuts, les membres du Conseil d'administration ont été convoqués par lettre simple suivant un calendrier arrêté en début d'exercice mais qui peut être modifié en cours d'année selon les événements ou à la demande de plusieurs membres du Conseil

2.3.1.5 - Information des membres

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués dans des modalités de forme et de délai permettant aux membres du Conseil de délibérer dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, un état de reporting spécifique est préparé trimestriellement pour les membres du Conseil d'administration et comporte de nombreux indicateurs financiers, sociaux, d'organisation, d'activité...

2.3.1.6 - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent généralement à Lyon. Le taux de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'administration de l'exercice 2009 a été de 91%.

Le règlement intérieur précise que des procédés de vidéoconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés dans les cas suivants:

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du Groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

2.3.1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Un projet de ce procès-verbal est adressé à chacun des membres avec la convocation à la réunion suivante et il est soumis au vote des membres dès l'ouverture de la séance.

2.3.1.8 - Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP assume l'ensemble des missions définies par la loi. Il est également conçu, grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions. Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes de suivi suivants :

- dossiers d'acquisition et de création de nouvelles sociétés ou activités ;
- intégration des nouvelles sociétés au sein du Groupe ;
- résultats de l'enquête de satisfaction du personnel ;
- Risk Management et travaux d'audit interne ;
- politique de création de nouveaux produits et services ;
- budgets prévisionnels et réalisations ;
- processus de notation financière de certaines sociétés.

2.3.1.9 - Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration procède à un examen de son fonctionnement au moins une fois par an. De manière plus générale, les membres du Conseil d'administration analysent leurs pratiques, les conditions de déroulement des travaux du Conseil et l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de leurs missions. Lors de chaque Conseil, le suivi des décisions des Conseils d'administration précédents permet de mesurer l'efficacité de ses travaux. Dans le cadre du Conseil d'administration du 25 juin 2009, les administrateurs se sont soumis à un questionnaire d'évaluation des travaux menés au sein du Conseil. L'ensemble des réponses a été analysé, les pistes d'améliorations envisagées sont notamment les suivantes :

- Opportunité d'une présence féminine dans la composition du Conseil.
- Présence d'un administrateur ayant une connaissance forte sur l'International.
- Organisation d'un séminaire de formation et d'échanges pour l'ensemble des membres du Conseil.
- Augmentation du temps consacré à la stratégie du Groupe.

2.3.1.10 - Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations de toute sorte accordées aux mandataires sociaux d'APRIL GROUP et de ses sociétés.

A ce titre, le Conseil d'administration a adhéré lors de sa réunion du 11 décembre 2008 aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et a communiqué sur cette adhésion conformément aux dites recommandations.

Part fixe

Elle est déterminée par le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de chaque entité du Groupe.

Part variable

Les rémunérations variables sont attribuées par le Conseil d'administration de chaque entité du Groupe en fonction des objectifs fixés l'année précédente selon quatre critères :

- résultats économiques et financiers : performance en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de résultat net et de R.O.E ; performance en terme de développement d'affaires nouvelles ;
- performance qualitative relative à la satisfaction et au bien-être des collaborateurs ;
- satisfaction des clients et qualité de l'accueil téléphonique ;
- coopération intragroupe et innovation : apports d'affaires croisés entre sociétés du Groupe, implication du dirigeant et de ses collaborateurs au sein des ateliers transverses et à l'Université APRIL, implication du dirigeant dans les comités ad hoc de gouvernance du Groupe et de ses filiales, contribution au développement de nouveaux produits ou process, sources de différenciation pour nos sociétés.

Jetons de présence

Seuls les mandataires externes du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence pour leur participation aux organes de gouvernance.

L'Assemblée générale ordinaire fixe le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé. La rémunération moyenne par Administrateur externe au titre de leur participation aux Conseils d'administration et aux Comités a été de 17 285 € lors de l'année 2009.

Le montant de ces jetons est déterminé à partir de la présence des membres aux séances du Conseil et des Comités.

Il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- | | |
|---|--------|
| - pour chaque séance du Conseil d'administration : | 1 650€ |
| - pour chaque séance du Comité de Développement Durable : | 1 100€ |
| - pour chaque séance du Comité d'Investissement : | 1 100€ |
| - pour chaque séance du Comité des Assurances* : | 1 100€ |

*Le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé d'octroyer au Président du Comité des Assurances, des jetons de présence de 2 200€ pour chaque séance du comité à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cette rémunération inclut la préparation et la participation aux séances.

Avantages en nature

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP ou le Conseil d'administration des sociétés du Groupe accorde à ses dirigeants un véhicule de fonction et une couverture santé/prévoyance complémentaire identique à celle accordée à ses salariés.

Stock-options

Dans le cadre d'une délégation donnée par l'Assemblée générale fixant les conditions de durée dans le temps et le montant global maximal du plan, le Conseil d'administration attribue à certains mandataires sociaux et collaborateurs salariés des stock-options, conditionnelles ou non selon des critères fixés par le règlement des stock-options. Les modalités des plans réalisés sont détaillées dans le rapport annuel.

2.3.1.11 - Pouvoirs donnés par le Conseil d'administration à son Président

Le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs du Président-Directeur général sont ceux que lui confère la loi. Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Ces pouvoirs, accompagnés de la faculté de subdélégation, doivent s'exercer dans le cadre des dispositions prévues par les statuts, des orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des principes du management spécifiques à APRIL GROUP. Les prises de participations et les désinvestissements partiels ou totaux du capital des filiales doivent toutefois tous être présentés préalablement par le Comité d'Investissement.

2.3.1.12 - Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 21 des statuts. Il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

2.3.1.13 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport de Gestion.

2.3.2 L'organisation générale du dispositif de contrôle interne

2.3.2.1 - Les objectifs

APRIL GROUP a mis en place une démarche globale de contrôle interne visant à atteindre les principaux objectifs suivants :

- maîtriser les risques résultant de l'activité des entreprises qui composent le Groupe en privilégiant la prévention et la proactivité ;
- s'assurer que les activités opérationnelles des différentes sociétés du Groupe s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise et au Groupe ;
- sécuriser les principaux processus opérationnels et flux financiers des sociétés du Groupe ;
- faire bénéficier les sociétés nouvellement intégrées des standards et bonnes pratiques de contrôle interne définis et recensés par le Groupe ;
- vérifier que les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité du Groupe et des sociétés qui le composent.

Il est rappelé qu'aussi complet et performant que soit le dispositif de contrôle interne, celui-ci ne peut donner qu'une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.3.2.2 - Le dispositif de contrôle interne en place au sein du Groupe APRIL

Conformément au Cadre de référence sur le Contrôle Interne publié en mai 2006 par le groupe de place diligenté par l'AMF, le dispositif de contrôle interne du Groupe APRIL intègre ces cinq composantes officielles :

2.3.2.2/1 - L'organisation mise en place : les acteurs du contrôle interne

L'organisation de contrôle en place au sein du Groupe APRIL repose aujourd'hui sur les acteurs suivants :

Les dirigeants des sociétés du Groupe

Ils sont responsables de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne destiné à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application des principes et des bonnes pratiques définis par le Groupe, en liaison avec les intervenants décrits ci-dessous. Ils rendent compte à leur Conseil d'administration ou de surveillance de la cartographie des risques établie pour leur société et des plans d'action afférents.

Le Risk Manager du Groupe

Il est en charge du pilotage global de la gestion des risques au sein du Groupe. Il est chargé de veiller à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne et à la cohérence des dispositifs de contrôle en place au sein des sociétés du Groupe. Dans cette optique, il propose un plan d'audit annuel à la Direction du Groupe et au comité d'audit et en assure la réalisation. Par ailleurs, il centralise et veille à la cohérence des actions d'audit et de contrôle interne réalisées par les membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne. Il intervient sur toutes les activités et toutes les entités du Groupe avec des collaborateurs experts du domaine audité. Il suit, par ailleurs, les travaux des commissaires aux comptes lors de leurs interventions intérimaires et gère les programmes d'assurance proposés par le Groupe à ses filiales.

Les membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne

Une vingtaine d'acteurs au sein du Groupe participe activement à l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne en place au sein du Groupe. Ces personnes peuvent être entièrement dédiées à des activités d'audit et de contrôle interne comme c'est le cas des responsables du contrôle interne présents dans les sociétés les plus significatives du Groupe. Ils sont ainsi chargés de définir et d'appliquer un programme de revue des opérations, contrôles et processus mis en œuvre par leur société. Ils vérifient l'application des règles de gestion définies par la Direction et rendent compte de leurs travaux devant le comité d'audit de la société ou sa Direction générale. Ces acteurs peuvent aussi partager leur temps entre leurs activités de contrôle interne et d'autres fonctions comme le contrôle financier par exemple. Ils réalisent un plan d'audit interne présenté trimestriellement à la Direction de leur pôle ou société, en liaison avec le Risk Manager du Groupe.

Les Directions juridiques du Groupe et des pôles

Ces Directions fournissent aux sociétés du Groupe un soutien juridique, elles tiennent également informées les sociétés du Groupe des évolutions réglementaires majeures.

Les responsables qualité

Des responsables qualité sont chargés, dans les différents pôles du Groupe, de coordonner, de mener ou de superviser les audits qualité internes par rapport au référentiel ISO et par rapport au référentiel qualité interne. Une équipe d'auditeurs internes qualité est mobilisée par le Groupe afin de réaliser tout au long de l'année des missions d'audit visant à vérifier que les différents engagements des sociétés sont respectés. Les projets et les missions menés par les responsables qualité font l'objet de présentations régulières à la Direction d'APRIL GROUP.

Le Comité de Développement Durable

Sa mission est décrite en partie 1 de ce rapport ; il a notamment pour rôle de veiller à la correcte appréhension et au traitement des principaux risques majeurs pour le Groupe. Des points d'avancement sont effectués tous les semestres auprès de cet organe par le Risk Manager sur le thème de la maîtrise des risques et du contrôle interne. Il présente en particulier les missions

menées dans les sociétés du Groupe, les principaux points relevés ainsi que les préconisations et suivis de ces préconisations.

Le Comité de Développement Durable valide le plan d'audit proposé et peut demander la conduite de missions d'audit interne complémentaires. Il entend par ailleurs les commissaires aux comptes dans le cadre de leur contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

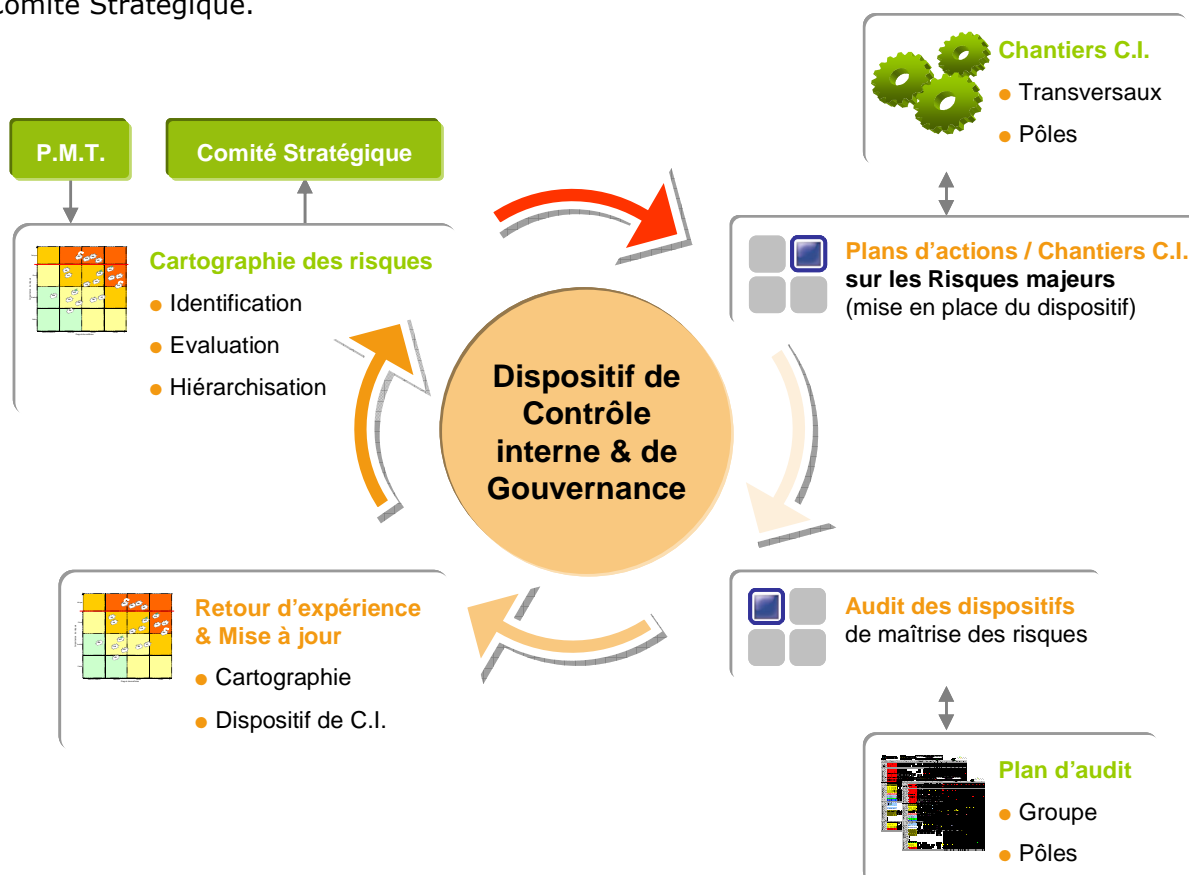
2.3.2.2/2 - Un processus intégré visant à recenser et analyser les principaux risques

Le processus intégré de Risk Management est sous la responsabilité du Risk Manager.

La gestion des risques se traduit tout d'abord par la mise à la disposition des sociétés du Groupe d'une méthodologie et d'outils de pilotage des risques stratégiques, opérationnels, financiers et juridiques, dont fait partie la cartographie des risques. Le Risk Manager participe à l'élaboration et à la mise en application de ces outils avec les dirigeants des sociétés concernées et les membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne.

L'identification des risques est une étape clé de la sécurisation des processus opérationnels et financiers et de la fiabilité du processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière au sein des sociétés du Groupe.

A partir de leur Plan Moyen Terme (PMT) et de leur connaissance des risques internes et externes qui menacent leur organisation, chaque société et pôle métier formalise une cartographie des risques. Cet exercice permet de dresser une liste de chantiers de contrôle interne et de thèmes potentiels d'audit interne qui font l'objet de plans d'actions suivis au moins une fois par an en Comité Stratégique.



Le Risk Manager est en charge de la mise à jour des risques identifiés sur la base des informations dont il dispose, issues notamment des entretiens de cartographie des risques, des échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance ainsi que des sujets abordés par les membres du Comité de Développement Durable. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations formulées lors des missions d'audit interne réalisées dans les sociétés du Groupe ainsi que sur les recommandations émises par des intervenants externes (Commissaires aux comptes et conseils juridiques principalement). Il alerte et conseille la Direction et rend compte de cette mission au

Comité de Développement Durable.

Sur la base des conclusions des cartographies par société, par pôle et de la compilation de l'ensemble des cartographies de l'année formalisées dans «l'Observatoire des Risques», il hiérarchise alors les risques ainsi identifiés et oriente les missions d'audit et les chantiers de contrôle interne à entreprendre en fonction des stratégies de gestion des risques décidées par le Groupe ou les sociétés qui le composent.

2.3.2.3 - Les activités de contrôle

2.3.2.3/1 - L'audit interne Groupe

Le Risk Manager d'APRIL GROUP coordonne les activités d'audit interne au sein du Groupe. Les missions d'audit sont réalisées par la holding seule ou en collaboration avec différents collaborateurs membres du cercle Risk Management et Contrôle Interne du Groupe APRIL.

Les plans d'audit interne

Le plan d'audit Groupe annuel n+1 est défini en fin d'année n par le Risk Manager en relation avec la Direction du Groupe et validé par le Comité de Développement Durable.

Ce plan est revu semestriellement de façon formelle. Il peut, par ailleurs, faire l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles zones de risques relevées ou de demandes spécifiques.

Chaque mission d'audit interne réalisée par le Groupe fait l'objet d'une lettre de mission et d'un programme de travail détaillé. Ces documents sont adressés au dirigeant de la société concernée préalablement à la réalisation de la mission.

Plus généralement, toutes les missions d'audit interne sont réalisées en conformité avec la charte de l'audit interne du Groupe visant à :

- présenter et diffuser les objectifs des missions d'audit interne au sein des sociétés d'APRIL GROUP ;
- définir les responsabilités des différentes parties prenantes au processus d'audit interne d'APRIL GROUP ;
- présenter les modes de fonctionnement de l'audit interne et les modalités pratiques de sa mise en application au sein d'APRIL GROUP.

Les plans d'audit interne élaborés au niveau des pôles ou des sociétés font l'objet d'une communication au Risk Manager et viennent compléter le dispositif de contrôle mis en place au niveau du Groupe.

Les types de missions d'audit interne

On distingue les principaux types de missions suivants :

- **Les missions transversales et thématiques d'optimisation**

Il s'agit ici d'effectuer des audits sur des thèmes précis transverses aux différentes sociétés du Groupe. Ces missions permettent également d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques de gestion au sein du Groupe.

- **Les missions spécifiques**

Elles sont centrées sur des risques potentiels ou avérés identifiés dans une société ou groupe de sociétés (notamment à travers la cartographie des risques). Ces audits peuvent être menés en collaboration avec les auditeurs externes. Par ailleurs, ces missions peuvent également permettre de s'assurer du respect des procédures, des règles et des référentiels du Groupe et de ses sociétés.

- **Les missions de suivi d'intégration**

Elles concernent les sociétés ayant récemment rejoint le Groupe. Ces missions d'audit permettent de vérifier et de compléter la mise en place des procédures de contrôle interne définies par le Groupe. Les points spécifiques identifiés lors des audits d'acquisition de ces nouvelles sociétés ou durant les premiers mois d'intégration au sein du Groupe font également l'objet, lors de ces missions, d'un suivi et d'éventuelles préconisations complémentaires.

- **Les missions de suivi d'audits**

Ces missions sont essentielles afin de s'assurer de l'avancée du dispositif de contrôle interne et de la mise en place effective des recommandations précédentes.

Restitution des travaux et suivi de la mission

À la fin de chaque mission, un rapport écrit relatif aux investigations menées ainsi que la synthèse des recommandations sont communiqués au dirigeant de la société, au responsable du pôle ainsi qu'à la Direction du Groupe. Quatre niveaux sont retenus pour les recommandations : risque critique à traiter en urgence, risque élevé appelant une action immédiate, risque modéré appelant une action à moyen terme, risque faible où l'horizon de mise en place de l'action correctrice est laissé à l'appréciation de la société.

Cette approche permet l'appropriation par les entités auditées des points de recommandations soulevés. Pour chaque action d'amélioration proposée, un délai ainsi qu'un responsable d'implémentation sont désignés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers les missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport au dernier audit. Le dirigeant de la société concernée doit s'assurer de la prise en compte des recommandations émises lors des audits internes et rend compte des améliorations qui en résultent lors des Conseils d'administration.

2.3.2.3/2 - Les autres activités de contrôles de 3^{ème} niveau

Au sein d'APRIL Assurances, de Mutant Assurances, du pôle APRIL GROUP Vie Epargne et du pôle Compagnies d'Assurances du Groupe, une personne dédiée dans chaque structure est responsable du contrôle interne et participe, au travers des missions réalisées en 2009, à assurer la conformité des procédures opérationnelles de la société avec les normes internes ou externes.

2.3.2.4 - Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance permanente et d'un examen régulier de son fonctionnement par les différents acteurs décrits plus haut (voir paragraphe 2.3.2.2/1 – les acteurs du contrôle interne). Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs de la société.

Le Risk Manager du Groupe participe aussi à cette veille en collaborant aux échanges de place localement ou au plan national avec les professionnels de la gestion du risque et de l'audit interne.

Il prend en compte les points relatifs au contrôle interne relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mandat. Chaque point fait l'objet d'une réponse du management et d'un plan d'action suivi à chaque intervention.

2.3.2.5 - Diffusion en interne d'informations pertinentes

Cette composante est primordiale pour fédérer l'ensemble des sociétés du Groupe dans une vision commune du contrôle interne et dans l'utilisation de vocabulaire et techniques homogènes.

Le Cercle Risk Management et Contrôle Interne, rassemblant la vingtaine de personnes dédiées totalement ou partiellement à la démarche globale de contrôle interne, s'est réuni quatre fois en 2009. Il a pour vocation de diffuser une culture de contrôle interne performante et homogène, d'échanger sur les bonnes pratiques au sein du Groupe ainsi que sur l'actualité réglementaire.

Les principaux thèmes abordés en 2009 ont notamment concerné :

- les impacts de la crise sur la gestion des risques
- les plans de continuité des activités ;
- les problématiques relatives aux risques de pandémie grippale ;
- le dispositif de maîtrise des risques de fraude ;
- le contrôle interne des systèmes d'informations,
- la réalisation des entretiens de cartographie des risques ;
- le « pack contrôle interne » proposant un cadre structurant de formalisation des documents et processus relatifs au contrôle interne des sociétés du Groupe.

L'espace Risques sur l'intranet du Groupe est utilisé depuis 2008 pour diffuser des fiches pratiques sur différents thèmes relatifs au dispositif de contrôle interne et communiquer sur l'évolution de l'environnement réglementaire régissant les activités des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Risk Manager intervient lors des séminaires de formation des managers, directeurs et dirigeants du Groupe afin de leur présenter la politique de Risk Management d'APRIL GROUP.

2.3.3 Missions réalisées en 2009

Durant l'exercice 2009, 18 sociétés ont fait l'objet de missions d'audit interne par le Groupe. Parallèlement à ces missions diligentées par le Risk Manager du Groupe, 62 missions d'audit interne et 70 missions d'amélioration du contrôle interne ont été menées par les pôles ou sociétés du Groupe. La répartition de ces missions sur l'ensemble du Groupe par nature et par pôle métier est la suivante :

Natures de risques couverts	Répartition des missions effectuées en 2009
Pilotage stratégique et mise en œuvre	17%
Gestion des sinistres, prestations et indemnités	10%
Relations avec le personnel	9%
Souscription	8%
Revue générale du contrôle interne	8%
Croissance externe	8%
Inadéquation de la documentation	7%
Stratégie organisationnelle	5%
Fraude et malveillance	4%
Autres lois et règlements	4%
Image	3%
Fiscalité et comptabilité	3%
Autres types de risques	14%

Pôles métier	Répartition des missions effectuées en 2009
APRIL GROUP CORPORATE	10%
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	40%
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	19%
APRIL GROUP VIE EPARGNE	6%
APRIL INTERNATIONAL	10%
COMPAGNIES D'ASSURANCES	15%

2.3.4 L'organisation du contrôle interne relatif aux procédures comptables et à l'information financière

2.3.4.1 - Établissement des comptes consolidés et contrôle des comptes des filiales

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction financière d'APRIL GROUP, sur la base des éléments transmis par les entités et établis sous la responsabilité des dirigeants.

Les données économiques transmises à la Direction financière d'APRIL GROUP par les sociétés composant le Groupe APRIL sont élaborées sous le contrôle des directeurs financiers des pôles.

Chaque mois, le dirigeant de chaque filiale adresse au pôle concerné et à la Direction financière du Groupe un rapport d'activité concourant à la compréhension et la validation des données chiffrées communiquées.

Le service consolidation et reporting d'APRIL GROUP effectue mensuellement une analyse critique des indicateurs de gestion communiqués par chacune des sociétés composant le Groupe.

Le service consolidation et reporting effectue une consolidation trimestrielle des situations comptables de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations sont transmises à la société mère sous la forme de liasses de consolidation établies selon les instructions et normes comptables communiquées par le Groupe. A cette occasion, chaque liasse de consolidation fait l'objet d'une revue et d'un examen de cohérence avec les indicateurs de gestion par les contrôleurs financiers des pôles et le service consolidation du Groupe.

Un calendrier annuel de consolidation et de reporting est communiqué en début d'année aux sociétés. A chaque clôture, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches (en particulier les modalités de rapprochement des flux intra-groupe), les points d'actualité comptables qui méritent attention et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des comptes consolidés du Groupe APRIL.

Le périmètre de consolidation du Groupe est contrôlé par la Direction financière en collaboration avec la Direction juridique.

Des procédures spécifiques sont mises en place pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan des sociétés consolidées. Ces procédures incluent notamment l'existence d'un chapitre dédié dans le manuel des normes Groupe, d'un état de reporting obligatoire pour les filiales et une revue critique par le service consolidation et reporting d'APRIL GROUP.

2.3.4.2 - Le processus budgétaire APRIL GROUP

Le processus budgétaire mis en œuvre par APRIL GROUP permet un suivi régulier des résultats de chaque filiale et de réagir rapidement aux variations constatées grâce aux différentes étapes suivantes :

- en octobre de l'année n-1, établissement par les sociétés du Groupe du budget de l'année n sous la responsabilité de leurs dirigeants. Ce budget est élaboré sous le contrôle des directeurs financiers des pôles ;
- examen critique des budgets: analyse et validation des hypothèses par les contrôleurs financiers des pôles et contrôle de cohérence des données chiffrées par le service consolidation et reporting;
- après chaque consolidation trimestrielle, les sociétés du Groupe effectuent une revue des hypothèses d'élaboration des budgets et actualisent ces données si nécessaire;
- à chaque étape, les budgets et leurs révisions sont consolidés à l'échelle du Groupe par le service consolidation et reporting.

Les budgets établis sous la responsabilité des dirigeants des sociétés composant le Groupe APRIL et leurs révisions sont présentés et examinés au sein des Conseils d'administration ou de surveillance de chaque société.

Le budget consolidé du Groupe et ses révisions sont entérinés par la Direction du Groupe avant examen par le Conseil d'administration.

2.3.4.3 - Les procédures financières et comptables

La Direction financière maintient à jour un manuel de procédures financières et comptables. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue, avec le site intranet du Groupe dédié à la finance, l'outil de base du partage des méthodes et des bonnes pratiques comptables au sein des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la société n'a pas fait l'objet d'une notation financière au cours de l'exercice 2009.

2.3.5 Perspectives pour 2010

Trois axes majeurs ont été identifiés dans le plan d'audit 2010 :

- la mise à jour des cartographies des risques réalisées en 2009. Par ailleurs, les nouveaux entrants (créations ou croissance externe) formaliseront également leur première cartographie des risques ;
- le développement des outils de gestion des risques et de veille réglementaire mis à disposition des sociétés du Groupe via l'espace Risques de l'intranet ;
- la mise à jour des analyses menées autour des problématiques d'audit des systèmes d'informations.

Outre les sujets transverses présentés ci-dessus, le plan d'audit 2010 du Groupe est classiquement structuré en trois autres parties :

- 1 sujet spécifique, centré sur un métier significatif porteur de risques potentiels : les procédures de souscription des contrats ;
- 11 suivis d'intégration de sociétés ayant rejoint le Groupe en 2008 et 2009, avec une dimension internationale importante ;
- 3 missions de revue générale du niveau de contrôle interne de sociétés historiques du Groupe.

Enfin, tout autre thème ou société du Groupe pourra faire l'objet d'une mission d'audit si cela est jugé nécessaire par la Direction ou le Comité de Développement Durable.

Les actions réalisées en 2009 et les projets pour l'année 2010 répondent au souci constant d'améliorer la qualité, la cohérence et la maîtrise de nos processus opérationnels et supports partout où ces améliorations sont jugées nécessaires. Ils s'inscrivent dans une démarche globale de contrôle interne et de gouvernance attentive aux évolutions et demandes réglementaires, tout en restant résolument proches des clients et des marchés que servent les différentes entreprises du Groupe.

Fait à Lyon, le 4 mars 2010

Le Président du Conseil d'administration

2.4 Rapport des Commissaires aux comptes

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

APRIL GROUP

Société Anonyme
83/85 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société APRIL GROUP et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Gilles MAGNAN

Jean-Claude LEMAIRE

Olivier ROSIER

3 – Comptes consolidés

Comptes consolidés APRIL GROUP au 31 décembre 2009

Etat du résultat global – Compte de résultat

RESULTAT 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.4.1	812 963	735 783
Autres produits d'exploitation	3.5.1	16 994	17 668
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	3.5.2	18 601	8 303
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		848 558	761 754
Charges techniques d'assurance	3.5.3	-352 232	-256 356
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	3.5.4	7 976	- 2 650
Autres achats et charges externes	3.5.5	-211 915	-220 979
Impôts, taxes		-17 551	-16 882
Charges de personnel	3.5.6	-159 225	-146 541
Dotations aux amortissements		-10 671	-9 661
Dotations aux provisions		-9 120	-6 087
Autres produits et charges d'exploitation		-8 396	-5 907
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		87 424	96 691
Variation de valeur des écarts d'acquisition	3.5.7	-276	-1 405
Autres produits et charges opérationnels	3.5.8	18 754	-200
RESULTAT OPERATIONNEL		105 902	95 086
Charges de financement		-342	-523
Quote-part dans les entreprises associées			
Charge d'impôt	3.5.9	-28 355	-33 017
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		77 205	61 546
Résultat après impôts des activités abandonnées	3.5.10	-2 225	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		74 980	61 546
Intérêts minoritaires		2 279	971
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		72 701	60 575
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION		1,90	1,49
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION		1,88	1,48
RESULTAT PAR ACTION	3.13	1,79	1,49
RESULTAT DILUE PAR ACTION	3.13	1,77	1,48
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		74 980	61 546
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		1 929	-5 004
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		24 200	-21 164
Autres retraitements		3 086	
Impôts liés aux autres éléments du résultat global		-5 381	8 361
Ajustements de reclassement		-361	-1 841
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		23 473	-19 648
RESULTAT GLOBAL TOTAL		98 453	41 898
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		2 234	705
Part du groupe dans le résultat global total		96 219	41 193

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de situation financière – Bilan Actif

ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Actif brut	Amortissements et provisions	Actif net	Actif net
Ecart d'acquisition	3.6.1	182 292	-10 919	171 373	152 606
Autres immobilisations incorporelles	3.6.2	58 368	-38 140	20 228	23 843
Immobilisations corporelles	3.6.3	41 166	-22 044	19 122	20 521
Immeubles de placement		225	-24	201	207
Placements financiers	3.6.4	461 591	-9 765	451 826	369 975
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré					30 935
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	3.6.9	98 808		98 808	95 560
Impôts différés actifs	3.6.5	5 186		5 186	8 245
Autres actifs	3.6.6	10 051	-333	9 718	10 408
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		857 687	-81 225	776 462	712 300
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	3.6.6	51 653		51 653	35 210
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	3.6.6	56 092		56 092	18 122
Créances clients	3.6.6	135 443	-8 459	126 984	112 260
Créances d'impôt exigibles	3.6.6	3 539		3 539	4 159
Autres créances	3.6.6	49 879	-3 241	46 638	48 246
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6/ 3.7.4	167 570		167 570	198 922
TOTAL ACTIFS COURANTS		464 176	-11 700	452 476	416 918
SOUS TOTAL ACTIF		1 321 863	-92 925	1 228 938	1 129 219
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.1.21	366 016		366 016	
TOTAL ACTIF		1 687 879	-92 925	1 594 954	1 129 219

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de situation financière - Bilan Passif

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital social		16 358	16 350
Primes d'émission		12 683	12 381
Réserves consolidées		298 588	230 720
Résultat de la période		72 701	60 575
Ecart de conversion		-3 501	-5 749
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		396 829	314 277
Intérêts minoritaires		2 937	3 658
TOTAL CAPITAUX PROPRES		399 766	317 935
Provisions techniques des contrats d'assurance	3.6.9	454 786	347 290
Passifs techniques des contrats d'investissement	3.6.10		22 548
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	3.6.10		34 097
Provisions pour risques et charges	3.6.11	12 862	10 542
Impôts différés passifs	3.6.5	5 015	2 156
Dettes financières	3.6.12	19 998	25 856
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		492 661	442 489
Concours bancaires courants	3.6.13/ 3.7.4	11 524	8 939
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	3.6.13	10 762	18 215
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	3.6.13	60 970	43 101
Dettes d'exploitation	3.6.13	192 163	196 578
Dettes d'impôts exigibles	3.6.13	5 484	5 396
Autres dettes	3.6.13	89 947	96 566
TOTAL PASSIFS COURANTS		370 850	368 795
SOUS TOTAL PASSIF		1 263 277	1 129 219
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.1.21	331 677	
TOTAL PASSIF		1 594 954	1 129 219

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		74 980	61 546
Résultat net des activités abandonnées		-2 225	
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		77 205	61 546
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	3.7.1	90 813	150 696
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultats sur cessions et autres		-18 459	295
Capacité d'autofinancement	3.7.2	149 559	212 537
Variation du BFR lié à l'activité	3.7.3	-43 582	2 915
Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées		185 042	
FLUX NETS LIES A L'ACTIVITE		291 019	215 452
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles		-11 752	-22 450
Investissements nets en placements financiers		-72 454	-132 143
Flux nets sur acquisitions de sociétés consolidées		-13 926	-13 898
Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées		-204 836	
FLUX NETS LIES AUX INVESTISSEMENTS		-302 968	-168 491
Augmentation de capital liée à l'exercice des stock-options		310	1 014
Augmentation de capital liée aux minoritaires dans les sociétés intégrées		179	1 457
Acquisitions et cessions d'actions propres		58	-5 310
Dividendes versés			
- aux actionnaires d'APRIL GROUP		-14 972	-17 851
- aux minoritaires des sociétés intégrées		-1 446	-385
Variation nette des emprunts		-1 819	-1 556
Flux de trésorerie de financement des activités abandonnées			
FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		-17 690	-22 631
Trésorerie des activités abandonnées		-4 978	
Incidence des conversions		681	-1 739
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	3.7.4	-33 936	22 591

Les notes en pages 119 à 186 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat de variation des capitaux propres

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part Groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/08	16 325	15 045	-6 192	269 214	294 392	-578	293 814
Opérations sur capital	25	989			1 014	1 443	2 457
Paiements fondés sur des actions				833	833		833
Opérations sur titres auto-détenus			-5 310		-5 310		-5 310
Dividendes				-17 851	-17 851	-475	-18 326
Résultat global				41 193	41 193	705	41 898
Changement de méthode comptable							
Variation de périmètre				6	6	2 563	2 569
CAPITAUX PROPRES 01/01/2009	16 350	16 034	-11 502	293 395	314 277	3 658	317 935
Opérations sur capital	8	302			310	116	426
Paiements fondés sur des actions				955	955		955
Opérations sur titres auto-détenus			57		57		57
Dividendes				-14 971	-14 971	-1 447	-16 418
Résultat global				96 219	96 219	2 234	98 453
Changement de méthode comptable							
Variation de périmètre				-18	-18	-1 624	-1 642
CAPITAUX PROPRES 31/12/2009	16 358	16 336	-11 445	375 580	396 829	2 937	399 766

Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2009

Note 3.1 - Principes et méthodes comptables.....	120
Note 3.2 - Evènements significatifs de la période.....	135
Note 3.3 - Périmètre de consolidation	137
Note 3.4 - Information sectorielle	144
Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat global.....	150
Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière	156
Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie	171
Note 3.8 - Transactions avec les parties liées.....	172
Note 3.9 - Gestion des risques financiers et d'assurance.....	173
Note 3.10 - Paiements sur base d'actions	182
Note 3.11 - Investissements	183
Note 3.12 - Engagements hors bilan	184
Note 3.13 - Résultat net et dividendes	184
Note 3.14 - Tableau des honoraires des commissaires aux comptes.....	186
Note 3.15 - Evénements postérieurs à la clôture	186

Note 3.1 - Principes et méthodes comptables

3.1.1 Principes comptables généraux

3.1.1.1 - Cadre général.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'APRIL GROUP sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2009 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Les états financiers sont établis selon le principe des coûts historiques et des coûts amortis à l'exception de certains actifs financiers évalués en juste valeur.

3.1.1.2 - Nouvelles normes IFRS

Les principes et méthodes comptables d'APRIL GROUP tiennent également compte des amendements d'IAS 39 et IFRS 7, relatifs au reclassement de certains actifs financiers, adoptés par le règlement N°1004/2008 de la Commission des Communautés Européennes du 15 octobre 2008 ; de l'interprétation IFRIC 14, adoptée par le règlement N°1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement des actifs et exigences de financement minimales dans le cadre des régimes à prestations définies ; de l'interprétation IFRIC 16, adoptée par le règlement CE n° 460/2009 du 4 juin 2009 et relative à la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ; de l'amendement à IAS 1 et IAS 32 adopté par le règlement CE n°53/2009 du 21 janvier 2009 ainsi que de la version révisée d'IAS 1, présentation des états financiers adoptée par le règlement CE n° 1274/2008 du 17 décembre 2008.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2008 la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » adoptée par le règlement N°1358/2007 de la Commission des Communautés Européennes du 21 novembre 2007. Les modalités de suivi des segments opérationnels par le management correspondant aux critères antérieurement retenus, l'adoption de cette norme n'a pas nécessité la production d'information comparative retraitée.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2008 l'amendement à IAS 23, validant la norme IAS 23 révisée relative aux coûts d'emprunt, adoptée par le règlement N°1260/2008 de la Commission des Communautés Européennes du 10 décembre 2008.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2008 l'amendement à IFRS 2 relatif au traitement des conditions accessoires à l'acquisition de droits adoptée par le règlement N°1261/2008 de la Commission des Communautés Européennes du 16 décembre 2008.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2008 l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » adoptée par le règlement N°1262/2008 de la Commission des Communautés Européennes du 16 décembre 2008.

APRIL GROUP a appliqué au 31 décembre 2009 les amendements à IFRIC 9 "Réexamen de dérivés incorporés" et à IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" adoptée par le règlement CE n° 1171/2009 du 30 novembre 2009.

3.1.1.3 - Application par anticipation au titre de l'exercice 2009

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 l'interprétation IFRIC 12, « accords de concessions de services » adoptée par le règlement CE n° 254/2009 du 25 mars 2009.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 l'interprétation IFRIC 16, « couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » adoptée par le règlement CE n° 460/2009 du 4 juin 2009.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 l'interprétation IFRIC 18, « transfert d'actifs en provenance des clients » adoptée par le règlement CE n° 1164/2009 du 27 novembre 2009.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 l'interprétation IFRIC 15, « Accords pour la construction d'un bien immobilier » adoptée par le règlement CE n° 636/2009 du 22 juillet 2009.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 l'amendement à IAS 32, « Classement des droits de souscriptions émis » adoptée par le règlement CE n° 1293/2009 du 23 décembre 2009.

APRIL GROUP a appliqué par anticipation au 31 décembre 2009 l'amendement à IAS 39, « Eléments couverts exigibles » adoptée par le règlement CE n° 839/2009 du 15 septembre 2009.

Au 31 décembre 2009, APRIL GROUP n'applique pas par anticipation la révision de la norme IFRS 3 adoptée par le règlement CE n° 495/2009 du 3 juin 2009, ni la version amendée d'IAS 27 adoptée par le règlement CE n° 494/2009 du 3 juin 2009, l'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

3.1.1.4 - Changement de méthode comptable

L'application des normes et interprétations citées aux paragraphes 1.1.2 et 1.1.3. n'a pas d'effet significatif sur les états financiers au 31 décembre 2009.

3.1.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL GROUP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL GROUP exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sur lesquelles APRIL GROUP exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées en raison de leur taille réduite. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Les transactions internes au Groupe, les comptes réciproques de l'état de situation financière ainsi que les profits internes et distributions de résultats ont été éliminés.

3.1.3 Conversion des états financiers et des transactions en devises

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis en monnaie locale, qui correspond pour toutes les sociétés du Groupe à la monnaie de fonctionnement.

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les postes du résultat global sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont imputées en écart de conversion dans le résultat global.

Les transactions, portant sur des éléments monétaires ou non-monétaires, réalisées par les sociétés du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie de présentation sont comptabilisées initialement en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours du jour entre la monnaie de présentation et la monnaie étrangère à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat.

3.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS peut nécessiter de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui déterminent certains montants inclus dans ces états financiers.

Les principales estimations portent sur la valorisation des écarts d'acquisition, la mise en œuvre des tests de dépréciations d'actifs et les provisions.

3.1.5 Dispositions spécifiques de présentation

La présentation des comptes consolidés adoptée par le Groupe est une présentation générale intégrant certains agrégats spécifiques à l'assurance afin de tenir compte des spécificités du Groupe APRIL.

Le Groupe APRIL est en effet un groupe de courtage en assurance qui possède également des compagnies d'assurances.

3.1.5.1 - Présentation de l'état de situation financière

L'état de situation financière est présenté par ordre de liquidité croissante intégrant des agrégats spécifiques aux compagnies d'assurance :

- les placements financiers des activités d'assurance qui sont valorisés conformément aux normes IAS 32 et 39 ;
- les créances d'exploitation sont scindées pour faire apparaître les créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les créances nées des opérations de cessions en réassurance ;
- les dettes d'exploitation sont également scindées pour faire apparaître les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les dettes nées des opérations de cessions en réassurance ;
- les provisions techniques sont présentées pour leur montant brut de réassurance au passif avec la partie réassurée à l'actif dans le poste « part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers » ;
- les passifs financiers sont scindés pour différencier les passifs techniques des contrats d'investissement et les dettes financières.

3.1.5.2 - Présentation de l'état du résultat global

Le résultat net est présenté par nature. Il reprend les propositions de la recommandation du CNC 2009-R.03 du 2 juillet 2009 et intègre des agrégats propres aux compagnies d'assurances :

- les charges techniques des contrats d'assurance (cf. note 3.1.8),
- le résultat de réassurance «charges ou produits nets des cessions en réassurance » (cf. note 3.1.9).

Les produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus et aux résultats de cession des placements des compagnies d'assurances et de la trésorerie d'exploitation des activités de courtage. Ils comprennent également la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le résultat. Etant directement liés aux activités et au modèle financier du Groupe April, tant pour l'activité d'assurance que pour l'activité de courtage qui génèrent une trésorerie excédentaire, ils sont intégrés dans les « produits des activités ordinaires ».

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le résultat global reprend le résultat net, ainsi que les éléments de résultat suivants comptabilisés directement en capitaux propres :

- les écarts de conversion,
- la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente,
- les ajustements de reclassement et éventuels autres retraitements,
- l'impôt afférent à l'ensemble des retraitements précités.

3.1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se constitue :

- des commissions d'acquisition qui rémunèrent l'apport d'affaires ;
- des commissions de gestion qui rémunèrent la fonction administrative ;
- des commissions de développement qui reposent sur les résultats techniques du portefeuille ;
- des primes d'assurance brutes de réassurance ;
- des primes d'acceptation ;
- des prestations de service.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions se rapportant aux primes acquises de la période.

Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Pour les primes liées aux contrats d'assurance, le chiffre d'affaires comprend les primes émises et à émettre acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation et brutes de réassurance.

Les primes liées aux contrats d'investissement ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires, seuls les revenus acquis (chargements) sur ces primes le sont.

Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

3.1.7 Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement

Les produits financiers nets de charges regroupent l'ensemble des produits et charges financiers hors coût de l'endettement :

- les revenus financiers des placements des compagnies d'assurance ;
- les revenus de placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- les charges financières liées à ces placements (dont les frais de gestion externes) ;
- les variations de valeur des placements évalués en juste valeur par contrepartie en résultat ;
- les variations de mise en juste valeur des passifs financiers liés aux contrats d'investissement ;
- les plus et moins values de cession nettes des dotations et des reprises de provision pour dépréciation.

Le coût de l'endettement correspond essentiellement aux charges financières sur fonds empruntés.

3.1.8 Charges techniques d'assurance

Les charges techniques d'assurance correspondent aux commissions versées aux apporteurs, aux sinistres payés aux assurés, aux frais accessoires et à la variation des provisions techniques brutes de réassurance.

Les frais par destination des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont ventilés par nature au sein de l'état du résultat global conformément au format retenu par le Groupe APRIL.

3.1.9 Charges ou produits nets des cessions de réassurance

Les charges ou produits nets des cessions en réassurance correspondent au solde net :

- des primes cédées, qui constituent des charges ;
- des sinistres cédés, qui constituent des produits ;
- des commissions de réassurance, qui constituent des produits ;
- de la variation des provisions cédées, qui constituent des produits (dotation nette) ou des charges (reprise nette).

3.1.10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges définis par la recommandation CNC 2009-R.03 :

- les plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels et corporels ;
- les dépréciations d'actifs non courants incorporels et corporels sauf les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ;
- les charges de restructuration ;
- les provisions relatives à un litige majeur.

3.1.11 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de prise de participation.

L'analyse des écarts de première consolidation des acquisitions n'est pas définitive et peut donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de 12 mois à partir de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles. En application de la norme IAS 36, ils font l'objet de tests de valeur, dès apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flows - DCF).

Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes de génération de trésorerie. Au regard de l'organisation en place dans le Groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées au paragraphe 3.1.16.2.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée dans les comptes consolidés dans la rubrique « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

La dépréciation comptabilisée est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait supérieure à sa valeur comptable.

3.1.12 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles acquises séparément telles que les logiciels ou les portefeuilles d'assurés.

Les immobilisations incorporelles résultant d'acquisition sont reconnues de manière séparée de l'écart d'acquisition lorsqu'elles sont identifiables, contrôlées par l'entreprise et qu'elles sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes et externes qui contribuent directement à la création ou l'amélioration des performances, sont comptabilisés en tant qu'actif pour autant qu'ils généreront des avantages économiques futurs et qu'ils sont clairement identifiés.

Les autres coûts de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-dessous ; néanmoins, ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'événement particulier induisant un risque de perte de valeur (tel qu'énoncé dans la note 3.1.16) ;
- les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Néanmoins, quelle que soit leur durée de vie, les immobilisations font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production et selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Cette dernière est révisée chaque année :

- en courtage, les portefeuilles d'assurés sont amortis proportionnellement à leur taux de renouvellement et sur un maximum de 10 ans.
- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre un an et cinq ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

3.1.13 Immobilisations corporelles (hors immeuble de placement)

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le financement des immobilisations est essentiellement réalisé par autofinancement et il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu. En conséquence, aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs.

Les frais d'entretien et de réparation sont directement enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de ceux permettant une augmentation des performances de l'actif considéré ou de sa durée d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous la déduction le cas échéant de la valeur résiduelle. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée :

- les constructions sont amorties sur une durée maximale de 50 ans ;
- les installations générales et les agencements sont amortis sur une durée maximale de 8 ans ;
- le matériel de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans ;
- le matériel informatique est amorti sur une durée maximale de 3 ans ;
- le mobilier de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans.

3.1.14 Immobilier de placement

Conformément à la norme IAS 40, le Groupe a opté pour la valorisation de l'immobilier de placement selon la méthode des coûts amortis, c'est-à-dire en utilisant le coût historique diminué du cumul des amortissements.

3.1.15 Immobilisations en location financement

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la juste valeur si elle est inférieure. La dette associée est inscrite au passif de l'état de situation financière à la rubrique emprunts et dettes financières.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée prévue telle que définie ci-dessus.

3.1.16 Pertes de valeur des actifs

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

3.1.16.1 - Immobilisations incorporelles à durée de vie finie et immobilisations corporelles :

Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

3.1.16.2 - Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et écarts d'acquisition :

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'unité génératrice de trésorerie est définie comme étant un ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs.

Au regard de l'organisation en place dans le Groupe, l'unité génératrice de trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

La valeur d'utilité des actifs est définie en actualisant les flux futurs nets (DCF - Discounted Cash-Flows).

Les flux financiers issus des prévisions d'activité des quatre prochaines années sont actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque déterminé par référence au taux des emprunts de l'Etat français ;
- un taux de risque défini par référence à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations ;
- un coefficient de sensibilité du taux de risque compris entre 1 et 4, déterminé en fonction de l'activité de chaque filiale ; on aboutit donc à un taux d'actualisation spécifique variant de 8,9% à 19,5% en fonction des taux définis ci-dessus ;
- un taux de croissance à l'infini défini prudemment et compris entre 0% et 2% selon les perspectives d'activité de la filiale.

De plus, des tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini sont également pratiqués.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur nette comptable des actifs affectés à l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité ainsi déterminée. Dans ce cas, la perte de valeur est portée en diminution de la valeur comptable de ces actifs affectés à l'UGT dans l'ordre suivant : en priorité, l'écart d'acquisition puis les actifs incorporels, puis les autres actifs non courants, puis les actifs courants.

La dépréciation correspondant aux écarts d'acquisition est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

3.1.17 Placements financiers

Les placements financiers comprennent essentiellement les placements des compagnies d'assurance et des sociétés de réassurance incluses dans le périmètre de consolidation.

Ils sont composés :

- d'actions, d'obligations, d'OPCVM actions ou d'OPCVM obligataires classés dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ». Ces placements financiers sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Lors de la vente, les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat ;
- d'OPCVM de trésorerie classés dans la catégorie « titres détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

Les OPCVM de trésorerie classés en placements des activités d'assurance ne sont pas détenus à plus de 20% du fait des contraintes de gestion mises en place par le Groupe.

Aucun actif financier n'est classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM).

La juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments financiers à la clôture de l'exercice.

La très grande majorité des instruments financiers détenus en portefeuille est cotée sur un marché officiel, réglementé ou assimilé. La juste valeur correspond alors au dernier cours connu à la date de clôture de l'exercice ou à la dernière valeur liquidative publiée pour les OPCVM.

Dans quelques cas particuliers rares ou en l'absence de cotation, la juste valeur peut correspondre à une évaluation de l'émetteur ou réalisée par des contributeurs.

Comptabilisation :

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans ses comptes dès qu'il devient partie au contrat. La date de comptabilisation correspond à la date d'engagement des opérations. Les frais d'acquisition des placements financiers sont directement passés en charges au cours de l'exercice car ne représentant pas une valeur significative tant individuellement que dans leur ensemble.

Dépréciation :

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le résultat font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté.

Les « actifs disponibles à la vente » sont dépréciés s'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou prolongée.

Une dépréciation des titres en moins-value depuis plus de 6 mois ou en moins-value de plus de 20% à la clôture est enregistrée pour les actions et OPCVM non consolidés classés en « actifs disponibles à la vente ». Le taux de 20% peut être porté à 30% en cas de volatilité significative des marchés. Le taux retenu en 2009 a été de 20%.

En ce qui concerne les instruments de dettes classés en « actifs disponibles à la vente », APRIL GROUP procède à une analyse des critères suivants afin d'identifier les indications objectives de perte de valeur :

- difficultés financières ou probabilité de faillite des émetteurs ;
- défaut de paiement des intérêts ou du principal.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du titre concerné et son cours à la date d'arrêté. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés, en l'absence de valeur de marché, le montant de la dépréciation s'apprécie par rapport à la valeur d'utilité du titre. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers adaptés à la situation du titre concerné.

Ces pertes de valeur sont comptabilisées directement en résultat.

- Pour les instruments de dette : si la juste valeur de l'instrument augmente ultérieurement du fait d'évènements survenant après la dépréciation, la reprise s'effectue par le résultat.
- Pour les instruments de capitaux propres : les pertes de valeur constatées sur ces instruments ne sont reprises en résultat qu'à l'occasion de la cession dudit instrument.

3.1.18 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Aucun instrument financier à terme ni aucune opération de couverture n'est utilisé.

3.1.19 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées

Les créances nées d'opérations d'assurance sont constituées de Primes Acquisées Non Emises (PANE) ainsi que des primes émises non encaissées, déduction faite des annulations de primes. Le montant des PANE est calculé à chaque clôture afin de rattacher à la période considérée les primes acquises à cette période.

3.1.20 Créances nées des opérations de cessions en réassurance

Les créances nées des opérations de cessions en réassurance sont constituées des sommes à recouvrer des réassureurs : sinistres en attente de remboursement et commissions à recevoir.

3.1.21 Actifs et passifs destinés à la vente dont ceux relatifs à des abandons d'activité

Cette catégorie comprend les actifs, notamment des activités destinées, avec une assurance suffisante, à être cédées ou abandonnées dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actif et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés au bilan dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif du bilan consolidé, sans compensation avec les actifs.

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôt est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. A des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation du compte de résultat des exercices précédents présenté dans la rubrique « impact sur le résultat des variations de périmètre ». Ce poste séparé comprend également la plus ou moins value après impôt enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

3.1.22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les parts d'OPCVM de trésorerie autres que celles détenues par les compagnies d'assurances et les sociétés de réassurance enregistrées en placements financiers (cf. note 3.1.17).

Il s'agit de placements à très court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur.

Les placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement ».

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

3.1.23 Créances clients

Les créances clients regroupent les appels de primes en attente de règlement émis par les sociétés de courtage d'APRIL GROUP ainsi que des créances relatives aux prestations de services.

Les primes appelées ne sont comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie et non à la date d'envoi des appels de primes lorsque celle-ci est antérieure.

Une provision pour dépréciation des comptes clients peut être comptabilisée pour la quote-part des commissions afférentes aux primes des assurés radiés pour non-paiement de prime.

Cette quote-part est calculée sur la base des résultats historiques obtenus sur les opérations de recouvrement contentieux effectuées sur ces assurés radiés.

3.1.24 Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques issues des compagnies d'assurances et des sociétés de réassurance sont comptabilisées brutes d'opérations de réassurance au passif de l'état de situation financière, la partie réassurée étant comptabilisée à l'actif dans la rubrique « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ». Ces provisions techniques sont déterminées sur des bases statistiques et actuarielles, conformément au Code des assurances et en utilisant notamment les lois de maintien en incapacité et invalidité annexées à ce Code.

3.1.25 Tests de suffisance du passif pour les compagnies d'assurance du Groupe

Lors de chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque compagnie consolidée pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base des critères communs en tenant compte de la manière dont ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur rentabilité est mesurée.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

3.1.26 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.1.27 Engagements envers le personnel

Les avantages à court terme qui sont dus dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer. Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée.

Les engagements du Groupe, résultant de régimes à prestations définies, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie dans la norme IAS 19. Les engagements du Groupe concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite non financés sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services passés est pris directement en résultat dès lors que les droits à prestations sont acquis.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite financés le sont via un contrat groupe d'assurance sur la vie. Le contrat groupe étant relatif à une partie liée, il a été considéré comme non éligible au regard de la norme IAS 19 et n'entraîne dès lors pas compensation entre dette actuarielle et actifs de couverture.

3.1.28 Passifs financiers

Les passifs financiers correspondent aux éléments suivants :

- soit à une obligation contractuelle de remettre à une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier ;
- soit à un contrat qui sera ou qui pourra être dénoué en actions propres de l'entreprise ;
- soit aux contrats d'investissement.

Le Groupe comptabilise les passifs financiers lorsqu'il devient partie au contrat c'est-à-dire à la date d'engagement des opérations.

Les passifs financiers du Groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, à l'exception des engagements d'achats des intérêts minoritaires (cf. note 1.29) et des contrats d'investissement, car l'impact de l'utilisation de la méthode du coût amorti n'est pas significatif.

Les contrats d'investissement sont évalués à leur valeur de marché. Leur mise en juste valeur est comptabilisée directement en résultat.

3.1.29 Engagements d'achats des intérêts minoritaires

A l'occasion de la prise de contrôle de sociétés intégrées au périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, APRIL GROUP ou ses filiales consolidées ont dans certains cas octroyé des engagements d'achat des quotes-parts de capital détenues par les actionnaires minoritaires de ces sociétés.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers". La contrepartie de ces passifs financiers n'est pas précisée par les normes IFRS. L'IFRIC a été saisi sur ce point. En l'absence d'une interprétation de l'IFRIC, APRIL GROUP a opté pour la comptabilisation en écarts d'acquisition de la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres.

Les formules d'évaluation des clauses de rachat des parts détenues par les actionnaires minoritaires des filiales consolidées sont basées sur les performances économiques de ces sociétés à la date d'exercice de l'option. Il s'agit généralement de formules retenant des critères de rentabilité et de développement.

Ces options sont généralement exerçables après un différé de plusieurs années et dans un intervalle de temps fixé dès l'acquisition.

La juste valeur de ces passifs financiers ne pouvant être déterminée en l'absence de prévisions suffisamment fiables ou de marché actif, la méthode suivante est retenue :

- une période de trois années suivant la date d'établissement de la clôture ou de la situation intermédiaire est déterminée afin de disposer de prévisions chiffrées considérées comme suffisamment fiables ;
- les engagements qui prennent effet au cours de cette période sont évalués et comptabilisés par APRIL GROUP;

- les engagements qui prennent effet au-delà de cette période ne peuvent pas être évalués de façon fiable et ne sont pas comptabilisés. Ces engagements sont présentés en note 3.12 Engagements hors bilan.

En conséquence, les engagements prenant naissance au cours des exercices 2010, 2011 et jusqu'au 31 décembre 2012 et valorisables sont comptabilisés au 31 décembre 2009.

La variation de la juste valeur des engagements de rachat constatée lors des clôtures suivantes est comptabilisée en contrepartie des écarts d'acquisition.

Le traitement retenu est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des normes IFRS et de leurs interprétations.

3.1.30 Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sont constatés seulement si leur récupération est considérée comme probable.

3.1.31 Paiements en action

Les membres du personnel et les dirigeants du Groupe peuvent bénéficier d'options de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Seuls les plans octroyés à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Les plans antérieurs restent non évalués et ne sont pas comptabilisés.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Pour chaque plan, la valeur de l'option a été déterminée à partir du modèle de Merton, considéré comme une référence par les intermédiaires de marché en matière de valorisation des options.

Le calcul intègre les paramètres suivants :

- le prix d'exercice ;
- la durée d'acquisition ;
- le prix actuel de l'action sous-jacente ;
- la volatilité attendue ;
- les dividendes attendus ;
- le taux d'intérêt sans risque sur la durée d'acquisition.

La valeur de l'option est enregistrée linéairement entre la date d'octroi de l'option et sa date de maturité, c'est-à-dire sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Certaines options sont conditionnées à des objectifs de croissance et/ou de résultat. La valorisation de ces options intègre une probabilité d'atteinte de ces objectifs.

Les attributions gratuites d'actions tiennent compte des conditions attachées à l'attribution et font l'objet d'un enregistrement linéaire entre la date d'attribution d'origine et la date d'acquisition définitive par les salariés, soit à l'issue d'une période de cinq ans, tout en intégrant la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

Les avantages ainsi calculés tant pour les options que pour les attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges de personnel dans l'état du résultat global en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

Il n'existe pas d'autre paiement en actions au sein du Groupe.

3.1.32 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

La plus ou moins value de cession des actions propres est directement imputée sur les capitaux propres de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de la période.

3.1.33 Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date de l'état de situation financière est ajustée lorsque des événements postérieurs à la clôture altèrent de manière significative les montants existants à la date de la clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements n'ayant pas d'incidence sur les comptes sont présentés dans les notes annexes.

Note 3.2 - Evènements significatifs de la période

3.2.1 Acquisitions de sociétés

SANO CONCEPT

APRIL GROUP a procédé au cours du mois de janvier 2009 à l'acquisition de 55% de SANO CONCEPT, courtier spécialisé dans l'assurance santé destinée aux particuliers, basé à Lausanne en Suisse.

Genç Sigorta

APRIL GROUP a procédé au cours du mois d'avril 2009 à l'acquisition de 60% du capital de la société Genç Sigorta, courtier grossiste, basée à Istanbul en Turquie.

JUDICIAL

APRIL GROUP a acquis, au cours du mois de juin 2009, 88% de JUDICIAL, courtier français spécialisé dans la protection juridique des professionnels.

Actova

SANO CONCEPT Holding a acquis, au cours du mois de juillet 2009, 51% de la société Actova, cabinet de conseil et de courtage en assurances, basé à Yverdon les Bains (Suisse).

H&S ASSURANCES

SANO CONCEPT Holding a acquis, au cours du mois d'août 2009, 51% de H&S Assurances, courtier suisse opérant dans le conseil et l'analyse des risques.

FLEXITRANS

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 17 décembre 2009 à l'achat de 70% de FLEXITRANS, courtier grossiste français spécialisé dans l'assurance des transporteurs et des logisticiens.

3.2.2 Prises de participations complémentaires

ASSURDOM

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 16 janvier 2009 au rachat de 17,92% d'ASSURDOM, portant sa participation à 71,55%.

APRIL Iberia

APRIL INTERNATIONAL a procédé le 4 février 2009 au rachat de 30% d'APRIL Iberia, portant sa participation à 100%.

APRIL Santé

APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE a procédé le 24 février 2009 au rachat de 2,63% d'APRIL Santé, portant sa participation à 100%.

APRIL WAF

APRIL GROUP a procédé le 16 mars 2009 au rachat de 20% d'APRIL WAF, portant sa participation à 100%.

APRIL North America

APRIL GROUP a procédé le 18 mars 2009 au rachat de 30,1% d'APRIL North America, portant sa participation à 100%.

APRIL Marine

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 31 mars 2009 au rachat de 12,5% d'APRIL Marine, portant sa participation à 87,5%.

Solidaris

APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE a procédé le 30 septembre 2009 au rachat de 20% de Solidaris, portant sa participation à 100%.

Cacep

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 28 octobre 2009 au rachat de 25% de Cacep, portant sa participation à 100%.

Hausmann Conseils

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 18 décembre 2009 au rachat de 20% d'Hausmann Conseils, portant sa participation à 100%.

Le montant total des investissements s'est élevé à 24,6 M€ au titre de l'exercice 2009.

3.2.3 Cession d'activité

Habitanace

APRIL GROUP a cédé l'intégralité des parts qu'elle détenait dans la société Habitanace au groupe Guy Hoquet le 24 février 2009. La société a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2009.

Letis

APRIL GROUP a cédé le 8 avril 2009 la société London & European Title Insurance Services à Christopher Taylor qui en était le CEO depuis 2006. Le résultat de cession ainsi que les résultats du 1^{er} trimestre apparaissent en Résultat des activités abandonnées.

SFG

APRIL GROUP a cédé le 26 mai 2009 la Société Française de Garantie au groupe britannique Homeserve. La société est déconsolidée au 30 avril 2009.

3.2.4 Réorganisation

Création d'APRIL Asset Management

Le GIE APRIL Asset Management est en charge de la gestion financière des placements des compagnies d'assurances du Groupe.

Fusion APRIL Réunion – APRIL Assurances

La société APRIL Assurances a absorbé par voie de fusion la société APRIL Réunion en date d'effet du 1^{er} janvier 2009.

Fusion Axeria Courtage – Axeria IARD

La société Axeria Iard a absorbé par voie de fusion la société Axeria Courtage en date d'effet du 28 février 2009.

Fusion Ceida – Assinco Partenaire

La société Assinco Partenaire a absorbé par voie de fusion la société Ceida en date d'effet du 30 juin 2009.

Fusion Coris Protection Juridique – CICIP

La société CICIP a absorbé par voie de fusion la société Coris Protection Juridique en date d'effet du 17 novembre 2009.

Fusion Solidaris – April Assurances

La société APRIL Assurances a absorbé par voie de fusion la société Solidaris en date d'effet du 23 novembre 2009.

Branche Epargne

La branche Epargne est en cours de cession. Conformément à la norme IFRS 5, l'ensemble des actifs des sociétés de la branche ont été reclassés en Actifs destinés à la vente, les Passifs (hormis les fonds propres) ont été reclassés en Passifs destinés à la vente et le compte de résultat est présenté sur une seule ligne Résultat des activités abandonnées.

Note 3.3 - Périmètre de consolidation

3.3.1 Variations de périmètre

Les variations de périmètre entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- consolidation par intégration globale de Assistance CORIS Serbie, Coris Belgium, CORIS d.o.o. Croatie, CORIS Guard Bielorussie, CORIS Hungary, CORIS Kiev, CORIS Moscou, CORIS Turquie, CORIS Vilnius, et CORIS Zastupanje à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- consolidation par intégration globale de la société SANO CONCEPT Holding et de ses filiales à compter du 1^{er} février 2009 ;
- consolidation par intégration globale de la société Medbroker à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- consolidation par intégration globale du GIE APRIL Asset Management à compter du 1^{er} mars 2009 ;
- consolidation par intégration globale de la société Genç Sigorta à compter du 1^{er} avril 2009 ;
- consolidation par intégration globale de la société JUDICIAL à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- déconsolidation et classement de la société L&E Letis en activités abandonnées à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- déconsolidation de la société Habitanca à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- déconsolidation de la société SFG ainsi que sa filiale CSF à compter du 30 avril 2009.

Identification des entreprises consolidées

SOCIETE	SIEGE	N° IDENTIFICATION	% INTERET 2009	METHODE DE CONSO 2009	% INTERET 2008	METHODE DE CONSO 2008
APRIL GROUP (holding)	Lyon	377 994 553	Mère	Mère	Mère	Mère
ACTOVA	Suisse		28,05	IG	N/A	NC
AHM	New York		100%	IG	100%	IG
ALLO ASSURANCES	Valence	383 048 543	100%	IG	100%	IG
ALP PREVOYANCE	Lyon	338 399 439	66%	IG	66%	IG
AMC	Pointe-à-Pitre	438 072 746	90%	IG	90%	IG
AMT	Tours	397 855 867	75%	IG	75%	IG
APRIL ASSET MANAGEMENT (GIE)	Lyon	510 757 743	100%	IG	N/A	NC
APRIL ASSURANCES	Lyon	428 702 419	100%	IG	100%	IG
APRIL ASSURANCES ENTREPRISES	Lyon	493 481 816	100%	IG	100%	IG
APRIL CEE DEVELOPMENT	Budapest		80%	IG	80%	IG
APRIL CONSEILS	Lyon	437 915 812	100%	IG	100%	IG
APRIL COURTAGE (GIE)	Lyon	499 104 909	100%	IG	100%	IG
APRIL COVER	Lyon	493 473 979	70%	IG	70%	IG
APRIL DEVELOPPEMENT IARD (GIE)	Lyon	503 518 839	100%	IG	100%	IG
APRIL FINANCIAL SERVICES AG	Munich		84%	IG	84%	IG
APRIL GAMMA	Lyon	501 273 536	100%	IG	100%	IG
APRIL GERMANY	Munich		100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP CORPORATE	Paris	343 817 219	100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	Lyon	428 699 417	100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	Lyon	428 979 629	100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Lyon	490 175 205	100%	IG	100%	IG
APRIL IBERIA	Madrid		100%	IG	70%	IG
APRIL IMMOBILIER	Lyon	442 444 782	100%	IG	100%	IG
APRIL INSURETY (Ireland) LTD	Irlande		70%	IG	70%	IG
APRIL INSURETY CORPORATE SERVICES	Bristol		70%	IG	70%	IG
APRIL INSURETY PLC	Bristol		70%	IG	70%	IG
APRIL INTERNATIONAL	Lyon	423 412 808	100%	IG	100%	IG
APRIL ITALIA	Milan	CF 1286540153	100%	IG	100%	IG
APRIL MARINE	La Roche Sur Yon	390 440 725	87,5%	IG	75%	IG
APRIL MARKETING SOLUTIONS	Lyon	493 481 782	100%	IG	100%	IG
APRIL MEDITERRANEAN LTD	Malte	C 43042	100%	IG	100%	IG
APRIL MOBILITE	Paris	309 707 727	100%	IG	100%	IG
APRIL NORTH AMERICA	Montréal		100%	IG	69,9%	IG
APRIL OGB	Varsovie		70%	IG	70%	IG
APRIL OMEGA	Lyon	501 273 734	100%	IG	100%	IG
APRIL PARTENAIRE PRO	Lyon	493 113 716	100%	IG	100%	IG
APRIL PATRIMOINE	Lyon	433 912 516	100%	IG	100%	IG
APRIL PORTUGAL	Lisbonne	508 540 887	100%	IG	100%	IG
APRIL PREMIUM	Lyon	424 006 195	100%	IG	100%	IG
APRIL SANTE	Lyon	388 138 398	100%	IG	97,37%	IG
APRIL SERVICES (GIE)	Limonest	498 451 491	100%	IG	100%	IG
APRIL SIGMA	Lyon	501 273 825	100%	IG	100%	IG

SOCIETE	SIEGE	N° IDENTIFICATION	% INTERET 2009	METHODE DE CONSO 2009	% INTERET 2008	METHODE DE CONSO 2008
APRIL SOLUTIONS	Lyon	493 481 881	100%	IG	100%	IG
APRIL SOLUTIONS ENTREPRISES	Lyon	493 113 708	100%	IG	100%	IG
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Lyon	419 399 480	99,99%	IG	99,99%	IG
APRIL VIE CONSEIL	Lyon	501 273 502	100%	IG	100%	IG
APRIL WAF	Lyon	501 273 403	100%	IG	80%	IG
APRIL YACHT BROKER DI ASSICURAZIONI	San Remo		70%	IG	70%	IG
ARIS	Levallois Perret	378 004 493	50%	IG	50%	IG
AS CONSEIL ET AUDIT	Saint Etienne	483 528 691	49%	IG	49%	IG
ASPA (GIE)	Saint Denis (93)	351 484 118	80%	IG	80%	IG
ASSINCO	Saint Denis (93)	722 069 226	80%	IG	80%	IG
ASSINCO CARAIBES	Baie Mahault (Réunion)	337 603 286	79,91%	IG	79,91%	IG
ASSINCO CARAIBES MARTINIQUE	Fort de France	432 487 338	80%	IG	79,99%	IG
ASSINCO O.I.	Saint Denis (Réunion)	452 500 978	80%	IG	80%	IG
ASSINCO O.I. (GIE)	Saint Denis (Réunion)		80%	IG	80%	IG
ASSINCO PARTENAIRE	Strasbourg	648 501 864	80%	IG	80%	IG
ASSISTANCE CORIS SERBIE	Serbie		32,34%	IG	N/A	NC
ASSISTANCE CORIS SLOVENIE	Slovénie		32,34%	IG	32,34%	IG
ASSISTANCE CORIS VARSOVIE	Varsovie		66%	IG	66%	IG
ASSURDOM	Le Port (Réunion)	384 944 740	71,55%	IG	53,53%	IG
ASSURTIS	Paris	483 108 775	55%	IP	55%	IP
AXERIA IARD	Lyon	352 893 200	100%	IG	100%	IG
AXERIA INSURANCE COMPANY	Londres		100%	IG	100%	IG
AXERIA LIFE INTERNATIONAL	Malte		100%	IG	100%	IG
AXERIA PREVOYANCE	Lyon	350 261 129	100%	IG	100%	IG
AXERIA RE	Malte	C 43228	100%	IG	100%	IG
AXERIA VIE	Lyon	487 739 963	100%	IG	100%	IG
CACEP	Bergheim	479 051 088	100%	IG	75%	IG
CAEG	Paris		60%	IG	60%	IG
CANADA WORLDWIDE	Montréal		86%	IG	60,11%	IG
CARISCO	Saint Denis (93)	382 994 572	80%	IG	80%	IG
CGCA	Rochefort sur Mer	378 849 798	100%	IG	100%	IG
CHATEAUDUN (GIE)	Paris	479 390 841	100%	IG	100%	IG
CIARE SA	Lyon	950 398 131	100%	IG	100%	IG
CICP	Paris		66%	IG	66%	IG
CORIS ASSISTANCE	Paris		66%	IG	66%	IG
CORIS BELGIUM	Belgique		66%	IG	N/A	NC
CORIS BULGARIA	Bulgarie		33,66%	IG	33,66%	IG
CORIS d.o.o. CROATIE	Croatie		43,45%	IG	N/A	NC
CORIS GUARD BIELORUSSIE	Biélorussie		46 ,20%	IG	N/A	NC
CORIS HUNGARY	Hongrie		62,70%	IG	N/A	NC
CORIS INTERNATIONAL	Paris		66%	IG	66%	IG
CORIS KIEV	Kiev		65,88%	IG	N/A	NC
CORIS MOSCOU	Moscou		66%	IG	N/A	NC
CORIS ROUMANIE	Roumanie		65,99%	IG	65,34%	IG
CORIS SUISSE S.A	Suisse		54,12%	IG	54,12%	IG
CORIS TLRE	Irlande		66%	IG	66%	IG
CORIS TURQUIE	Turquie		66%	IG	N/A	NC
CORIS VILNIUS	Vilnius		66%	IG	N/A	NC
CORIS ZASTUPANJE	Croatie		43,45%	IG	N/A	NC
DIERREVI	Milan		80%	IG	80%	IG
ESCAPADE	Sainte Croix (Canada)		60%	IG	41.94%	IG
EUROPASSUR	Levallois Perret	333 800 811	100%	IG	100%	IG

SOCIETE	SIEGE	N° IDENTIFICATION	% INTERET 2009	METHODE DE CONSO 2009	% INTERET 2008	METHODE DE CONSO 2008
GENC	Istanbul		60%	IG	N/A	NC
GIZA	Fougères	349 844 746	100%	IG	100%	IG
H&S ASSURANCES	Suisse		28,05%	IG	N/A	NC
HAUSSMANN CONSEILS	Aix en Provence	383 416 872	100%	IG	80%	IG
ISR COURTAGE	Paris	492 823 851	100%	IG	100%	IG
JUDICIAL	Melun	392 419 214	88%	IG	N/A	NC
LE FRANCE	Paris	422 630 707	100%	IG	100%	IG
LE SPAIN	Madrid		100%	IG	100%	IG
LE TITLE GROUP LTD	Londres		100%	IG	100%	IG
LIBR'HANDI	Lyon		100%	IG	100%	IG
MAISON COMMUNE (GIE)	Lyon	484 630 579	100%	IG	100%	IG
MANCINI ASSURANCES	Saint Denis (Réunion)	310 863 501	80%	IG	80%	IG
MEDBROKER	Pologne		49%	IG	N/A	NC
MEDIBROKER	Newcastle		100%	IG	100%	IG
MICRORESO (GIE)	Rochefort sur Mer	403 656 846	100%	IG	100%	IG
MORAL CARAIBES	Pointe-à-Pitre	390 397 172	90%	IG	90%	IG
MULTI SERVICES (GIE)	Levallois Perret	424 050 433	100%	IG	100%	IG
MUTANT ASSURANCES (et ses filiales)	Lyon	350 379 251	100%	IG	100%	IG
MUTASSUR	Saint Denis (Réunion)	492 760 574	71,55%	IG	53,63%	IG
PCLS	Varsovie		70%	IG	70%	IG
REUNION ASSURANCES SUD	Saint Denis (Réunion)	419 592 290	80%	IG	80%	IG
SANO CONCEPT	Lausanne		55%	IG	N/A	NC
SANO CONCEPT HOLDING	Lausanne		55%	IG	N/A	NC
SANO CONCEPT INTERNATIONAL	Vevyvet (Suisse)		27,5%	IG	N/A	NC
SANO FRANCE	Lyon	501 273 700	55%	IG	100%	IG
SASCO	Annecy	377 974 555	100%	IG	100%	IG
SCORE CALL	Tunisie		54,45%	IG	N/A	NC
SCORE LIFE	Lausanne		55%	IG	N/A	NC
SCORE LIFE DD CHABLAIS	Vevey (Suisse)		27,5%	IG	N/A	NC
SCORE MITTELAND	Lausanne		55%	IG	N/A	NC
SCOREFIVE	Lausanne		28,05%	IG	N/A	NC
SEPCOFI	Lyon	329 845 325	100%	IG	100%	IG
SI SCORE IMMO	Lausanne		55%	IG	N/A	NC
SOGAGIA	Saint Denis (93)	391 491 248	80%	IG	80%	IG
SOGAGIA CARAIBES	Baie Mahault (Réunion)	480 118 629	79,91%	IG	79,91%	IG
SOLUCIA PJ	Lyon	481 997 708	100%	IG	100%	IG
SUISSE CALL	Tunisie		54,45%	IG	N/A	NC
TMS CONTACT	Paris	384 706 941	99,86%	IG	99,86%	IG
UNIVERSITE APRIL	Lyon	Association	100%	IG	100%	IG
VISION BERATUNGS	Sierre (Suisse)		27,5%	IG	N/A	NC
VISION CONSEIL	Sierre (Suisse)		27,5%	IG	N/A	NC

IG : Intégration globale / IP : Intégration proportionnelle / ME : Mise en équivalence / NA : Non Applicable / NC : Non Consolidée

3.3.2 Filiales non consolidées

Conformément aux principes et méthodes comptables appliqués, les participations suivantes n'ont pas été consolidées en raison de leur taille réduite. Leur consolidation n'aurait pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

DENOMINATION (date des états financiers) SIEGE SOCIAL	Capital Capitaux Propres Prêts et avances	% intérêt du groupe Dividendes	Val. brute titres Val nette titres	Chiffre d'affaires Résultat Exploit° Résultat Net
PARTICIPATIONS - 10% à 50%			K€	
PROVENCALE DE PATRIMOINE (1) Le Pujol III - 13390 AURIOL	49 K€ 4 K€	20%	10 0	129 K€ -34 K€ -45 K€
CLARIX Secura AG (31/12/08) Laurenzenvorstadt 11 - 5000 AARAU - Suisse	100 KCHF 153 KCHF	95%	81 81	525 KCHF 20 KCHF 12 KCHF
APRIL RISK Solutions SOFIA - Bulgarie	200 KBGN 200 KBGN	50,4%	64 64	Non applicable
TOTAL BRUT / NET			155 / 145	

(1) Dernières données disponibles

En outre, la société FLEXITRANS, acquise le 17 décembre 2009 n'est pas consolidée au 31 décembre 2009 et sera consolidée à compter du 1^{er} janvier 2010. L'impact sur les comptes aurait été non significatif.

La plus grande partie de la trésorerie des sociétés du Groupe est placée dans le FCP APRIL Trésorerie, code ISIN FR0010046789. Seules les sociétés du Groupe APRIL détiennent des parts d'APRIL Trésorerie.

Cet OPCVM ne contient aucune dette et est principalement investi dans des OPCVM non dédiés sans jamais en détenir une part significative ni influencer sur leur gestion.

En conséquence, APRIL Trésorerie est consolidé par sa mise en juste valeur par le résultat dans les comptes consolidés.

3.3.3 Impact sur le résultat des variations de périmètre

L'état du résultat net présenté ci-dessous est établi afin de permettre de mesurer l'impact des acquisitions de période sur un exercice complet. Il ne constitue pas un état du résultat global pro forma répondant aux règles de franchissement de seuils telles que définies par l'article 222-2 du règlement général de l'AMF.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des données consolidées ci-après sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

L'état du résultat net retraité prend en compte les acquisitions et l'intégration au 1^{er} janvier 2009 dans le périmètre de consolidation des sociétés suivantes : SANO CONCEPT et ses filiales, Genç Sigorta et JUDICIAL.

L'état de situation financière et le tableau de flux de trésorerie résultant des entrées de périmètre au 31 décembre 2009 ne sont pas présentés en raison de l'absence d'impact significatif sur ces états des nouvelles entrées dans le périmètre du Groupe.

Afin de mesurer l'impact de la cession de la société Letis dans les comptes consolidés et du reclassement de la branche Epargne en « activité abandonnée », un état du résultat global au 31 décembre 2008 présentant le reclassement du résultat de ces sociétés en résultat des activités abandonnées est présenté ci-après.

Etat du résultat global au 31 décembre 2009

RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2008 Reclassement des activités abandonnées	31 décembre 2009	Ajustements liés à l'effet année pleine des entrantes	31 décembre 2009 corrigé
CHIFFRE D'AFFAIRES	714 295	812 963	3 849	816 812
Autres produits d'exploitation	15 266	16 994	64	17 058
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	6 189	18 601	10	18 611
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	735 750	848 558	3 923	852 481
Charges techniques des contrats d'assurance	-248 783	-352 232		-352 232
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-2 898	7 976		7 976
Autres achats et charges externes	-207 342	-211 915	-1 121	-213 036
Impôts et taxes	-16 192	-17 551	-62	-17 613
Charges de personnel	-139 257	-159 225	-2 154	-161 379
Dotation aux amortissements	-9 113	-10 671	-80	-10 751
Dotation aux provisions	-5 722	-9 120	-130	-9 250
Autres produits et charges opérationnels courants	-5 374	-8 396	-42	-8 438
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	101 069	87 424	334	87 758
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-1 434	-276		-276
Autres produits et charges opérationnels	-190	18 754	-20	18 734
RESULTAT OPERATIONNEL	99 445	105 902	314	106 216
Charge de financement	-523	-342		-342
Quote-part dans les entreprises associées				
Impôts sur les résultats	-33 290	-28 355	-44	-28 399
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	65 632	77 205	270	77 475
Résultat des activités abandonnées	-4 086	-2 225		-2 225
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	61 546	74 980		75 250
Intérêts minoritaires	-971	-2 279	-68	-2 347
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	60 575	72 701	202	72 903
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>	<i>1,49</i>	<i>1,79</i>		<i>1,80</i>
<i>RESULTAT DILUE PAR ACTION</i>	<i>1,48</i>	<i>1,77</i>		<i>1,77</i>

Note 3.4 - Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont représentatifs du métier du Groupe qui se décompose en quatre activités :

- Santé-prévoyance ;
- Dommages ;
- Epargne ;
- Autres.

Le reporting interne à destination du management ou du Conseil d'administration est structuré selon les secteurs opérationnels retenus ci-dessus.

Le secteur Autres correspond principalement à la holding de pilotage du Groupe, à certains GIE internes et à un nombre limité de sociétés non encore actives.

Les zones géographiques, présentées conformément à la norme IFRS 8, correspondent à la France et au hors France. Elles sont caractéristiques de l'implantation géographique du Groupe et de sa stratégie de développement.

Pour identifier les secteurs opérationnels, le management a retenu les branches d'assurance dans lesquelles April Group exerce ses activités :

- Assurance santé et prévoyance de personnes ;
- Assurance dommage aux biens et de responsabilité ;
- Epargne, vie et capitalisation ;
- Autres.

3.4.1 Produits par secteurs opérationnels et par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2009				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		533 720	289 450		-10 207	812 963
Dont	France	453 346	260 221		-10 207	703 360
	Hors France	80 374	29 229			109 603
Produits activités ordinaires		557 515	301 498	9 507	-19 962	848 558
Résultat opérationnel		105 220	5 983	-5 301		105 902
Dont	France	103 908	3 074	-5 301		101 681
	Hors France	1 312	2 909			4 221
Dont	Résultat financier	12 235	5 113	1 253		18 601
RESULTAT NET		-1 887	64 409	-3 095	13 274	72 701

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2008				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		484 132	250 557		-16 259	735 783
Dont	France	410 677	236 422		-16 259	648 193
	Hors France	73 455	14 135			87 590
Produits activités ordinaires		491 382	267 106	15 716	-34 445	761 754
Résultat opérationnel		89 059	10 089	-2 270		95 086
Dont	France	90 807	11 182	-2 270		97 927
	Hors France	-1 748	-1 093			-2 841
Dont	Résultat financier	-4 447	8 771	1 724		8 303
RESULTAT NET		52 907	1 993	7 470		60 575

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2009				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises		229 981	133 821		-8 745	355 057
Commissions		298 571	133 469		-1 222	430 818
Prestations services		5 168	22 160		-240	27 088
CHIFFRE D'AFFAIRES		533 720	289 450		-10 207	812 963

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2008				
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises	6 220	197 406	100 701		-15 179	289 148
Commissions	11 133	281 500	126 475		-780	418 328
Prestations services		5 226	23 381		-300	28 307
CHIFFRE D'AFFAIRES	17 353	484 132	250 557		-16 259	735 783

Les primes d'assurance, en contribution Groupe, sont présentées nettes des commissions versées par les compagnies d'assurance aux sociétés de courtage du Groupe.

3.4.2 Actifs par secteurs opérationnels

31 décembre 2009						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition		61 579	109 794			171 373
Immobilisations incorporelles et corporelles		21 925	15 897	1 528		39 350
Immeubles de placement			201			201
Placements financiers		305 983	145 843			451 826
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré						
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		59 756	43 023		- 3 971	98 808
Créances		166 721	120 849	37 844	-44 047	281 367
Trésorerie		61 332	82 875	23 363		167 570
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	366 016					366 016
ACTIFS SECTORIELS	366 016	696 631	499 147	62 735	-48 018	1 576 511
Actifs d'impôts						8 725
Actifs financiers						9 718
TOTAL ACTIF						1 594 954

31 décembre 2008						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition		53 986	98 620			152 606
Immobilisations incorporelles et corporelles	4 612	21 941	16 136	1 675		44 364
Immeubles de placement			207			207
Placements financiers	31 864	229 849	108 262			369 975
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré	30 935					30 935
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		71 110	24 450			95 560
Créances	5 305	103 907	121 755	5 954	-23 083	213 838
Trésorerie	5 849	75 267	87 605	30 201		198 922
ACTIFS SECTORIELS	78 565	556 060	457 035	37 830	-23 083	1 106 407
Actifs d'impôts						12 404
Actifs financiers						10 408
TOTAL ACTIF						1 129 219

3.4.3 Passifs par secteurs opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009					
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Provisions techniques		279 505	179 252		-3 971	454 786
Passifs techniques sur contrats d'investissement						
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré						
Provisions risques et charges		6 573	6 204	85		12 862
Passifs financiers		18 593	20 709	30 080	-37 860	31 522
Dettes exploitation		98 878	93 174	1 347	-1 236	192 163
Autres passifs sectoriels		52 920	20 528		-1 716	71 732
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	331 677					331 677
PASSIFS SECTORIELS	331 677	456 469	319 867	31 512	-44 783	1 094 742
Autres passifs						89 947
Passifs d'impôts						10 499
Capitaux Propres						399 766
PASSIF TOTAL						1 594 954

<i>En milliers d'euros</i>	31 DECEMBRE 2008					
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Provisions techniques	16	232 736	117 344		-2 806	347 290
Passifs techniques sur contrats d'investissement	22 548					22 548
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	34 097					34 097
Provisions risques et charges	420	4 732	5 231	159		10 542
Passifs financiers	30 001	36 627	22 405	30 056	-84 294	34 795
Dettes exploitations	3 706	98 666	94 846	1 558	-2 198	196 578
Autres passifs sectoriels	4 121	46 261	16 653		-5 719	61 316
PASSIFS SECTORIELS	94 909	419 022	256 479	31 773	-95 017	707 166
Autres passifs						96 566
Passifs d'impôts						7 552
Capitaux Propres						317 935
PASSIF TOTAL						1 129 219

Les passifs financiers au 31 décembre 2009 intègrent les montants résultant des engagements de rachat des minoritaires, soit 7 317 K€ pour la branche Dommages et 4 489 K€ sur la branche Santé Prévoyance.

3.4.4 Informations sectorielles sur les acquisitions de la période

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Santé Prévoyance	Dommages
Produits des entités regroupées ⁽¹⁾	22 680	11 630	11 050
Résultats des entités regroupées ⁽¹⁾	744	632	112
Immobilisations incorporelles et corporelles	888	361	527
Immeubles de placement			
Placements financiers			
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré			
Part des cessionnaires dans les provisions techniques			
Créances	12 709	7 214	5 495
ACTIFS SECTORIELS	13 597	7 575	6 022
Actifs d'impôts	168		
Actifs financiers	941		
Trésorerie	2 962		
Actifs apportés aux dates d'acquisition	17 668		
Capitaux Propres	1 812	2 313	-501
Provisions techniques			
Passifs techniques sur contrats d'investissement			
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré			
Provisions risques et charges	574	308	266
Passifs financiers	358	34	324
Dettes exploitations	3 560	751	2 809
Autres passifs sectoriels	4 183	17	4 166
PASSIFS SECTORIELS	10 487	3 423	7 064
Autres passifs	6 194		
Passifs d'impôts	987		
Passifs apportés aux dates d'acquisition	17 668		
Montant du résultat des entreprises acquises inclus dans le résultat de période	542	606	-64
Ecart d'acquisition enregistrés au cours de la période	15 194	7 202	7 992

(1) Les produits et résultats sont estimés sur douze mois, comme si la date d'acquisition pendant la période avait été l'ouverture de cette période.

3.4.5 Actifs par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009			
	France	Hors France	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition	135 869	35 504		171 373
Immobilisations incorporelles et corporelles	36 180	3 170		39 350
Immeubles de placement	201			201
Placements financiers	446 651	5 175		451 826
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré				
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	92 100	6 708		98 808
Créances	226 578	63 013	- 8 224	281 367
Trésorerie	138 292	29 278		167 570
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	366 016			366 016
ACTIFS SECTORIELS	1 441 887	142 848	-8 224	1 576 511
Actifs d'impôts				8 725
Actifs financiers				9 718
TOTAL ACTIF				1 594 954

<i>En milliers d'euros</i>	31 DECEMBRE 2008			
	France	Hors France	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition	126 527	26 079		152 606
Immobilisations incorporelles et corporelles	41 998	2 366		44 364
Immeubles de placement	207			207
Placements financiers	359 112	10 863		369 975
Placements représentant des contrats dont le risque financier est porté par l'assuré	30 935			30 935
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	93 036	2 524		95 560
Créances	195 624	19 874	-1 660	213 838
Trésorerie	158 666	40 256		198 922
ACTIFS SECTORIELS	1 006 105	101 962	-1 660	1 106 407
Actifs d'impôts				12 404
Actifs financiers				10 408
TOTAL ACTIF				1 129 219

Note 3.5 - Notes sur l'état du résultat net

3.5.1 Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Production immobilisée	3 770	5 165
Subventions d'exploitation	49	55
Reprises de provisions sur actifs	3 439	2 661
Reprises de provisions pour risques et charges	1 555	5 413
Autres produits d'exploitation	8 181	4 374
TOTAL	16 994	17 668

3.5.2 Produits Financiers

3.5.2.1 - Produits des actifs financiers nets de charges hors coût de l'endettement

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES HORS COUT DE L'ENDETTEMENT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
Issus des compagnies d'assurance du Groupe	14 148	76%	-1 059	-12%
Issus des autres activités	4 453	24%	9 362	112%
TOTAL	18 601	100%	8 303	100%

Les produits financiers des sociétés issus des autres activités correspondent aux produits générés par les placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des sociétés de courtage.

3.5.2.2 - Produits des placements des compagnies d'assurances

PRODUITS DES PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES <i>En milliers d'euros</i>	Produits des placements		Plus ou moins values de cession		Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat		Variation des provisions sur instruments financiers (2)		Résultat des placements	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti										
Immobilier de placement comptabilisé à la valeur par résultat										
IMMOBILIER DE PLACEMENT										
Obligations détenues jusqu'à leur échéance										
Obligations disponibles à la vente (1)	12 768	9 179	2 968	-1 040					15 736	8 139
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)							-5 011	-429	-5 011	-429
Obligations détenues à des fins de transaction										
Obligations non cotées (coût amorti)										
OBLIGATIONS	12 768	9 179	2 968	-1 040			-5 011	-429	10 725	7 710
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance										
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)										
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction										
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)										
OPCVM OBLIGATIONS										
Actions disponibles à la vente (1)	12		-140						-128	
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
Actions détenues à des fins de transaction										
Titres de participation disponibles à la vente (1)										
ACTIONS	12		-140						-128	
OPCVM actions disponibles à la vente (1)		13	-10 345	1 656			13 170	-15 542	2 825	-13 873
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM actions détenues à des fins de transaction				16						-32
OPCVM ACTIONS		13	-10 345	1 672		-48	13 170	-15 542	2 825	-13 905
Autres actifs disponibles à la vente (1)	619	925	-421	282			434		632	1 207
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)			76						76	
Autres actifs détenues à des fins de transaction	111		1 016	2 705	-471	1 459			656	4 164
AUTRES actifs (3)	730	925	671	2 987	-471	1 459	434		1 364	5 371
PLACEMENTS FINANCIERS	13 510	10 117	-6 845	3 619	-471	1 411	8 593	-15 971	14 787	-824
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture										
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle										
Autres instruments dérivés actifs										
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS										
Frais de gestion des placements	-75	-248							-75	-248
Autres (4)	-563	13							-563	13
PRODUITS DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE CHARGES	12 872	9 882	-6 845	3 619	-471	1 411	8 593	-15 971	14 148	-1 059

(1) n'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la rubrique juste au dessous

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au-dessous

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Inclut notamment les prêts assurés, les créances de location financement et les autres prêts

3.5.3 Charges techniques d'assurance

CHARGES D'ASSURANCE <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Frais accessoires	2 110	4 492
Variation des provisions techniques brutes de réassurance	108 688	85 823
Commissions versées par les compagnies	41 097	37 086
Sinistres payés	200 337	128 955
TOTAL	352 232	256 356

3.5.4 Charges ou produits nets de cessions de réassurance

CHARGES OU PRODUITS NETS DE CESSIONS DE REASSURANCE <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Primes cédées	87 138	60 263
Variation des provisions pour sinistres à payer réassurés	-25 071	-11 814
Commissions de réassurance et frais accessoires cédés	-33 081	-26 106
Sinistres cédés	-36 962	-19 693
TOTAL	-7 976	2 650

Les primes nettes, au regard des primes brutes des compagnies d'assurance avant élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux sociétés de courtage du Groupe, évoluent de la façon suivante :

PRIMES NETTES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Primes brutes acquises avant élimination des commissions reversées aux sociétés de courtage du Groupe	501 519	419 281
Commissions versées aux sociétés de courtage du groupe	-146 462	-130 133
TOTAL	355 057	289 148

3.5.5 Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Commissions de courtage versées aux intermédiaires	117 568	122 018
Affranchissement et téléphone	12 281	12 445
Loyers	18 984	17 771
Publicité	9 157	9 791
Personnel extérieur	5 936	6 927
Sous-traitance générale et informatique	5 942	8 528
Services extérieurs et divers	42 047	43 499
TOTAL	211 915	220 979

3.5.6 Personnel

CHARGES DE PERSONNEL <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires	103 831	94 766
Charges sociales	45 176	42 348
Participation et intéressement	9 263	8 594
Rémunérations sur base d'actions	955	833
TOTAL	159 225	146 541

Les effectifs du Groupe s'élevaient à 3 388 au 31 décembre 2009 contre 2 792 à fin décembre 2008.

3.5.7 Variation de valeur des écarts d'acquisition

VARIATION DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
PERTES DE VALEUR CUMULEES A L'OUVERTURE	10 305	10 549
Augmentation des pertes de valeur	280	1 868
Pertes de valeur enregistrées sur les acquisitions de la période		-463
Reprise de perte de valeur sur les cessions de la période	-81	-60
Variation de change sur perte de valeur	415	-1 545
Autres variations		-44
PERTES DE VALEUR CUMULEES A LA CLOTURE	10 919	10 305

3.5.8 Autres produits et charges opérationnels

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels ou corporels	18 459	-295
Autres	295	95
TOTAL	18 754	-200

3.5.9 Impôt

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1er janvier 2005, la société APRIL GROUP a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées à 95%.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée dans la note 3.1.30.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû : pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

3.5.9.1 - Explication de la charge d'impôt consolidée

CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS DES SOCIETES INTEGREES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôts courants (impôts sur les bénéfices)	27 134	29 324
Impôts différés de la période	1 220	3 693
TOTAL	28 354	33 017

L'application du régime de l'intégration fiscale a eu les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Montant du Boni d'intégration fiscale	18 621	12 431

3.5.9.2 - Analyse des différentiels de taux d'impôt applicables

Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du résultat net consolidé	31 décembre 2009
Taux d'impôt légal en France pour la période	33,33%
Contribution Additionnelle	0,74%
Différences permanentes et résultats déficitaires non activés	-4,40%
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	- 2,81%
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	26,86%

3.5.10 Résultat des activités abandonnées

RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>En milliers d'euros</i>		
Résultat généré par les activités abandonnées	-1 195	
Pertes de valeur		
Résultat de cession	-1 030	
TOTAL	-2 225	

Note 3.6 - Notes sur l'état de situation financière

3.6.1 Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Santé et Prévoyance	Dommage	Epargne	Autres	Total
Valeur brute au 31 décembre 2008	54 112	108 799			162 911
Acquisitions / compléments de prix	7 169	10 868			18 037
Cessions		-597			-597
Ecarts de conversion	692	1 249			1 941
VALEUR BRUTE AU 31 décembre 2009	61 973	120 319			182 292
Dépréciations existantes au 31 décembre 2008	126	10 179			10 305
Variations de la période (cf. note 5.7)	268	346			614
DEPRECIATION AU 31 décembre 2009	394	10 525			10 919
VALEUR NETTE 31 décembre 2008	53 986	98 620			152 606
VALEUR NETTE 31 décembre 2009	61 579	109 794			171 373

Les écarts d'acquisition résultant des engagements de rachat des minoritaires représentent 9 418 K€ au 31 décembre 2009.

La méthode appliquée pour les tests de dépréciation est décrite en note 3.1.16.2.

La mise en œuvre des tests, y compris tests de sensibilité sur le CMPC ou sur le taux de croissance à l'infini, n'ont abouti à aucune dépréciation des UGT autre que celle comptabilisée mentionnée en note 3.5.7.

3.6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels.

<i>En milliers d'euros</i>	Total
Valeur brute 31 décembre 2008	57 978
Investissements	6 619
Mouvements de périmètre	-550
Sorties	-1 336
Reclassement	-4 343
VALEUR BRUTE 31 décembre 2009	58 368
Amortissements 31 décembre 2008	34 135
Dotations	5 370
Mouvements de périmètre	189
Reprises liées aux cessions	-1 263
Reclassement	-291
AMORTISSEMENTS 31 décembre 2009	38 140
Valeur Nette 31 décembre 2008	23 843
VALEUR NETTE 31 décembre 2009	20 228

3.6.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Constructions & Installations techniques	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE 31/12/08	9 656	30 258	449	35	40 398
Investissements	1 932	3 103	86	299	5 420
Mouvements de périmètre	135	389	0	3	527
Ecart de conversion	-18	68	8	0	58
Sorties	-284	-4 048	0	-11	-4 343
Reclassement	69	-549	-389	-25	-894
VALEUR BRUTE 31/12/09	11 490	29 221	154	301	41 166
AMORTISSEMENTS 31/12/08	1 897	17 980			19 877
Dotations	1 972	4 179			6 151
Mouvements périmètre	99	-6			93
Ecart de conversion	-1	51			50
Reprises	-101	-3 690			-3 791
Reclassement		-336			-336
AMORTISSEMENTS 31/12/09	3 866	18 178			22 044
VALEUR NETTE 31/12/08	7 759	12 278	449	35	20 521
VALEUR NETTE 31/12/09	7 624	11 043	154	301	19 122

3.6.4 Placements financiers

Les placements financiers sont évalués et comptabilisés conformément aux règles présentées dans la note 3.1.17.

3.6.4.1 - Décomposition des placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Juste valeur	Coût historique (4)	% juste valeur	Juste valeur	Coût historique (4)	% juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	400	400	0%	400	400	0%
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat						
IMMOBILIER DE PLACEMENT	400	400	0%	400	400	0%
Obligations détenues jusqu'à leur échéance						
Obligations disponibles à la vente (1)	317 414	314 636	70%	199 413	212 762	54%
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	1 836	1 836	0%	2 892	2 892	1%
Obligations détenues à des fins de transaction						
Obligations non cotées (coût amorti)						
OBLIGATIONS	319 250	316 472	71%	202 305	215 654	55%
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance						
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	21	15	0%			
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction						
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)						
OPCVM OBLIGATIONS	21	15	0%			
Actions disponibles à la vente (1)						
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Actions détenues à des fins de transaction						
Titres de participation disponibles à la vente (1)						
ACTIONS						
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	32 147	31 197	7%	28 487	29 036	8%
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM actions détenues à des fins de transaction						
OPCVM ACTIONS	32 147	31 197	7%	28 487	29 036	8%
Autres actifs disponibles à la vente (1)	35 917	35 407	8%	40 412	39 103	11%
Autres actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (2)						
Autres actifs détenues à des fins de transaction	64 091	63 536	14%	98 372	97 993	27%
AUTRES actifs (3)	100 008	98 944	22%	138 784	137 096	38%
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	451 426	446 627	100%	369 575	381 786	100%
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle						
Autres instruments dérivés						
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS						
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	451 826	447 027	100%	369 975	382 186	100%

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 9,8 millions d'euros au 31/12/2009)

Les obligations présentant un risque de crédit significatif ont fait l'objet sur l'exercice 2009 d'une dotation complémentaire de 5 M€ aux provisions pour dépréciation.

3.6.4.2 - Plus ou moins-values latentes sur placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes	Juste valeur	Coût historique (4)	Plus values latentes	Moins values latentes
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	400	400			400	400		
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat								
IMMOBILIER DE PLACEMENT	400	400			400	400		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (1)	317 414	314 636	10 330	-7 552	199 413	212 762	5 417	-18 766
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	1 836	1 836			2 892	2 892		
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
OBLIGATIONS	319 250	316 472	10 330	-7 552	202 305	215 654	5 417	-18 766
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)	21	15	6					
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS	21	15	6					
Actions disponibles à la vente (1)					738	959		-221
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
Actions détenues à des fins de transaction								
Titres de participation disponibles à la vente (1)								
ACTIONS					738	959		-221
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	32 147	31 197	936	14	27 749	28 076	124	-451
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
OPCVM ACTIONS	32 147	31 197	936	14	27 749	28 076	124	-451
Autres actifs disponibles à la vente (1)	35 917	35 407	574	-65	40 412	39 103	1 312	-3
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
Autres actifs détenues à des fins de transaction	64 091	63 536	555		98 372	97 993	379	
AUTRES actifs (3)	100 008	98 944	1 129	-65	138 784	137 096	1 691	-3
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	451 426	446 627	12 401	-7 603	369 575	381 786	7 232	-19 442
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture								
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle								
Autres instruments dérivés								
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS								
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	451 826	447 027	12 401	-7 603	369 975	382 186	7 232	-19 442
<i>Dont instruments financiers actifs disponibles à la vente</i>	<i>381 640</i>	<i>377 396</i>	<i>11 846</i>	<i>-7 603</i>	<i>271 203</i>	<i>283 793</i>	<i>6 852</i>	<i>-19 442</i>
<i>Dont instruments financiers actifs détenus à des fins de transaction</i>	<i>60 491</i>	<i>59 936</i>	<i>555</i>		<i>98 372</i>	<i>97 993</i>	<i>379</i>	

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Le coût historique s'entend net de provisions pour dépréciation (soit 9,8 millions d'euros au 31/12/2009)

3.6.4.3 - Ventilation des placements financiers par catégorie

Valeur au bilan au 31.12.2009 (en milliers d'euros)	Total	en % du total	Rappel 31.12.2008	
Valorisation niveau 1	434 362	96,1%	352 700	95,3%
Valorisation niveau 2	17 464	3,9%	17 275	4,7%
Valorisation niveau 3		0,0%		0,0%
TOTAL	451 826	100,0%	369 975	100,0%

Valorisation niveau 1 : cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Valorisation niveau 2 : données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;

Valorisation niveau 3 : données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

3.6.4.4 - Placements financiers comptabilisés en Juste Valeur

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur mesurée par des données de marché		Juste valeur mesurée par des techniques de valorisation		Total	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09 (4)	31/12/08	31/12/09	31/12/08
Obligations	319 250	202 305			319 250	202 305
OPCVM obligations	21				21	
Actions						
OPCVM actions	32 147	28 487			32 147	28 487
Autres actifs (1)	22 452	16 654	17 064	23 758	39 517	40 412
Prêts						
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (2)	373 870	247 445	17 064	23 758	390 934	271 203
Immobilier de placement						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions OPCVM actions						
Actions						
Autres actifs						
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (3)						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions						
OPCVM actions						
Autres actifs (1)	60 491	98 372			60 491	98 372
ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION	60 491	98 372			60 491	98 372
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	434 361	345 817	17 064	23 758	451 426	369 575
Dettes subordonnées						
Dettes représentées par des titres						
Comptes courants créditeurs						
Dettes d'exploitation						
Autres dettes						
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT						
Instruments financiers passifs sujet à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement						
Autres instruments dérivés passifs						
INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS						

(1) Y compris OPCVM de trésorerie

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions

(4) Parts de SCPI/FCPI valorisées à dire d'expert

3.6.5 Variation des soldes d'impôts différés de l'état de situation financière

3.6.5.1 - Analyse de la variation des impôts différés nets par nature

VARIATION DES SOLDES D'IMPOTS DIFFERES <i>En milliers d'euros</i>	Solde au 31/12/2008	Résultat	Capitaux propres	Variations de périmètre	Reclassement	Solde au 31/12/2009
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente	4 580		-5 539		370	-589
Engagement de retraite	155	182			-4	333
Participation	1 275	81				1 356
Perte fiscale reportable	1 784	55				1 839
Autres différences temporaires	-1 705	- 1 538		451	24	-2 768
IMPOTS DIFFERES NETS	6 089	-1 220	-5 539	451	390	171

3.6.5.2 - Ventilation des impôts différés nets par échéance

Impôts différés nets par échéance au 31 décembre 2009 <i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente		- 589
Engagement de retraite		333
Participation	1 356	
Perte fiscale reportable		1 839
Autres différences temporaires		-2 768
IMPOTS DIFFERES NETS	1 356	-1 185

3.6.6 Autres postes d'actif

3.6.6.1 - Décomposition des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	51 653	51 653	35 210	35 210
Créances nées des opérations de cession de réassurance	56 092	56 092	18 122	18 122
Créances clients	126 984	126 984	112 260	112 260
Créance d'impôt exigible	3 539	3 539	4 159	4 159
Autres créances	46 638	46 638	48 246	48 246
TOTAL CREANCES	284 906	284 906	217 997	217 997

La juste valeur des actifs n'est pas significativement différente du coût historique du fait des échéances courtes et de la nature de ces actifs.

3.6.6.2 - Ventilation par échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009		
	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	51 653		
Créances nées des opérations de cession de réassurance	56 092		
Créances clients	126 536	448	
Créance d'impôt exigible	3 539		
Autres créances	46 041	597	
TOTAL CREANCES	283 861	1 045	

3.6.6.3 - Décomposition des autres postes d'actifs

AUTRES CREANCES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Comptes courants débiteurs	1 157	2%	1 438	3%
Débiteurs divers	33 443	72%	21 506	44%
Prov. Cpte courant et débiteurs divers	-3 240	-7%	-1 124	-2%
Charges constatées d'avance	15 278	33%	26 426	55%
TOTAL	46 638	100%	48 246	100%

AUTRES ACTIFS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Prêts et Dépôts et cautionnements	4 474	46%	3 988	38%
Intérêts et autres immobilisations financières	471	5%	83	1%
Autres (1)	4 773	49%	6 337	61%
TOTAL	9 718	100%	10 408	100%

TRESORERIE	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur à l'actif	%	Valeur à l'actif	%
Valeurs mobilières de placement	89 139	53%	102 874	52%
Provision sur valeurs mobilières de placement			-36	0%
Disponibilités	78 431	47%	96 084	48%
TOTAL	167 570	100%	198 922	100%

(1) : Y compris 4 305 K€ d'actifs ne pouvant venir en déduction de la dette actuarielle issue des engagements de retraite. Ces placements financiers, intégralement classés en Available For Sale, permettent de couvrir les régimes à prestations définies mis en place dans le cadre de l'opération d'externalisation des engagements de retraite.

3.6.7 Gestion du capital

Au 31 décembre 2009, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres.

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé la société à opérer au cours de l'exercice sur ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ;
- de consentir des options d'achat aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- de remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital au regard de la présente politique autorisée par l'Assemblée générale, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes 3.6.8, 3.10 et 3.13.

3.6.8 Actions propres

Il a été procédé au cours de l'exercice 2009 à l'achat total de 252 695 actions et à la vente de 255 038 actions. Ces opérations ont dégagé une perte de 62 639 € comptabilisée directement en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2009, la société APRIL GROUP détient 327 443 de ses propres actions acquises à un prix moyen de 34,62 euros. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de 11 336 K€.

3.6.9 Provisions techniques des contrats d'assurance

En milliers d'euros	Epargne		Santé - Prévoyance		Dommages		Total Assurance	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Provisions mathématiques		16	97 840	84 553	373	561	98 213	85 130
Provisions pour primes non acquises			145	2 544	14 186	15 669	14 331	18 213
Provisions pour sinistres ⁽¹⁾			181 405	145 459	157 773	97 215	339 178	242 674
Provisions résultant des tests de recouvrabilité								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risques en cours					2 949	1 093	2 949	1 093
Autres provisions			115	180			115	180
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE	16	279 505	232 736	175 281	114 538	454 786	347 290	
Provisions mathématiques cédées			10 312	10 146			10 312	10 146
Provisions pour primes non acquises cédées				1 130	196	-50	196	1 080
Provisions pour sinistres cédées ⁽²⁾			45 473	59 834	42 827	24 500	88 300	84 334
Provisions résultant des tests de recouvrabilité cédées								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risque en cours								
Autres provisions cédées								
<i>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE</i>			55 785	71 110	43 023	24 450	98 808	95 560
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	16	223 720	161 626	132 258	90 088	355 978	251 730	
(1) dont IBNR =			33 419	24 784	21 068	16 220	51 289	41 004
dont provisions pour frais de gestion			4 648	3 321	2 332	4 116	6 980	7 437
(2) dont IBNR =			27 990	17 830	10 555	2 080	38 026	19 910
dont provisions pour frais de gestion			1 057	755			1 057	755

3.6.9.1 - Evolution des provisions techniques

- **Evolution des valeurs brutes**

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER AU 1^{ER} JANVIER (1)	16	42	230 012	163 226	97 776	74 244	327 804	237 511
Charge de sinistre totale (2)		42	230 012	163 226	97 776	74 244	327 788	237 511
Paievements totaux (2) (3)		26	169 347	142 446	136 995	77 055	306 342	219 526
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable		-51	-120 514	-75 660	-76 225	-56 577	-196 739	-132 288
Variations de change						3 054		3 054
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER A FIN DE PERIODE								

(1) dont provisions mathématiques

(2) sur exercice et antérieurs

(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistre totale

- **Evolution des parts des réassureurs :**

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER AU 1^{ER} JANVIER (1)			69 980	48 444	24 500	31 448	94 480	79 892
Charge de sinistre totale (2)			23 074	48 598	21 590	3 317	44 664	51 915
Paievements totaux (2) (3)			-37 269	-27 062	-3 263	-12 789	-40 533	-39 851
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable						2 524		2 524
Variations de change								
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER A FIN DE PERIODE			55 785	69 980	42 827	24 500	98 612	94 480

(1) dont provisions mathématiques

(2) sur exercice et antérieurs

(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistre totale

3.6.10 Passifs techniques des contrats d'investissement

Le développement de l'activité sur le marché de l'épargne assurance-vie a entraîné la comptabilisation en 2008 de passifs techniques liés à des contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire pour 56 645 K€, dont 34 097 K€ représentant des passifs dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Au 31 décembre 2009, l'activité d'Assurance Vie a été reclassée en Actifs et passifs destinés à la vente.

3.6.11 Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2008	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	31 décembre 2009
Provisions pour litiges	1 512	84	1 656	-536	-113	2 603
Provisions pour retraite	5 800	109	534	-264	11	6 190
Autres provisions risques et charges	3 230	-31	1 912	-812	-230	4 069
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	10 542	162	4 102	-1 612	-332	12 862

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 2%

Les autres provisions pour risques et charges couvrent principalement les risques liés à l'exploitation courante des sociétés du Groupe.

3.6.12 Passifs financiers

3.6.12.1 - Décomposition des passifs financiers

DECOMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès d'établissements de crédits	7 732	39%	8 790	34%
Autres dettes financières	12 266	61%	17 066	66%
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI	19 998	100%	25 856	100%
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès des établissements de crédits				
Autres dettes financières				
EMPRUNTS ET DETTES COMPTABILISEES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT				
Instrument dérivé incorporé sur contrats d'assurance				
Instrument dérivé passif sujets à comptabilisation de couverture				
Autres instruments dérivés passifs				
INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	19 998	100%	25 856	100%
<i>Dont instruments financiers inscrits au passif détenus à des fins de transaction</i>				

Les passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires figurent dans le poste « Autres dettes financières » et s'élèvent à 11 806 K€ au 31 décembre 2009.

3.6.12.2 - Ventilation par échéance des passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes subordonnées			
Emprunts auprès d'établissements de crédits	2 070	5 526	136
Autres dettes financières	10 693	1 558	15
<i>dont engagements de rachat des minoritaires</i>	<i>10 558</i>	<i>1 248</i>	
TOTAL AUTRES PASSIFS	12 763	7 084	151

3.6.13 Autres postes de passif

3.6.13.1 - Décomposition des autres passifs

DECOMPOSITION DES AUTRES PASSIFS <i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	10 762	3%	18 215	5%
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	60 970	17%	43 101	12%
Dettes d'exploitation	192 163	53%	196 578	55%
Dettes d'impôts exigibles	5 484	2%	5 396	1%
Autres dettes	89 947	25%	96 566	27%
TOTAL AUTRES PASSIFS	359 326	100%	359 856	100%

3.6.13.2 - Ventilation par échéances des autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	10 762		
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	60 970		
Dettes d'exploitation	185 921	6 242	
Dettes d'impôts exigibles	5 484		
Autres dettes	89 525	422	
TOTAL AUTRES PASSIFS	352 662	6 664	

3.6.13.3 - Décomposition des autres postes de passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au passif		Valeur au passif	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	11 524		8 939	

AUTRES DETTES	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Dettes sociales	37 483	42%	35 221	36%
Dettes fiscales (hors IS)	9 303	10%	10 147	10%
Comptes courants créditeurs	1 640	2%	3 013	3%
Dettes diverses	19 820	22%	13 455	14%
Produits constatés d'avance	21 701	24%	34 730	36%
Subventions d'investissement				
Total des autres dettes	89 947	100%	96 566	100%

DETTES D'EXPLOITATION	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au passif	%	Valeur au passif	%
Fournisseurs	151 350	78%	157 681	80%
Avances et acomptes reçus	40 161	21%	38 000	19%
Fournisseurs d'immobilisations	652	1%	897	1%
Total des dettes d'exploitation	192 163	100%	196 578	100%

3.6.14 Instruments financiers à terme

Au 31 décembre 2009, APRIL GROUP ne possède aucun instrument financier à terme.

Note 3.7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie

3.7.1 Charges nettes sans effet sur la trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 090
Variation des provisions pour sinistres	83 477
Variation des provisions techniques d'assurance Vie	
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-156
Variation de valeur des écarts d'acquisition	276
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	955
Impôts différés	1 171
Charges nettes sans effet sur la trésorerie	90 813

3.7.2 Capacité d'autofinancement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Résultat net des activités poursuivies	77 205
Elimination des charges sans effets sur la trésorerie	90 813
Résultat sur cession et autres	-18 459
Capacité d'autofinancement	149 559

3.7.3 Variation du BFR lié à l'activité

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance	-28 498
Autres variations des créances et dettes	-15 084
Variation du BFR lié à l'activité	-43 582

3.7.4 Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Trésorerie à la clôture Etat de situation financière 31/12/08	Variation	Trésorerie à la clôture Etat de situation financière 31/12/09
Soldes bancaires	96 084	-17 653	78 431
Placements court terme	102 837	-13 698	89 139
Concours bancaires courants	-8 939	-2 585	-11 524
TOTAL	189 982	-33 936	156 046

Note 3.8 - Transactions avec les parties liées

Lors de l'exercice 2009, la société ou l'une de ses filiales a réalisé les opérations suivantes avec des entreprises liées (montants présentés > 50 K€):

	Nature du lien	Nature de la prestation	Charge / Produit pour le Groupe	Montant pour 2009 <i>En milliers d'euros</i>
Evolem et ses filiales	Dirigeant commun	Location Immobilière	Charge	4 694
Evolem et ses filiales	Dirigeant commun	Prestation de services	Charge	127
Kaelia	Administrateur commun	Communication externe	Charge	1 082
Terre d'entreprises	Dirigeant / administrateur	Formation	Charge	301
Château des Broyers	Administrateur commun	Prestations de services	Charge	155
ALP	Administrateur commun	Mise à disposition de moyen	Charge	17
ALP	Administrateur commun	Prestations de services	Produit	67
Mutualp	Administrateur commun	Activité de courtage	Produit	1 382
Phimaval	Dirigeant commun	Location immobilière	Charge	97
Courtiers Réunis	Administrateur commun	Activité de courtage	Charge	198
Interaction Finances	Dirigeant commun	Prestations de services	Charge	84
SCI ASSINCO	Dirigeant commun	Location immobilière	Charge	342
SCI Espas	Dirigeant commun	Location immobilière	Charge	75
SCI Madras	Dirigeant commun	Location immobilière	Charge	67
Telergos	Administrateur commun	Prestations de services	Charge	55
Monceau - CIAM	Dirigeant & administrateur	Mandat de gestion	Produit	3 775
Clarix	Dirigeant commun	Prestations informatiques	Charge	307
Kertès Conseil	Dirigeant commun	Mise à disposition de moyen	Charge	205
Hannover Ré	Dirigeant & administrateur	Réassurance	Charge	2 216

* : Evolem, actionnaire majoritaire d'APRIL GROUP, détient 60,32% du capital social au 31 décembre 2009

Par ailleurs, APRIL GROUP est membre fondateur de l'association de préfiguration de la fondation pour la micro-assurance « Entrepreneur dans la Cité » et a versé à ce titre 760 K€ en 2009. Fin décembre 2008, La Fondation APRIL Santé Equitable a été créée à l'initiative de la société APRIL Assurances dans le but de promouvoir, développer et diffuser la santé pour tous. Au cours de l'exercice 2009, un montant de 166K€ a été versé à cette fondation.

Note 3.9 - Gestion des risques financiers et d'assurance

3.9.1 Classification des risques selon IFRS 7 et IFRS 4

3.9.1.1 - Risques financiers

La norme IFRS 7 reconnaît les catégories de risques financiers suivants :

- *Risque de marché* : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments cotés ;
- *Risque de crédit* : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements ;
- *Risque de liquidité* : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite d'illiquidité ;
- *Risque de cash flow lié aux taux d'intérêts* : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

3.9.1.2 - Risques d'assurance

IFRS 4 prévoit que les contrats commercialisés par des compagnies d'assurances soient classés en contrats dits d'assurance et en contrats dits d'investissement.

La norme IFRS 4 précise qu'un contrat est qualifié de contrat d'assurance s'il expose la compagnie d'assurance à un risque d'assurance, qui correspond à un risque autre que financier pris en charge par l'assureur.

3.9.2 Courtage

3.9.2.1 - Nature des risques associés au courtage

Les sociétés de courtage du Groupe sont exposées aux risques financiers présentés au paragraphe 9.1.

3.9.2.2 - Gestion des risques associés au courtage

Le courtage permet au Groupe, à travers son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, de présenter un niveau d'endettement très faible, réduisant le volume des passifs financiers exposés.

La trésorerie des sociétés de courtage du Groupe est intégralement investie en placements financiers à court terme, essentiellement à travers le FCP APRIL Trésorerie. Le FCP APRIL Trésorerie est un fonds de fonds assimilable à un OPCVM de trésorerie (« équivalent monétaire ») et qui présente donc un risque en capital nul et une très faible volatilité.

3.9.2.3 - Analyse de sensibilité

Le résultat généré par la trésorerie des sociétés de courtage du Groupe est par conséquent sensible aux variations du taux de référence monétaire l'EONIA. A titre indicatif, une variation de l'EONIA de 100 points de base en moyenne sur l'exercice 2009 aurait eu un impact sur les produits financiers générés par cette trésorerie de 1 796 K€.

3.9.3 Compagnies d'assurances

3.9.3.1 - Nature des risques associés

Les compagnies sont exposées aux risques financiers à la fois sur les actifs financiers qu'elles détiennent et sur les passifs financiers, y compris contrats d'investissement, qu'elles souscrivent.

Elles sont exposées au risque d'assurance à travers les portefeuilles de contrats d'assurance qu'elles détiennent.

Le Groupe est présent dans les secteurs de la Santé Prévoyance et de l'Assurance Dommages par le biais d'un portefeuille de contrats d'assurance dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un risque court, de faible montant unitaire et à forte fréquence ;
- un niveau d'expertise élevé ;
- une gestion internalisée.

Les provisions techniques afférentes aux contrats d'assurance sont évaluées selon les méthodes traditionnellement utilisées et conformément au Code des assurances sur la base de traitements statistiques et actuariels.

Par ailleurs, le Groupe développe son activité dans le secteur de la Vie Epargne par le biais d'un portefeuille de contrats d'investissement. Les risques associés sont portés par les adhérents. Une garantie optionnelle (plafonnée dans son montant) peut être mise en place lors de la souscription de ces contrats. En cas de souscription, cette garantie fait l'objet d'un démembrement et est assimilée en IFRS à un contrat d'assurance.

3.9.3.2 - Procédure de gestion des risques financiers relatifs aux compagnies d'assurances hors activité Vie et Epargne

Le portefeuille du Groupe est composé essentiellement des placements des compagnies d'assurance dont la gestion financière est confiée à une entité dédiée d'APRIL GROUP, APRIL Asset Management, sous la responsabilité du Directeur financier d'APRIL GROUP.

La réglementation Assurance fixe des critères stricts d'éligibilité des instruments financiers ainsi que des limites d'exposition, des règles de répartition du portefeuille entre les différents supports et des règles de dispersion des risques. En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

Dans le cadre de cette gestion, le Groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers. APRIL GROUP ne détient par ailleurs aucun véhicule de titrisation (CDO ou autres) en portefeuille.

3.9.3.3 - Exposition aux risques financiers

• Risques de marché

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe exposés aux risques sur les marchés actions par grande zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR LIEU DE COTATION	Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
<i>En Milliers d'euros</i>							
Actions disponibles à la vente (1)							
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat							
Actions détenues à des fins de transaction							
Titres de participation disponibles à la vente (1)							
ACTIONS							
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	30 093	27 703			2 054	784	32 147
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat							
OPCVM actions détenues à des fins de transaction							
OPCVM ACTIONS	30 093	27 703			2 054	784	32 147
TOTAL PORTEFEUILLE	30 093	27 703			2 054	784	32 147
En %	93,6%	97,2%			6,4%	2,8%	100,0%

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

- **Risque de change**

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs et des passifs financiers du Groupe aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE CHANGE (1)	31 décembre 2009		31 décembre 2008		Notionnel en devises des instruments dérivés	
	Valeur comptable en K devises	Valeur comptable en KC	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en KC	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actifs financiers libellés en EUR	-	451 426	-	367 108	-	
Actifs financiers libellés en GBP			1 216	1 277		
Actifs financiers libellés en USD						
Actifs financiers libellés en autres devises	-		-	1 191	-	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		451 426		369 575		
Passifs financiers libellés en EUR		19 998		25 856		
Passif financiers libellés en GBP						
Passif financiers libellés en USD						
Passif financiers libellés en autres devises						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		19 998		25 856		

(1) Y compris exposition directe aux devises par l'intermédiaire des OPCVM détenus (risque de change non couvert)

• Risque de taux

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe exposés aux risques sur les marchés de taux par échéance :

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS (1) <i>En milliers d'euros</i>	Taux d'intérêt (2)	Répartition au 31 décembre 2009 par échéance						Valeur au bilan 30/06/2009	Valeur au bilan 31/12/2008
		Inf. à 1 an	Inf à 2 ans	Inf à 3 ans	Inf à 4 ans	Inf à 5 ans	Sup à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations détenues à la vente (3)	4,29%	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	155 791	277 210	171 884
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)							1 629	1 629	252
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR	4,29%	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	157 420	278 839	172 136
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)							21	21	
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR							21	21	
Instruments dérivés passifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés passifs									
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR									
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR (5)	4,29%	13 802	30 641	25 178	24 188	27 610	157 440	278 859	172 136
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations disponibles à la vente (3)	2,07%		6 758	2 622	3 452		27 407	40 239	27 528
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)							172	172	2 640
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW	2,07%		6 758	2 622	3 452		27 579	40 411	30 168
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)									
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés actifs									
INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW									
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow									
INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW (5)	2,07%		6 758	2 622	3 452		27 579	40 411	30 168
ACTIFS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE TAUX	4,05%	13 802	37 399	27 800	27 639	27 610	185 019	319 271	202 304
En %		4,3%	11,7%	8,7%	8,7%	8,6%	58,0%	100,0%	

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an

(2) Taux facial pondéré des nominaux (le nominal correspond à la valeur à laquelle s'applique le taux facial), ou de manière alternative le taux de rendement actuariel pondéré des coûts amortis

(3) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat.

(4) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au dessous.

(5) Le risque de taux se décompose en deux types de risques selon la typologie retenue par IAS 32 - 39 : risque de Juste Valeur (taux fixe) et risque de Cash Flow (taux variable)

Les passifs financiers exposés aux risques de taux sont non significatifs.

• Risque de crédit

Exposition au risque de crédit au travers des notations des émetteurs des obligations détenues

Dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire des compagnies et afin de limiter le risque de crédit, des règles en termes de notation des émetteurs sélectionnés par les organismes financiers habilités ont été définies.

Le tableau ci dessous présente la répartition par notation des émetteurs des actifs financiers exposés au risque de taux.

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Répartition au 31 décembre 2009 par notation (1)						Valeur au bilan	Valeur au bilan
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	30/06/09	31/12/08
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (2)		173 967	76 231	41 503	20 818	4 930	317 450	199 413
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)						1 801	1 801	2 892
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT		173 967	76 231	41 503	20 818	6 731	319 250	202 305
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM Obligations disponibles à la vente (2)	21						21	0
OPCVM Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)								
OPCVM Obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM Obligations non cotées (coût amorti)								
OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT	21						21	0
TOTAL	21	173 967	76 231	41 503	20 818	6 731	319 271	202 305
<i>En %</i>	0,0%	54,5%	23,9%	13,0%	6,5%	2,1%	100,0%	

(1) Notation de l'agence Moody's et/ou Standard & Poors

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été enregistrée en résultat de l'exercice

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

Exposition au risque de crédit au travers des opérations de réassurance

La notation dont bénéficient les réassureurs est considérée par le Groupe comme un critère déterminant dans le choix des partenaires réassureurs car elle témoigne de leur solidité financière.

	Chiffres au 31 décembre 2009 (1)						Total
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	
Total primes cédées	1 270	1 467	25 219	53 388	5 793	0	87 138
En % des primes cédées	1,5%	1,7%	28,9%	61,3%	6,6%	0,0%	100,0%
Rappel 31.12.2008	1,0%	2,6%	62,2%	32,8%	1,3%	0,0%	100,0%
Nombre de réassureurs	4	1	3	11	2	0	21
En % du nombre de réassureurs	19,0%	4,8%	14,3%	52,4%	9,5%	0,0%	100,0%
Rappel 31.12.2008	29,4%	5,9%	17,6%	35,3%	11,8%	0,0%	100,0%

(1) Notation Standard & Poors (long terme)

• Risque de liquidité

La plupart des placements financiers détenus par APRIL GROUP sont admis sur une place de cotation officielle ou équivalente et présentent un risque de liquidité faible. Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers détenus par APRIL GROUP classés selon leur degré de liquidité :

VALEUR AU BILAN					Total	En % du total	Rappel 31/12/08
AU 31 décembre 2009	Actions	Obligations	OPCVM	Autres actifs			
<i>En milliers d'euros</i>							
Titres cotés ou OPCVM à valorisation quotidienne		318 573	45 550	20 519	384 642	85,1%	90,3%
Titres ou OPCVM à valorisation non quotidienne			43 844	5 398	49 242	10,9%	4,5%
Titres non cotés		677		17 265	17 942	4,0%	5,2%
TOTAL		319 250	89 395	43 181	451 826	100,0%	100,0%

Le Groupe APRIL ne connaît pas aujourd'hui de problèmes de liquidités.

3.9.3.4 - Analyse de sensibilité aux risques financiers

• Analyse de sensibilité au risque de marché actions et de change

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts de l'évolution des marchés de change et d'actions sur l'ensemble des portefeuilles d'APRIL GROUP.

Pour les lignes d'OPCVM, l'impact a été calculé par transparence, c'est-à-dire que l'impact indirect de la composition de l'actif des OPCVM détenus (en termes de marché actions cible et de devises) a été répercuté sur le portefeuille global.

Par hypothèse, pour tous les actifs financiers exposés aux marchés actions et de change, une sensibilité de 1 a été appliquée.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AU RISQUE DE MARCHE <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur les capitaux propres	
	31/12/2009	31/12/2008
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	1 845	3 257
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	1 845	3 010
Variation de +/- 10% de l'indice DJ (1)		
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises		247
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE	1 845	3 257
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	1 845	3 010
Variation de +/- 10% de l'indice DJ (1)		
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises		247

(1) Impact de la variation globale des marchés

• Analyse de sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts qu'aurait une évolution des marchés de taux sur l'ensemble du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AUX RISQUES DE TAUX <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres
AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	12 500	-529	12 500	6 037	-365	6 037
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	12 500		12 500	6 037		6 037
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-529			-365	
APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE						
Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque	12 500	-529	12 500	6 037	-365	6 037
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	12 500		12 500	6 037		6 037
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-529			-365	

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de juste valeur correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur la valorisation des lignes obligataires à taux fixe détenues en portefeuille. Il a été calculé directement à partir de la sensibilité du portefeuille obligataire.

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de cash-flow correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur le total annuel des coupons prévisionnels encaissés sur les obligations à taux variable détenues en portefeuille.

3.9.3.5 - Procédure de gestion des risques d'assurance

La politique de risque du Groupe, dont les principales orientations sont définies de manière centralisée au sein des Comités d'engagement, s'articule autour des axes suivants :

- définition d'une politique générale de souscription ;
- définition de limites d'exposition et de leur usage ;
- définition d'une politique de réassurance ;
- suivi des différents résultats techniques ;
- définition des méthodes d'évaluation des risques ;
- recensement et suivi des risques placés.

Les principaux éléments susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution de la sinistralité des compagnies d'assurance sont les suivants :

Assurances Dommages :

- branche automobile : une succession anormale de sinistres majeurs (accidents graves avec dommages corporels) ;
- branches multirisques particuliers et professionnels : une succession anormale de sinistres majeurs sur des locaux ou des immeubles (incendie ou explosion au gaz...) ou une catastrophe naturelle (tempête, séisme...).

Santé Prévoyance :

- décès dans le cadre d'un contrat portant sur de gros capitaux ;
- décès multiples dans le cadre de contrats collectifs (attentat, accident d'avion...) ;
- épidémie impliquant de nombreux arrêts de travail ;
- pandémie avec risque de mortalité multiple.

Vie Epargne :

- retournement des marchés financiers dans le cadre d'existence de garanties planchers.

Ces risques sont réduits à deux niveaux :

- en amont, par la politique de souscription (très grande sélectivité dans le choix des risques, limitation de la concentration, plafonnement des seuils de rétention, application de franchises unitaires élevées) ;
- en aval, par la politique de réassurance (cession des risques en quote part, écrêtement des plus gros sinistres, limitation du nombre d'occurrence par événement).

Note 3.10 - Paiements sur base d'actions

3.10.1 Suivi des plans d'attributions d'options

* Plan conditionné à l'atteinte d'objectifs économiques.

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17
Date du CA/Directoire	24/04/03	29/04/04	28/04/05	28/04/06	10/07/06	26/04/07	26/04/07
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	37 000	44 000	65 000	70 000	116 000	40 000	21 000
Point de départ d'exercice des options	25/04/08	30/04/09	01/05/09	29/04/10	11/07/10	27/04/13	27/04/11
Date d'expiration	25/04/10	30/04/11	30/04/11	28/04/12	10/07/12	26/04/14	26/04/13
Prix de souscription	13,91 €	15,94 €	23,43 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2009	0	10 000	20 000	27 000	71 000	20 000	8 000

	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24
Date du CA/Directoire	26/04/07	24/04/08	24/04/08	23/04/09	23/04/09	23/04/09	31/08/09
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	226 000	60 000	82 500	77 000	73 000*	85 500*	15 000
Point de départ d'exercice des options	27/04/11	24/04/13	24/04/12	13/05/13	13/05/13	13/05/13	15/09/13
Date d'expiration	26/04/13	23/04/15	23/04/14	12/05/15	12/05/15	12/05/15	14/09/15
Prix de souscription	40,56 €	31,08 €	31,08 €	22,53 €	22,53 €	22,53 €	27,08 €
NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2009	138 000	30 000	18 500	72 000	73 000	80 500	15 000

Par ailleurs, une attribution gratuite d'actions a été réalisée par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008. La valeur de l'avantage accordé a été déterminée sur la base du cours à la date d'attribution et en tenant compte des conditions attachées à l'attribution.

Conformément à la norme IFRS 2, le coût des services reçus rémunéré en actions aux employés est comptabilisé dans les comptes consolidés.

A ce titre le montant comptabilisé pour 2009 s'élève à 955 K€.

3.10.2 Modèle de valorisation utilisé

Le modèle Merton, dérivé du modèle Black and Scholes, est utilisé comme modèle de valorisation.

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options sont présentées ci-dessous :

Juste valeur des options de souscription d'actions	2009	2008
Taux de dividende	1.5%	1.0%
Volatilité	26%	30%
Taux d'intérêt sans risque	3.1%	4%
Moyenne pondérée des justes valeurs des options à date d'attribution	5,2 €	11,36 €

L'hypothèse de dividende attendu est basée sur le consensus de marché.

Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations de l'Etat Français pour la maturité appropriée.

Note 3.11 - Investissements

Les dépenses d'investissement engagées au cours de la période sont directement liées aux projets de développement du Groupe. A ce titre, elles concernent principalement :

- au niveau des immobilisations incorporelles : les dépôts de marques, l'acquisition de fonds commerciaux et de droits au bail, ainsi que les développements informatiques ;
- au niveau des immobilisations corporelles : les agencements et mobiliers dans le cadre du développement des réseaux de boutiques.

Note 3.12 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis de tiers sont les suivants au 31 décembre 2009 :

<i>En milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Nantissements	301	50 225 (1)
Hypothèques		
Cautions	6 712	115
Autres	226	165
TOTAL	7 239	50 505

(1): nantissements reçus dans le cadre d'opérations de réassurance

Engagements de rachat des minoritaires :

Les engagements de rachat des minoritaires non retraités au regard des principes appliqués par le groupe concernent les sociétés suivantes:

<i>En milliers d'euros</i>	Part des minoritaires	Engagement de vente du minoritaire	Engagement d'achat du Groupe	Période d'option
CAEG	30%	Oui	Oui	01.01.13 au 30.06.31
Canada WorldWide	14%	Oui	Oui	A compter du 01.01.2013
CORIS International	34%	Oui	Oui	01.01.2013 au 30.06.2023
ESCAPADE	40%	Oui	Non	A compter du 30.04.2011
Genç Sigorta	40%	Oui	Oui	01.01.2014 au 30.06.2018
Insurety	30%	Oui	Oui	01.01.2013 au 30.06.2018
OGB	30%	Oui	Oui	01.01.2013 au 30.06.2023
SANO CONCEPT	45%	Oui	Oui	A compter du 01.01.2015

Note 3.13 - Résultat net et dividendes

La société calcule un résultat par action et un résultat par action sur une base totalement diluée. Le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen d'action en circulation pondéré sur la période. Le résultat par action sur une base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock options.

Le résultat par action se présente ainsi :

	31 décembre 2009
RESULTAT NET	72 701
Nombre d'actions ordinaires pondérées à l'ouverture (en millier)	40 874
Emission d'actions hors options	
Exercice d'options	20
Titres d'autocontrôle	-327
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES	40 567
RESULTAT NET PAR ACTION	1,79
Instruments dilutifs : stock options	583
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES APRES INTEGRATION DES INSTRUMENTS POTENTIELS DILUTIFS	41 150
RESULTAT NET (EVENTUELLEMENT IMPACTE DES INSTRUMENTS DILUTIFS)	
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE	1,77

Les dividendes versés en 2009, 2008 et 2007 au titre des exercices 2008, 2007 et 2006 se sont élevés respectivement à 14 972 K€ (soit 0,37 € par action), 17 851 K€ (soit 0,44 € par action) et 16 227 K€ (soit 0,4 € par action).

Un dividende de 0,44 euros par action, représentant une distribution totale de 17 993 K€, y compris actions propres, sera proposée lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2010.

Note 3.14 - Tableau des honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
Emetteur	45	45	4%	4%	35	35	16%	17%				
Filiales intégrées globalement	957	744	80%	62%	183	171	84%	83%	19	94	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes :												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement	200	417	16%	35%								
<i>Sous-total</i>	1 202	1 206	100%	100%	218	206	100%	100%	19	94	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-total</i>												
TOTAL	1 202	1 206	100%	100%	218	206	100%	100%	19	94	100%	100%

Note 3.15 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} mars 2010, APRIL GROUP a procédé à la cession de 100% du capital d'APRIL Solutions à CWI Group.

APRIL GROUP

Société Anonyme au capital de 16 357 654 €

Siège social : 83-85 Boulevard Vivier Merle
69487 Lyon Cedex 03

RCS LYON 377 994 553

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Mazars
131 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société April Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1.2 et 1.1.3 de l'annexe qui font référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.16 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.16, 5.7 et 6.1 donnent une information appropriée.

-
- Les notes aux états financiers 1.17, 1.22 et 1.28 exposent les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et passifs financiers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, notamment la note 6.4.
 - Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 1.24 aux états financiers consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 5 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Olivier Rosier Jean-Claude Lemaire

Gilles Magnan

4 – Comptes sociaux

Comptes sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2009

Compte de résultat

Compte de résultat En milliers d'euros	Note	2009	2008	2007
Chiffres d'affaires	4.11			
Subvention d'exploitation		137	75	
Reprises sur amortissements et provisions,	4.10	443	2 913	510
Transfert de charges		691	238	
Autres produits			1	
Total des produits d'exploitation		1 271	3 227	510
Autres achats et charges externes	4.12	2 392	2 296	2 472
Impôts et taxes		437	402	318
Salaires et traitements		2 027	2 122	2 057
Charges sociales		1 188	1 001	1 067
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4.2.2	219	206	192
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	4.10	15 657	8 490	4 861
Autres charges		90	82	92
Total des charges d'exploitation		22 010	14 599	11 059
Résultat d'exploitation		- 20 739	- 11 372	-10 549
Dividendes reçus		70 343	65 497	94 246
Autres produits financiers		4 077	6 095	11 617
Charges financières		2 333	6 628	1 817
Résultat financier	4.13	72 086	64 964	104 046
Résultat courant avant impôt		51 347	53 592	93 497
Produits exceptionnels		134	105	25 248
Charges exceptionnelles		98	84	22 884
Résultat exceptionnel	4.14	36	21	2 364
Résultat avant impôt		51 383	53 613	95 861
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices	4.15	-18 272	-12 008	-8 797
Résultat net		69 655	65 621	104 658

Bilan en K€

Bilan En milliers d'euros	Note	2009			2008	2007
Actif		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.2	1 242	1 192	50	159	201
Immobilisations corporelles	4.2	1 221	914	307	385	243
Immobilisations financières	4.2/4.4	372 569	3 067	369 502	326 019	268 478
Actif immobilisé		375 032	5 173	369 859	326 563	268 922
Avances et acomptes versés sur commandes	4.5	26		26	44	212
Clients et comptes rattachés	4.5					42
Autres créances	4.5	38 074		38 074	5 362	5 972
Valeurs mobilières de placement	4.7/4.4	24 374		24 374	30 428	19 197
Disponibilités		163		163	151	361
Actif circulant		62 638		62 638	35 985	25 784
Comptes de régularisation et assimilés	4.5	99		99	124	117
Total général		437 770	5 173	432 597	362 672	294 823

Passif	Note	2009	2008	2007
Capital	4.8	16 358	16 350	16 324
Primes		12 683	12 381	11 392
Réserve légale		1 635	1 632	1 629
Réserves réglementées				
Autres réserves		204 630	204 630	117 932
Report à nouveau		50 843	196	90
Résultat de l'exercice		69 655	65 621	104 658
Capitaux propres	4.9	355 804	300 810	252 025
Provisions pour risques et charges	4.10	31 208	15 994	10 418
Emprunts et dettes financières	4.5	30 000	30 002	30 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4.5	365	291	531
Autres dettes	4.5	15 199	15 575	1 849
Dettes	4.5	45 564	45 868	32 380
Comptes de régularisation et assimilés		21		
Total général		432 597	362 672	294 823

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie En milliers d'euros	2009	2008	2007
Trésorerie à l'ouverture	30 579	19 559	25 790
Capacité d'autofinancement	84 538	73 242	100 169
dont dividendes reçus des filiales	70 343	65 497	94 246
Variation du besoin en fond de roulement	- 35 656	4 215	-4 205
Flux net de trésorerie généré par l'activité de holding d'animation	48 882	77 457	95 964
Opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	-29	-51	-249
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	-25	-283	-44
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	28	
Décaissements sur acquisitions de titres de participation	-55 387	-34 599	-180 581
Encaissements sur cessions/remboursement de titres de participation	65	6 000	25 182
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières	- 5 205	-34 124	-124 519
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières	20 326	13 429	162 841
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 40 232	-49 600	-117 370
Opérations de financement			
Somme reçues lors d'augmentation de capital liée à l'exercice de stock option	310	1 014	1 402
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-15 002	-17 851	-16 227
Encaissements provenant d'emprunts			30 000
Remboursement d'emprunts			
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	-14 692	-16 837	15 175
Trésorerie à la clôture	24 537	30 579	19 559
Dont:			
Valeurs Mobilières de Placement	22 091	28 164	18 230
Actions propres classées en VMP	2 283	2 264	967
Disponibilités	163	151	362

Faits caractéristiques

Opérations en capital relatives aux participations d'APRIL GROUP SA

Les opérations suivantes ont été opérées en 2009 :

- Souscription aux augmentations de capital des sociétés:
 - Axeria Iard pour 15 M€ ;
 - APRIL North America pour 3,2 M€ ;
 - APRIL INTERNATIONAL pour 40 M€ ;
 - APRIL Web Acces Factory pour 0,03 M€.

Cession de titres

Les opérations suivantes ont été opérées en 2009 :

- Cession à APRIL PATRIMOINE :
 - 100% d'APRIL DELTA ;
- Cession à SANO CONCEPT Holding :
 - 100% d'APRIL KAPPA ;

Notes annexes aux comptes sociaux d'APRIL GROUP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total net s'élève à 432 597 K€, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 69 655 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 mars 2010.

Les comptes sociaux de la société APRIL GROUP SA sont inclus dans les comptes consolidés du groupe APRIL GROUP.

Les comptes consolidés du Groupe APRIL GROUP sont inclus dans les comptes consolidés de la société Evolem SA.

Note 4.1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES	195
Note 4.2 - ACTIF IMMOBILISE	197
Note 4.3 - TITRE DE PARTICIPATION	198
Note 4.4 - ACTIONS PROPRES	199
Note 4.5 - CREANCES ET DETTES	200
Note 4.6 - DECOMPOSITION DETTES FOURNISSEURS	200
Note 4.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	201
Note 4.8 - CAPITALISATION DU CAPITAL SOCIAL	201
Note 4.9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	201
Note 4.10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	202
Note 4.11 - CHIFFRE D’AFFAIRES	202
Note 4.12 - CHARGES EXTERNES	202
Note 4.13 - RESULTAT FINANCIER.....	203
Note 4.14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	203
Note 4.15 - IMPOT SUR LES BENEFICES.....	203
Note 4.16 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	204
Note 4.17 - EFFECTIF MOYEN.....	204
Note 4.18 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	204
Note 4.19 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	204
Note 4.20 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	204

Note 4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 paru au Journal Officiel du 21 septembre 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1.1 Immobilisations incorporelles

La marque APRIL est totalement amortie.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation, comprise entre un an et trois ans.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation généralement égale à :

- installations générales et agencements	8 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau	5 ans
- matériel informatique	3 ans
- mobilier	5 ans

Conformément au règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, les indices de perte de valeur sont recherchés à la clôture et lors de l'établissement des situations intermédiaires.

Le cas échéant, une dépréciation est évaluée et comptabilisée.

4.1.3 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'achat y compris les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- la valeur d'utilité des titres de participation est calculée selon une méthode basée notamment sur l'actif net et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme ;
- lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

4.1.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4.1.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant au bilan pour leur prix d'acquisition sont constitués de dépôts, cautionnements et actions propres. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

4.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont évaluées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice. Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges contiennent les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain et découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques. Chacun des litiges connus dans lesquels APRIL GROUP SA est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

4.1.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances sur la base d'un contrat à prestations définies.

4.1.9 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes sont valorisées au cours de la clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques, le cas échéant.

4.1.10 Impôts sur les résultats

La société APRIL GROUP est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société APRIL GROUP et ses filiales APRIL Assurances, APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS, APRIL Premium, APRIL Mobilité, APRIL Patrimoine, APRIL GROUP CORPORATE, TMS CONTACT, APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE, APRIL Conseils, APRIL Santé, APRIL INTERNATIONAL, ALLO Assurances, CIARE, Axeria Iard, Axeria Prévoyance, CGCA, Solucia Protection Juridique, GI2A, APRIL Immobilier, SASCO, SEPCOFI, Axeria Vie, Europassur, APRIL GROUP VIE EPARGNE, ISR COURTAGE, APRIL Solutions Entreprises, APRIL Assurances Entreprises, APRIL Partenaire Pro, APRIL Marketing Solutions, APRIL Solutions, APRIL Omega, APRIL Vie Conseil, APRIL Gamma, APRIL Sigma, Mutant Assurances, Cannassur, MGR Mutant, LE France, Papillon et Réassur détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société APRIL GROUP et font l'objet d'une provision pour couvrir le risque de devoir rembourser à des filiales devenant bénéficiaires l'impôt sur les sociétés correspondant aux déficits utilisés par APRIL GROUP.

Note 4.2 - Actif immobilisé

4.2.1 Valeurs brutes

En K€	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	1 213	29		1 242
Installations générales, agencements divers	545	11		556
Matériel de transport	60			60
Matériel de bureau et informatique, mobilier	614	14	22	606
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	1 219	25	22	1 221
Autres participations	268 947	58 259	74	327 132
Créances rattachées à des participations				
Prêts, autres immobilisations financières	60 558	5 205	20 326	45 437
Immobilisations financières	329 505	63 464	20 400	372 569
Total général	331 937	63 518	20 422	375 032

Les variations significatives enregistrées au cours de l'exercice sur la ligne « Autres participations » résultent principalement des opérations réalisées sur le capital des filiales d'APRIL GROUP SA et présentées dans la partie « faits caractéristiques » de la présente annexe.

4.2.2 .Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice En K€	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	1 054	138		1 192
Installations générales / agencements	296	43		339
Matériel de transport	5	12		17
Matériel de bureau/Mobilier	533	26	2	558
Immobilisations corporelles	834	81	2	914
Total général	1 888	219	2	2 106

4.2.3 Provisions

Situation et mouvements de l'exercice En K€	01/01/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Dépréciation des immobilisations financières	3 485		418	3 067
Total général	3 485		418	3 067

Conformément aux principes en vigueur, une reprise de provision pour dépréciation des actions propres classées en autres immobilisations financières a été effectuée au 31 décembre 2009.

4.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 242 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Marque APRIL	686 K€
- Logiciels	556 K€

Note 4.3 - Titres de participation

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
En K€				
Filiales (détenues à + 50%)				
Axeria Iard	38 000	- 23 200	100%	- 23 217
Axeria Insurance Company	3 840	- 240	100%	- 240
Solucia Protection Juridique	7 600	443	100%	452
April INTERNATIONAL	56 038	- 3 177	100%	- 1 490
APRIL GROUP VIE EPARGNE	20 037	- 403	100%	- 7
APRIL North America	7 647	- 680	100%	- 17
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	75 039	2 157	100%	19 941
Axeria Prévoyance	31 000	36 123	100%	12 067
APRIL GROUP PREVOYANCE SANTE	501	10 634	100%	40 556
APRIL GROUP CORPORATE	49 083	6 589	100%	1 221
APRIL Mediterranean Limited	17 000	15 883	100%	8 786

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
En K€				
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute :	297 273	29 750	109	
Nette :	297 273	29 750	109	
Montant des prêts et avances accordées :				
Brute :	36 209	65		
Nette :	36 209	65		
Montant des cautions et aval donnés				
Montant des dividendes encaissés	69 037	1 306		

Note 4.4 - Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées

4.4.1 Actions propres

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2007, APRIL GROUP SA a poursuivi son programme de rachat d'actions. APRIL GROUP a ainsi procédé au rachat de 252 695 actions pour un montant de 6 097 K€, et à la vente de 255 038 actions pour un montant de 6 153 K€. Le résultat des cessions s'élève à - 62 K€ et est comptabilisé dans le résultat financier.

La société détient 327 443 actions au 31 décembre 2009 :

- Les actions propres affectées à un programme de rachat dans le cadre d'opération de croissance externe ou destinées à couvrir des plans d'options d'achat d'actions ou d'allocations d'actions à des salariés (non encore décidées) sont classées dans les immobilisations financières.
- Les actions affectées au contrat d'animation du titre ou à l'attribution gratuite d'actions aux salariés (décidés par le Conseil d'administration suite à la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2008) sont classées dans les valeurs mobilières de placement.

4.4.2 Options de souscription d'actions

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 24 avril 2009, 225 500 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL GROUP SA ou de ses filiales (prix d'émission : 22,53 €).

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 15 septembre 2009, 15 000 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL GROUP SA ou de ses filiales (prix d'émission : 27,08 €).

583 000 options de souscription demeurent exerçables à fin 2009.

Note 4.5 - Créances et dettes

Etat des créances En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	26	26	
Autres créances clients			
Groupe et associés	37 141	37 141	
Débiteurs divers	933	933	
Charges constatées d'avance	99	99	
Total général	38 199	38 199	

Le montant des comptes courants débiteurs à l'égard des autres sociétés du groupe s'élève à 37 141 K€ correspondant d'une part aux créances d'impôt dues par les sociétés membres de l'intégration fiscale pour 7 196 k€ et d'autre part aux avances de trésorerie accordées aux filiales pour 29 945 k€.

Etat des dettes En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes liées à des participations	42 873	12 873	30 000
Concours bancaires			
Fournisseurs et comptes rattachés	365	365	
Dettes fiscales et sociales	1 093	1 093	
Groupe et associés	1 144	1 144	
Autres dettes	89	89	
Produits constatés d'avance	21	21	
Total général	45 585	15 585	30 000

Les dettes liées à des participations sont composées d'ESDI mis en place auprès de sociétés du Groupe et de versement restant sur titres de participation.

Note 4.6 - Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Date d'échéance En K€	Dettes fournisseurs 2009	Dettes fournisseurs 2008
Factures non échues payables à 30 jours fin de mois	122	56
Factures échues - retard < à 30 j	12	16
Factures échues - retard > à 30 j et < à 60 j		
Factures échues - retard > à 60 j	142	143
Solde des Dettes Fournisseurs	276	215
Factures non parvenues	89	76
Total Fournisseurs et comptes rattachés	365	291

Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 276 K€ et était constituée de :

- 44% de factures non échues payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture,
- 56% de factures échues, le non respect des délais de paiement pour ces dernières provenant de raisons spécifiques (contestations de la facture ou attente d'avoir).

Note 4.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 24 374 K€ au 31 décembre 2009 et se décomposent de la manière suivante :

Valeurs mobilières de placement En K€	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
OPCVM monétaires	22 091	22 091	
Actions propres	2 283	1 879	- 404
Total général	24 374	23 970	- 404

Conformément à l'avis du CNC N°2008-17 du 6 novembre 2008, les actions gratuites attribuées aux salariés ont été classées dans un compte dédié. Ces actions ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation basée sur leur valeur de réalisation, mais font l'objet de la dotation d'une provision pour charges suivant les conditions d'acquisition.

Note 4.8 - Composition du capital social

Composition du capital social En €	2009	2008	2007
Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice	40 874 485	40 810 632	40 731 948
Augmentation de capital	19 650	63 853	78 684
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	40 894 135	40 874 485	40 810 632
Résultat par action	1,70	1,61	2,56

Au 31 décembre 2009, le capital social d'APRIL GROUP SA est composé de 40 894 135 actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Note 4.9 - Variation des capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres 2007/2008/2009

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2007 En K€	252 025
Augmentation de capital de l'exercice 2008	1 014
Distribution de dividendes	-17 851
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2008	65 621
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2008	300 810
Augmentation de capital de l'exercice 2009 (1)	310
Distribution de dividendes	-14 971
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2009	69 655
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2009	355 804

(1) : résultant de l'exercice des options de souscription accordées / dont prime d'émission 302 K€

Note 4.10 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges En K€	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour retraite				
Autres provisions risques et charges	15 994	15 657	443	31 208
Total provisions pour risques et charges	15 994	15 657	443	31 208
Dotations et reprises d'exploitation	15 994	15 657	443	31 208
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux provisions pour risque relatives à l'utilisation des déficits des filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale pour un montant de 30 784 K€ et aux provisions pour les attributions d'actions gratuites pour montant de 425 K€.

Note 4.11 - Chiffre d'affaires

APRIL GROUP est une société holding d'animation et de pilotage du Groupe. Ses seules ressources sont les dividendes reçus de ses participations et les revenus de ses placements.

Note 4.12 - Charges externes

Ventilation du poste " Autres achats et charges externes "	2009	2008	2007
En K€			
Prestations informatiques	182	157	22
Consommables (électricité, fournitures administratives...)	49	51	54
Locations immobilières	446	410	338
Locations mobilières, entretien, maintenance	168	103	216
Assurances	14	83	12
Honoraires, études, documentation	699	686	963
Publicité, relations extérieures	124	53	130
Frais de déplacements, missions et réceptions	334	484	204
Personnel extérieur	112	4	75
Divers (formation, services bancaires, téléphone, affranchissement)	264	265	458
Total	2 392	2 296	2 472

Note 4.13 - Résultat financier

Résultat financier En K€	2009	2008	2007
Produits financiers	74 419	71 592	105 863
Dividendes	70 343	65 497	94 246
Reprise provision dépréciation titres	558	2 267	6 735
Produits d'intérêts	2 606	2 721	3 361
Produits des valeurs mobilières de placement	910	1 106	1 521
Gain de change	2		
Charges financières	2 333	6 628	1 817
Dotation provision dépréciation titres			
Dotation provision immobilisations financières (hors titres)		3 625	
Intérêts et charges assimilées	1 942	2 427	635
Pertes sur créances liées à des participations			1 182
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	390	569	
Perte de change	1	6	
Résultat financier	72 086	64 964	104 046

APRIL GROUP SA a procédé à une reprise de dotation aux provisions pour dépréciation de ses actions propres à hauteur de 558 K€.

Note 4.14 - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel En K€	2009	2008	2007
Produits exceptionnels	134	105	25 248
Produits des cessions immobilisations corporelles	21	28	
Produits des cessions immobilisations financières	66		25 181
Autres produits exceptionnels	47	78	67
Charges exceptionnelles	98	84	22 884
Valeur Nette comptable des immobilisations corporelles	21	28	
Valeur Nette comptable des immobilisations financières	74		22 884
Autres charges exceptionnelles	3	56	
Résultat exceptionnel	36	21	2 364

Note 4.15 - Impôt sur les bénéfices

L'application de la convention d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt pour le Groupe d'intégration fiscale d'un montant de 18 272 K€. La société n'aurait pas supporté de charge d'impôt en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôts, comptabilisées dans les comptes de la société APRIL GROUP, liées aux déficits des sociétés intégrées, susceptibles de bénéficier à ces mêmes sociétés lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires s'élèvent à 30 784 K€ et font l'objet d'une provision pour risque de même montant.

Note 4.16 - Engagements donnés et reçus

Engagements reçus :

Clause de retour à meilleure fortune :

Consécutivement à l'abandon de créances de 3 450 K€ réalisé en 2005 en faveur d'APRIL GROUP CORPORATE (ex APRIL SOLUTIONS), APRIL GROUP SA dispose d'une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements de rachat des minoritaires : néant

Note 4.17 - Effectif moyen

	2009	2008	2007
Cadres et assimilés	29	29	24
Employés	1	1	1
TOTAL	30	30	25

Note 4.18 - Rémunération des dirigeants

La rémunération (y compris les jetons de présence) du Président et des membres du Conseil d'administration a été de 153 K€ en 2009.

Le montant des cinq meilleures rémunérations s'élève à 650 K€.

Note 4.19 - Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice 2009, en application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC.

Note 4.20 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

APRIL GROUP

Société Anonyme
83/85 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRIL GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Gilles MAGNAN

Jean-Claude LEMAIRE

Olivier ROSIER

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

APRIL GROUP

Société Anonyme
83/85 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225 31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cautionnements

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 juin 2009 a autorisé APRIL GROUP SA à se porter caution pour tous les engagements de ses filiales sur une durée d'un an et dans la limite de 15 000 000 d'euros.

Modalités : À ce jour, la société APRIL GROUP SA n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Souscription par APRIL GROUP SA d'un prêt subordonné au bénéfice d'AXERIA VIE

Nature et objet : Le 28 août 2007, APRIL GROUP SA a souscrit un prêt subordonné de 30 000 000 d'euros émis par AXERIA VIE dans le cadre de la création du pôle Vie Epargne. Ce prêt, conclu pour une durée indéterminée, prévoit la possibilité pour AXERIA VIE de le rembourser par anticipation, sans pénalité, au terme de la dixième année. Ce prêt est rémunéré au taux CMS 10 ans + 170 points de base. Cette opération avait été autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2006.

Modalités : Les intérêts perçus en 2009 par APRIL GROUP SA au titre de ce prêt s'élèvent à 1 938 276 euros.

Souscription par AXERIA VIE d'un prêt au bénéfice d'APRIL GROUP SA

Nature et objet : Le 28 août 2007, AXERIA VIE a consenti un prêt de 30 000 000 d'euros à APRIL GROUP SA. Ce prêt, conclu pour une durée de 10 ans, avec remboursement in fine, est rémunéré au taux CMS 10 ans + 170 points de base. APRIL GROUP SA a la faculté de le rembourser à tout moment, sans pénalité. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2007.

Modalités : Le montant des charges versées en 2009 par APRIL GROUP SA au titre de cet emprunt s'élève à 1 938 876 euros

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Gilles MAGNAN

Jean-Claude LEMAIRE

Olivier ROSIER

APRIL GROUP

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 16 357 654 €.
Siège social : 83-85, boulevard Vivier Merle, 69 487 Lyon cedex 03.
377 994 553 R.C.S.Lyon.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 22 AVRIL 2010

ORDRE DU JOUR

A CARACTERE ORDINAIRE

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- Affectation du résultat et fixation du dividende,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Nomination de Madame Dominique Takizawa en qualité d'Administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 72 701 421 euros.

Deuxième résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 69 655 175,05 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 17 358,00 euros des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	69 655 175,05 €
--------------------------	-----------------

Affectation

- Réserve légale	786,00 €
- Dividendes	17 993 419,40 €
- Report à nouveau	51 660 969,65 €

L'Assemblée générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,44 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 28 avril 2010.

Le paiement des dividendes sera effectué le 3 mai 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2006	16 992 779, 20 €	—	—
2007	17 956 678,08 €	—	—
2008	15 123 559,45 €	—	—

Quatrième résolution - Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Nomination de Madame Dominique Takizawa en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer Madame Dominique Takizawa résidant au 83-85 boulevard Vivier Merle à Lyon en qualité d'Administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à 115 000 euros.

Cette décision est applicable à l'exercice en cours.

Septième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 23 avril 2009 dans sa dix-septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 163 576 540 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1) - Donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2) - Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 21 avril 2012, la durée de validité de la présente autorisation,

3) - Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 5) Confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délégué au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

4) En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution -Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
- 7) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution -Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière;

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la onzième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
- 5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.
- 6) Décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution – Autorisation d’augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des dixième à douzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l’article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l’assemblée, lorsque le Conseil d’administration constate une demande excédentaire.

Quatorzième résolution - Délégation à donner au Conseil d’administration pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L’Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d’administration et des Commissaires aux comptes et conformément à l’article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1) Autorise le Conseil d’administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l’émission d’actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l’article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d’être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d’augmentation de capital.
- 4) Délègue tous pouvoirs au Conseil d’administration, aux fins de procéder à l’approbation de l’évaluation des apports, de décider l’augmentation de capital en résultant, d’en constater la réalisation, d’imputer le cas échéant sur la prime d’apport l’ensemble des frais et droits occasionnés par l’augmentation de capital, de prélever sur la prime d’apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Quinzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d’administration pour augmenter le capital par émission d’actions réservées aux adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L’Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Autorise le Conseil d’administration, s’il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l’émission d’actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l’attribution gratuite d’actions ordinaires ou d’autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l’article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.

4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 500 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20%, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Seizième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

5. Annexes

APRIL GROUP

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 16 357 654,00 €.
Siège social : 83-85, boulevard Vivier Merle, Lyon (3ème).
377 994 553 R.C.S. Lyon.

Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques
au cours des 12 derniers mois

(Articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

Date	Objet	Support
01/03/2010	Cession d'April Solutions à CWI Group	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
17/02/2010	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
25/01/2010	Chiffre d'affaires T1 2010	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
12/01/2010	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31/12/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
07/01/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
17/12/2009	Acquisition 70% du courtier Flexitrans	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
08/12/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30/11/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
16/11/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30/10/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
12/11/2009	Information financière trimestrielle T3 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
28/10/2009	Rapport financier semestriel	Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
26/10/2009	Chiffre d'affaires T3 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
09/10/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30/09/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
25/09/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
17/09/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
16/09/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31/08/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
16/09/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31/07/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com

Date	Objet	Support
31/08/2009	Rapport financier semestriel	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
31/08/2009	Information financière 30 juin 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
27/07/2009	Chiffre d'affaires T2 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
10/07/2009	Patrick PETITJEAN est nommé Vice-Président d'April Group	Site April Group
07/07/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30/06/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
4/07/2009	Publication non- Renouvellement du mandat de Vanessa ROUSSET au Conseil d'Administration d'APRIL GROUP	Le Tout Lyon
03/07/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
24/06/2009	Acquisition de 85% de Judicial	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
19/06/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
17/06/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 29/05/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
15/06/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
10/06/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
08/06/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
02/06/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
30/05/2009	Publication de la nomination de Patrick PETITJEAN et Jean-Pierre ROUSSET en qualité d'administrateur au conseil d'APRIL GROUP	Le Tout Lyon
29/05/2009	Approbation des comptes 2008	BALO
26/05/2009	Cession de SFG à Homeserve	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
25/05/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
18/05/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
15/05/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
15/05/2009	Information financière trimestrielle T1 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
13/05/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 30/04/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
13/05/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à	Site AMF

Date	Objet	Support
	l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	
07/05/2009	Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société	Site AMF
06/05/2009	Mise en ligne du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte	Site April Group
30/04/2009	Déclaration de franchissement de seuil par un actionnaire	Site AMF
27/04/2009	Chiffre d'affaires T1 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
20/04/2009	Descriptif du programme de rachat d'actions 2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
18/04/2009	Publication décisions du Conseil d'administration APRIL GROUP du 26 février 2009 (décès Gilles PARDE, administrateur et augmentation du capital social)	Le Tout Lyon
14/04/2009	Acquisition de 60% de la société Genç Sigorta en Turquie, cession de L&E	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
10/04/2009	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote au 31/03/2009	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
06/04/2009	Document récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
01/04/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2009 et du document de référence	Site April Group / Diffuseur professionnel WebDisclosure.com
01/04/2009	Publication de l'avis de convocation de l'AGM du 23 avril 2009	Le Tout Lyon

Fait le 4 mars 2010

APRIL GROUP
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 16 357 654 euros
Siège social : LYON 3ème - 83-85, Boulevard Marius Vivier Merle
377 994 553 RCS LYON

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 22 avril 2010. L'avis de réunion [valant avis de convocation] a été publié au BALO du 17 mars 2010.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 1^{er} février 2010 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 331 245 représentants 0,81% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 46 548
- Opérations de croissance externe : 284 697
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
- Annulation : Néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 22 avril 2010.
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5% du capital (soit 2 044 706 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 331 245 (soit 0.81% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 713 461 actions (soit 4.19% du capital) sauf à céder [ou à annuler] les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 80 euros par action
- **Montant maximal du programme** : 137 076 880 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Objectifs :**
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2010 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 22 avril 2010, soit jusqu'au 21 octobre 2011.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.aprilgroup.com).
Pour toute information : Marc Le Doze, Directeur Financier APRIL GROUP
Tel : +33 4 72 36 18 98

Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

La table de concordance ci-dessous reprend les rubriques de l'Annexe I du Règlement européen.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. Personnes responsables		
• Personnes responsables des informations	1.1.4	4
• Attestation du responsable	1.1.2	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.1.3	3-4
3. Informations financières sélectionnées		
• Chiffres clés consolidés	1.3.1.3	19
4. Facteurs de risque	1.3.6	30-38
5. Informations concernant l'émetteur		
• Histoire et évolution de la société	1.3.1	14-16
• Investissements	1.3.4.1	24-30
6. Aperçu des activités		
• Principales activités et principaux marchés	1.3.1.2	16-19
7. Organigramme	1.3.4	23
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
• Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N / A	N / A
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		
9. Examen de la situation financière et résultats consolidés		
• Situation financière	Bilan consolidé	115-116
	Tableau de variation des capitaux propres	118
• Résultat d'exploitation	Compte de résultat consolidé	114
	Rapport de gestion	56

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
• Information sectorielle	1.3.1.4	19
	3.4	144-149
10. Trésorerie et capitaux		
• Capital	Tableau de variation des capitaux propres	115
• Passifs financiers	3.6.12	162
• Trésorerie – tableau de flux & renvois associés	Tableau flux	117
	3.7	171
11. R&D Brevets et licences	1.3.2	20
12. Information sur les tendances	2.1.1-2.1.2	56-58
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	N / A	N / A
14. Organes d'administration, de direction, de Surveillance et de direction générale		
• Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	1.5.1	43
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	1.5.1.3	47
15. Rémunérations et avantages	2.1.12	73-80
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	rapport du Président du Conseil d'administration	98
17. Salariés	2.1.8	60-64
18. Principaux actionnaires	1.2.3	12
19. Opérations avec des apparentés		
• Annexe aux comptes consolidés	3.8	172
• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées		207-208
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société		
• Informations financières historiques	Table des matières – note de bas de page	2
• Informations financières pro-forma	N / A	N / A
• Etats financiers – comptes sociaux	Partie 4	190
• Vérification des informations financières historiques annuelles	Table des matières –note de bas de page	2

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
• Dates des dernières informations financières	Table des matières – note de bas de page	2
• Informations financières intermédiaires et autres	N / A	N / A
• Politiques et distribution de dividendes	1.2.5	13
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.3.6.3	36
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.4.1	38
21. Informations complémentaires		
• Capital social	1.2.2.2	9
• Annexe aux comptes sociaux	4.8	201
• Actes constitutifs et statuts	1.2.1.1	4
22. Contrats importants		
	N / A	N / A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
	N / A	N / A
24. Documents accessibles au public		
	1.1.5	4
• Site de l'émetteur : http://www.aprilgroup.com/		
• Site de l'AMF : http://www.amf-france.org/		
25. Information sur les participations		
• Périmètre de consolidation (annexe comptes consolidés)	3.3	137-140
• Titres de participations (annexe comptes sociaux)	4.1.3	195-196
• Description des principaux investissements	1.3.4.1	24-30